



PROJET SOCIALISTE 2012
LE CHANGEMENT



L'INTÉGRALE

I- REDRESSER LA FRANCE ET PROPOSER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT	4
1 Produire plus, produire autrement	4
1.1 Forger une nouvelle croissance pour créer des emplois	
1.2 Porter la France et l'Europe en tête de l'économie verte et de la lutte contre le changement climatique	
1.3 Faire le choix de la compétitivité par l'innovation et la qualité	
2 Travailler mieux pour vivre mieux	11
2.1 Combattre le chômage	
2.2 Garantir le bon emploi et humaniser le travail	
3 Mettre la finance au service de l'économie pour mieux partager les richesses	13
3.1 Nous donner les moyens d'améliorer les salaires et de mieux partager les revenus	
3.2 Réguler la finance et faire participer le capital à la solidarité	
4 Remettre la France au cœur de l'Europe et l'Europe dans le cœur des Européens	15
4.1 Sortir l'Europe de la crise	
4.2 Du carburant et un moteur pour l'Europe	
4.3 L'Europe doit défendre ses valeurs, elle doit aussi défendre ses intérêts	
5 Redonner à la France une voix forte et au monde une perspective de progrès	18
5.1 Défendre un multilatéralisme rénové	
5.2 Garantir notre sécurité	
5.3 La France acteur et moteur du développement solidaire	
6 Doter la France d'une vraie politique pour son immigration	20
6.1 Fixer et faire respecter des règles claires et justes	
6.2 Agir en Europe pour un développement solidaire	
II- RETROUVER LA JUSTICE POUR BÂTIR L'ÉGALITÉ RÉELLE	23
1 Donner un avenir à la jeunesse, préparer l'avenir grâce à la jeunesse	23
1.1 Accompagner et éduquer les enfants dès le plus jeune âge	
1.2 Changer l'école pour la réussite de tous	
1.3 Donner une nouvelle ambition à l'enseignement supérieur	
1.4 Aider la jeunesse à construire sa vie	
1.5 Le droit à la qualification diplômante et à la formation tout au long de la vie	
2 Des droits réels, des choix personnels	27
2.1 L'accès au logement : le toit est un droit	
2.2 L'accès aux biens essentiels	
2.3 L'accès à la protection sociale	
2.4 L'accès à la culture et aux loisirs	
3 Des efforts justes pour nous donner des moyens d'action et redresser les comptes publics	37
3.1 Une stratégie de gauche pour réduire les déficits	
3.2 Rendre la fiscalité juste et utile	
4 Une puissance publique réhabilitée, décentralisée et efficace	39
4.1 Un État conforté dans ses missions et modernisé	
4.2 Des services publics financés et efficaces	
4.3 Un nouvel acte de la décentralisation	

III- RASSEMBLER LES FRANÇAIS ET RENOUER AVEC LA PROMESSE RÉPUBLICAINE	43
1 Respecter les droits, faire respecter les devoirs	43
1.1 Être français en 2012	
1.2 Pour un pacte national de sécurité publique	
1.3 Pour une justice indépendante et des droits respectés	
2 Construire une société plus humaine	48
2.1 Assurer l'égalité entre les personnes	
2.2 Assurer l'égalité entre les territoires	
3 Renouveler notre démocratie	52
3.1 Répondre aux demandes démocratiques	
3.2 Garantir une information libre et pluraliste	
3.3 Renforcer les contre-pouvoirs et protéger les libertés	
3.4 Rééquilibrer nos institutions	

Retrouvez toute l'actualité du projet sur projetsocialiste2012.fr

I- REDRESSER LA FRANCE ET PROPOSER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Pour les socialistes, l'économie, le social et l'écologie sont indissociables. Sans perspective de mieux être, l'économie n'est que concentration des richesses dans les mains de quelques-uns. **Sans croissance ni innovation, les individus s'appauvrissent et la société se disloque. Sans développement durable, la croissance ne sera pas soutenable.** Ce changement de civilisation mobilisera plusieurs générations, mais c'est dans la décennie qui vient que sa possibilité va se jouer.

Des réponses inédites doivent être inventées pour concevoir, produire, consommer, échanger mieux. Pour les nations qui sauront anticiper et s'organiser, apprendre et entreprendre, se projeter et se protéger, c'est un formidable gisement de croissance et d'emplois autant qu'une source d'accomplissement individuel et collectif.

Depuis dix ans, hélas, l'Europe et la France n'avancent plus. Nous n'acceptons pas le gâchis humain que représente en particulier un taux de chômage record des jeunes et des plus de 55 ans. Nous ne voulons pas d'une France où le nombre de brevets déposés figure au bas des classements internationaux. Nous rejetons l'irresponsabilité qui consiste à cribler les générations futures de nos dettes. **C'est pourquoi le projet socialiste se fonde sur une ambition productive forte et se donne les moyens de la déployer dans un contexte de mutations écologiques et technologiques inédites.**

Dans un monde qui va de l'avant, il faut rester compétitif, ne pas être immobile. Encore faut-il ne pas se tromper de chemin ! Pour les libéraux et les conservateurs, qu'ils soient à l'Élysée ou à la Commission de Bruxelles, la compétitivité est synonyme de moins-disant : moins de règles, moins de salaires, moins de droits sociaux, moins d'investissements pour le futur. Cette approche mène au déclassement. **À la compétitivité low cost et à l'hyper-concurrence, nous opposons la compétitivité-innovation et la bonne performance.** Des salariés revalorisés dans leur travail et sécurisés dans leur parcours professionnel sont une source de richesse – à tous les sens du mot – pour l'entreprise. De même, une conception de l'innovation élargie au champ de l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans une vision moderne de l'économie. Autre évidence : ceux qui créent, produisent, consomment, ont besoin de stabilité, d'encouragement, de reconnaissance. C'est pourquoi, à l'échelle globale, la finance doit être maîtrisée, le libre-échange encadré, les monnaies stabilisées.

Redonner à la France un poids et, par là-même, une voix dans le monde, telle est l'ambition du Parti socialiste.

1 PRODUIRE PLUS, PRODUIRE AUTREMENT

1.1 Forger une nouvelle croissance pour créer des emplois

Aucun pays ne peut espérer se développer s'il perd ses emplois et laisse filer son industrie. Au cours de la législature 2012-2017, la France doit se fixer au moins quatre objectifs d'intérêt général : porter son potentiel de croissance de 1,5 % à 2,5 % du PIB ; réduire

le chômage pour retrouver l'horizon du plein emploi ; permettre aux jeunes d'accéder au marché du travail et mettre à profit l'expérience des seniors ; préserver notre base productive et la rendre créatrice de valeur ajoutée.

1.1.1 Réindustrialiser le pays et muscler nos entreprises

Il n'y a pas d'économie forte sans industrie forte ; il n'y a pas d'industrie dynamique sans puissance publique active – l'État, mais aussi les collectivités territoriales et l'Europe.

C'est pourquoi nous créons une **Banque publique d'investissement**. Elle assurera l'effet de levier par le regroupement de la filiale entreprises de la Caisse des dépôts et consignations, d'Oséo, du Fonds stratégique d'investissement, de l'Emprunt national, des structures régionales de capital investissement, des dispositifs d'accompagnement des entreprises de La Banque Postale et de la Banque de France. L'effet réseau sera stimulé grâce à une mobilisation de la banque au plus près du terrain **sous forme de fonds régionaux** mutualisant les moyens des Conseils régionaux, des métropoles et des agglomérations (collectivités en charge du développement économique), des pôles de compétitivité, des filières territoriales et des grappes d'entreprises, des universités, ainsi que des partenaires du développement local, notamment le réseau consulaire, les branches professionnelles et les organisations syndicales. Faisons confiance aux acteurs locaux, ce sont eux qui connaissent le mieux le tissu économique.

Attendue par les acteurs, la Banque publique d'investissement aura pour principale mission de rebâtir une politique industrielle pour la nation :

- **favoriser la constitution d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) comprenant entre 250 et 5 000 salariés car leur déficit est le talon d'Achille de notre économie à l'export et pour créer des emplois.** Apport de garanties et participation en fonds propres, ciblage des aides publiques en direction des PME qui veulent innover ou grandir, encouragement fiscal à la transmission ou à la reprise d'entreprises dans le cadre familial, par les salariés ou par une autre entreprise, ou encore protection juridique des brevets et des innovations – les leviers ne manquent pas.

- **investir massivement dans les secteurs d'avenir, favoriser la conversion écologique de l'industrie, structurer des filières stratégiques.** Les impératifs environnementaux et la demande des puissances émergentes doivent permettre de faire valoir l'excellence de nos entreprises et de nos centres de recherche dans plusieurs domaines-clés : les énergies décarbonées (éolien notamment marin, biomasse, photovoltaïque), les mobilités du futur, qu'elles soient « réelles » (automobile, logistique, aéronautique, espace) ou virtuelles (télécommunications, numérique), la chimie-biologie-santé (nouveaux médicaments, médecine régénératrice, ingénierie tissulaire), l'agro-alimentaire et les dérivés industriels de l'agriculture (matériaux bio-sourcés pour l'isolation et l'éco-conception), la gestion et la maîtrise des risques naturels et technologiques, mais aussi le tourisme. Un effort particulier sera porté sur le financement de démonstrateurs et de prototypes.

- **prévenir et réparer les dégâts humains et territoriaux de la désindustrialisation.** En permettant les prises de participation au capital des entreprises en difficulté conjoncturelle mais viables à long terme ou dont le secteur d'activité est stratégique. En facilitant

la réindustrialisation des sites et bassins d'emploi frappés par les fermetures ou les délocalisations d'entreprises. En revalorisant l'image sociale des métiers industriels.

Les fonds accordés seront conditionnés : plan de maintien ou de création d'emplois, encadrement des dividendes, excellence environnementale (réduction des émissions de CO₂) et sociale (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), mise en place de réseau de collaborations entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

Les PME, premières sources de l'emploi en France, seront au cœur de notre stratégie économique. Au sein de la Banque publique d'investissement, nous créerons une agence des TPE/PME de moins de 20 salariés, qu'elles soient agricoles, industrielles ou de services, y compris dans le secteur de l'artisanat. En lien permanent avec les régions et les agglomérations, ses missions consisteront à les guider dans leurs démarches administratives (assistance juridique, fiscale et comptable, veille technologique sur les opportunités de marchés), à leur permettre de réaliser un « diagnostic innovation » afin de transformer leur potentialités en activités, à leur faciliter l'aide au financement, au recrutement et à l'export, mais également à favoriser la prolongation des délais d'échéances de contributions fiscales et sociales en cas de baisse d'activité, à renforcer le lien avec les universités pour l'embauche de docteurs. Favoriser le secteur des petites entreprises passe également par une amélioration du statut des 2,7 millions de travailleurs non-salariés de notre pays. Nous devons leur permettre de bénéficier de protections contre les aléas de la vie comparables à celles des salariés. Afin de soutenir la création de vraies TPE et de décourager la précarité, nous reviendrons sur le statut d'auto-entrepreneur.

Les relations des PME avec les grandes entreprises sont inégales, nous proposons de les rendre plus équitables, et d'abord pour les entreprises « sous-traitantes » – qu'il vaudrait mieux appeler entreprises partenaires : recours juridiques simplifiés et accélérés, réduction des délais de paiement jusqu'à 45 jours, renforcement des pénalités de retard, transformation du trimestre créateur pour la TVA en mois créateur. Le rôle du médiateur du crédit sera pérennisé et ses pouvoirs renforcés. La Banque publique d'investissement, à travers sa politique de filières, initiera des réseaux de compétences entre grands donneurs d'ordres d'envergure mondiale, PME et jeunes pousses.

En France, seuls 30 % des marchés publics sont attribués à des PME. **C'est pourquoi leur accès à la commande publique sera facilité**, y compris au niveau européen : nous plaiderons auprès de la Commission et de nos partenaires pour la mise en place de quotas ou de référencements particuliers, comme il en existe aux États-Unis et au Japon.

Pour que ce Small Business Act dont les gouvernements parlent depuis de nombreuses années devienne une réalité pour les entreprises françaises, l'Agence nationale des PME procèdera à l'évaluation et à l'aide à l'application de ces dispositions.

Nous constatons que **le commerce est trop souvent négligé par les politiques publiques destinées aux entreprises**. Et quand il est pris en compte, c'est pour être la cible de la dérégulation qui nuit à l'activité

économique et à l'emploi tout en aggravant les inégalités sociales et territoriales. Cela s'est particulièrement vérifié au travers de la « Loi de modernisation de l'économie » (LME) adoptée en juillet 2008. Le Parti socialiste souhaite créer les conditions de la confiance avec les acteurs du secteur. Afin d'assurer un meilleur équilibre entre les différents types de commerce, nous redonnerons aux élus locaux les moyens d'agir pour un développement commercial équilibré : toute ouverture ou extension d'une surface commerciale supérieure à 300 m² sera soumise à autorisation municipale. La mise en place de structures dédiées au développement et à l'organisation des commerces de villes sera encouragée. Une révision de la loi LME sera menée afin de la rendre plus juste et plus efficace, notamment par la suppression des « soldes flottants ». Nous nous opposerons à l'extension de l'ouverture le dimanche au-delà de sept dans l'année.

À l'autre bout de la chaîne, la France dispose d'un atout : la force de ses très grands groupes, qu'ils appartiennent au secteur industriel, tertiaire ou financier. Cette force ne vient pas de nulle part : elle se fonde sur le savoir-faire des salariés et, pour certaines de ces entreprises, des investissements publics, dans la durée ou lors de la crise de 2008-2009. Il est indispensable, pour le rapport que les Français entretiennent avec l'entreprise et la production, que ces grands groupes, dont les profits se chiffrent en dizaines de milliards d'euros, aient un comportement exemplaire. Exemplaire dans le comportement de leurs dirigeants – qui ne sont pas au-dessus des lois et qui doivent être sanctionnés quand ils commettent des fautes. Exemplaire dans leur politique salariale et sociale – l'accès des femmes aux postes de responsabilité, la promotion de la diversité, le maintien dans l'emploi des seniors ou encore le recrutement des jeunes. Exemplaire dans la lutte contre le stress au travail. Exemplaire dans leurs relations avec les territoires et leur chaîne de sous-traitance. Exemplaire dans leur engagement environnemental. Ils en ont les moyens : à eux de les mettre au service de l'humain et du long terme.

1.1.2 Réorienter l'épargne et la fiscalité vers l'investissement productif

La France s'endette un peu plus chaque jour et elle investit de moins en moins pour l'avenir. En même temps, notre pays se caractérise par un taux d'épargne des ménages parmi les plus élevés de la zone Euro (autour de 200 milliards d'euros) et par un penchant des investisseurs privés pour les actifs sans risque.

Avec la gauche, la fiscalité cessera d'encourager la rente et la spéculation au détriment de l'investissement et de l'innovation. Remettre l'économie à l'endroit et au service de l'emploi, c'est moins taxer l'outil industriel que les services financiers, l'assurance ou la grande distribution.

L'impôt sur les sociétés sera modulé selon que les bénéfices seront réinvestis – en équipements, en R&D, en formation, en salaire – ou qu'ils seront distribués sous forme de dividendes aux actionnaires. Dans le premier cas, favorable à l'emploi et à la production, le taux d'imposition passera de 33,3 % à 20 %. Dans le second cas, parce que l'économie réelle doit primer sur la finance, le taux d'imposition sera porté jusqu'à 40 %.

Autre impératif : **recentrer le Crédit d'impôt recherche (CIR)**. Il est devenu, sous l'actuelle majorité, un outil d'optimisation fiscale pour certains grands groupes, notamment dans le secteur financier. Son coût pour le budget de l'État est passé de 1,5 milliard d'euros en 2008 à... 6 milliards d'euros en 2010, soit trois fois la subvention accordée aux 12 000 chercheurs du CNRS ! Après une évaluation précise du coût et de l'affectation réels du dispositif – refusée par la droite –, nous recentrerons le CIR vers les dépenses de R&D des PME de moins de 2 000 salariés et les entreprises industrielles stratégiques.

Un livret d'épargne industrie sera créé par l'intégration du livret de développement durable (ex-CODEVI) et du livret d'épargne populaire. Son usage sera exclusivement dédié aux secteurs d'avenir dans le cadre de la Banque publique d'investissement.

1.1.3 Renforcer l'attractivité de l'économie française et promouvoir le « made in France »

Les délocalisations ont sinistré des territoires entiers et brisé des dizaines de milliers de familles. Dans une économie globalisée, c'est aussi par le renforcement de l'attractivité globale que nous parviendrons à réindustrialiser durablement le pays. Parmi les nombreux facteurs qui permettent de fixer l'investissement productif, la qualité des infrastructures de transport fera de plus en plus la différence à l'international. La France figure parmi les nations les mieux équipées (réseau autoroutier, TGV, ports...) et doit renforcer son avantage.

En lien avec les régions, nous relancerons **le programme national de lignes à grande vitesse (LGV)** et les dessertes de proximité afin de relier nos territoires et les connecter plus encore au réseau européen. Pour le transport de marchandises, priorité sera donnée au **fret ferroviaire** et au **développement de l'intermodalité** avec un objectif ambitieux : se rapprocher des 50 % des volumes de marchandises acheminées par le train en 2020. Nous appuierons également l'essor du transport fluvial.

Nous proposerons un **co-investissement franco-allemand pour réaliser la ligne TGV Paris-Berlin** d'ici la fin de la décennie. Ainsi, on pourra relier les deux capitales en moins de trois heures trente.

Parce que les réseaux du XXI^e siècle sont aussi dématérialisés, l'accès et la connexion au haut débit et au très haut débit sur l'ensemble du territoire seront développés.

Il n'y a pas de fatalité à ce que la France perde ses emplois industriels. Certes, nos grands groupes doivent être présents au plus près des marchés émergents pour mieux les conquérir. Certes, l'industrie est moins intensive en main d'œuvre qu'elle ne l'a été et les stratégies de production sont désormais organisées à l'échelle mondiale. Toutefois, alors même qu'une partie de ses industries sont localisées en Europe de l'Est, l'Allemagne a montré qu'elle savait défendre et promouvoir la préservation sur son territoire des process les plus sensibles et des activités d'assemblage final. Les États-Unis s'engagent dans une voie identique en prenant des mesures douanières qui visent à favoriser l'importation de composants intermédiaires pour fabriquer le produit final sur le sol américain. **La France pourrait s'inspirer de ces démarches avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, en passant avec eux « un pacte de production et de co-développement industriel »**

équitable. Dans le contexte du printemps des peuples arabes, une telle stratégie serait particulièrement opportune.

Défendre le *made in France*, c'est aussi favoriser la montée en gamme de notre production et mieux orienter sa spécialisation en fonction de la demande internationale. Cela suppose d'augmenter les dépenses de R&D pour les amener à au moins 2,5 % du PIB et d'avoir davantage d'entreprises de taille intermédiaire susceptibles d'exporter.

Enfin, promouvoir le savoir-faire français, c'est continuer d'investir dans les filières technologiques où la France est en tête, comme les énergies, ou encore l'aéronautique, la construction navale (civile et militaire), l'espace et la défense, autant de secteurs dont les emplois sont massivement localisés sur notre territoire.

C'est ainsi que l'on pourra conjurer le risque d'une France devenue « pays musée », même si nous veillerons aussi à développer le tourisme, qui constitue pour notre pays un puissant levier de développement. L'économie touristique est un facteur fort d'intégration sociale qui représente plus de 2 millions d'emplois.

1.1.4 Affirmer la vocation industrielle de l'Europe

Depuis dix ans, aucun champion industriel nouveau n'a vu le jour. Décidé il y a une décennie, le fameux agenda de Lisbonne qui visait notamment à augmenter les dépenses de R&D pour défendre la base industrielle de l'Europe, est resté lettre morte ! L'immobilisme mâtiné d'égoïsme des États est d'autant plus dramatique que la concurrence des pays émergents, notamment d'Asie, s'est déplacée sur les secteurs de haute technologie. Pour redonner une ambition industrielle à l'Europe, nous proposerons à nos partenaires plusieurs initiatives :

- Le lancement **d'un emprunt européen pour réaliser les grands programmes d'investissements dans les domaines du futur**. Après recensement des domaines prioritaires, le financement de ces investissements serait fixé : soit par une adaptation des textes permettant à l'Europe d'emprunter pour financer des grands travaux d'intérêt général, soit par une augmentation du prochain budget communautaire qui sera adopté par le Conseil européen avant la fin de l'année 2012.

- La constitution **de nouveaux champions industriels européens**, ainsi que la mise en réseau des pôles de compétitivité et des centres d'excellence universitaires et de recherche.

- La mise en place **d'une vraie agence de l'innovation industrielle et de la réindustrialisation**, adossée à la Banque européenne d'investissements.

- La création – il est temps ! – **d'un brevet européen pour aider les PME innovantes à protéger leurs innovations et à exporter.**

- Dans le cadre du gouvernement économique de l'Europe que le Parti socialiste appelle de ses vœux, **il est indispensable de rééquilibrer la politique de change de l'Euro en faveur de la croissance et de l'emploi, et d'imposer la réciprocité dans l'échange commercial**. Pour préserver sa base industrielle, l'Europe doit pouvoir se battre à armes égales dans la compétition internationale, et non avec une monnaie surévaluée et en étant ouverte à tous les vents.

- **Une vraie politique de rattrapage** à l'égard des nouveaux entrants qui rende possible la convergence économique, fiscale et sociale avec l'ensemble des pays de l'Union.

1.2 Porter la France et l'Europe en tête de l'économie verte et de la lutte contre le changement climatique

Le Grenelle de l'environnement a soulevé un espoir, mais ses mesures les plus audacieuses en faveur d'une autre croissance ont été détricotées par la droite sous la pression des groupes d'intérêts marchands. Pourtant, la préservation écologique autant que la relance économique passent par un nouveau contenu de la croissance.

1.2.1 Miser sur l'éco-conception

Tout produit, tout procédé industriel doit être pensé de façon à minimiser son impact sur l'environnement et à maximiser sa durabilité. L'éco-conception est une source féconde d'innovations pour les entreprises, un gisement d'emplois non-délocalisables et un outil efficace contre le changement climatique.

Nous généraliserons le principe de l'éco-conditionnalité des aides aux entreprises, en particulier les allègements de cotisations sociales.

La commande publique sera soumise à une notation social-écologique des entreprises, en particulier les grands groupes cotés.

Nous soutiendrons **les productions économes en ressources naturelles épuisables** et encouragerons **le développement de nouveaux usages - généralisation du recyclage, du réemploi et de la valorisation des déchets** - pour des matières actuellement peu ou mal valorisées (biogaz, biomasse, cogénération, eaux grises, métaux rares, économies circulaires). Les projets industriels les plus innovants dans ces domaines (technologies de recyclage et de biodégradation, déconstruction des produits industriels complexes comme l'automobile, nouvelles technologies de maîtrise de l'énergie, matériaux d'éco-construction) bénéficieront d'un soutien financier bonifié. Cette orientation est d'autant plus nécessaire que les secteurs concernés sont souvent des gisements d'emplois non-délocalisables.

Nous encouragerons **les relocalisations d'activités**. Dix ou quinze ans après avoir externalisé, nombre d'entreprises, moyennes ou de taille mondiale, font leurs comptes. Frais de transports, difficulté de gérer une activité à distance, coût de la non qualité, transferts de technologies, retards de production, perte de savoir-faire, frais de déplacement, autant de contraintes qui effacent les gains liées à la délocalisation. Les entreprises qui relocalisent tout ou partie de leur activité doivent être encouragées par la puissance publique nationale ou locale.

Favoriser l'éco-conception passe également par plus de transparence et une meilleure information des consommateurs qui sont d'abord des citoyens. Pour cela nous développerons, en les rationalisant, **l'éco-labellisation et l'éco-certification des produits et des procédés industriels**.

1.2.2 Rattraper notre retard en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie pour réussir la transition écologique

Le temps des énergies abondantes et bon marché, au moins dans les pays industrialisés, est révolu.

La lutte contre le dérèglement climatique exige de réduire drastiquement la part des énergies fossiles.

L'épuisement des ressources naturelles rend l'exploration, l'extraction et la combustion de plus en plus coûteuses et surtout dangereuses pour l'écosystème - comme en témoignent les techniques utilisées pour le gaz de schiste.

La marée noire en Louisiane d'avril 2010 et surtout la catastrophe nucléaire de Fukushima en mars 2011 ont provoqué une prise de conscience salutaire : la priorité doit être donnée aux énergies sûres et durables, encore marginales dans notre « mix » énergétique. **Il s'agit de garantir l'indépendance et la sécurité énergétique de la France, donc de sortir de la dépendance au pétrole et au nucléaire.**

- **La transition énergétique commence par la sobriété et l'efficacité énergétiques : la première énergie économisée est celle qui n'est pas consommée.** Dans une cohérence fiscale d'ensemble, nous mettrons en place une **contribution climat-énergie** juste, incluant l'électricité et vraiment redistributive, accompagnée de mesures de justice sociale pour les ménages qui subissent la crise et les entreprises les plus exposées à la concurrence mondiale. Nous rendrons la **TVA éco-modulable**, c'est-à-dire réduite sur les produits non polluants et plus élevée sur les autres. Les gisements d'économie d'énergie résident dans les transports - dont nous développerons les infrastructures et le confort - et dans le logement - nous accélérerons et planifierons la rénovation thermique du parc de logements anciens. De même, pour réduire la facture énergétique pour les particuliers, notamment les plus modestes, et son impact sur l'environnement, nous procéderons à **une taxation des groupes pétroliers. Nous mettrons en place une nouvelle tarification qui assurera à tous l'accès à l'eau et à l'énergie. Cette tarification sera fonction de l'usage, avec un tarif de base peu cher pour les besoins essentiels et des tarifs progressifs pour les consommations non contraintes.**

- Nous lancerons un vaste plan de **rénovation thermique** (résidentiel et tertiaire) pour porter le rythme à un million de rénovations lourdes par an afin de pouvoir traiter l'ensemble du parc d'ici 2050. Ce plan sera complété de mesures de lutte contre le tout électrique pour le chauffage, de la généralisation du compteur intelligent gratuit pour l'utilisateur, d'un plan ambitieux de formation initiale et continue à destination des métiers et filières du bâtiment durable, et de la mise en place, par la puissance publique, d'une ingénierie publique. Nous banaliserons les pratiques de sobriété énergétique dans les usages et notre mode de vie, par la sensibilisation, la mobilisation des acteurs, la révision de nos politiques d'aménagement, l'introduction de critères environnementaux dans les marchés publics, le développement des circuits courts...

- Un **fond national de l'efficacité énergétique** sera constitué afin de financer ces économies d'énergie (logements, transports individuels et collectifs), le rattrapage en matière de nouvelles énergies et le développement de nouvelles filières, ainsi que les mesures d'accompagnement à destination des ménages précaires. Il sera abondé par le produit de la contribution énergie-climat, de taxes sur l'uranium et les déchets nucléaires, des taxes actuelles sur les produits fossiles (25,5Mds €/an) et par les économies permises

par la suppression des niches fiscales liées aux énergies fossiles (4Mds €/an). La taxation des super profits des compagnies pétrolières viendra compléter le financement, le cas échéant, en particulier pour les dispositifs d'accompagnement à destination des ménages précaires.

- Changer de modèle suppose aussi **un bouquet énergétique** qui prépare l'avenir. Pour limiter le changement climatique d'ici 2020, nous devons réduire de 20 % au moins nos émissions de CO₂ et porter à 23 % la part des énergies renouvelables (ENR) dans notre production. L'hydraulique et le nucléaire produisent, une électricité abondante, permanente, bon marché. La France a, depuis plus d'un demi-siècle, fait le choix du nucléaire et, dans le monde, 250 nouvelles unités sont programmées d'ici 2030. Pour toutes les nations fortement dépendantes de l'énergie nucléaire, Fukushima signifie l'effondrement du mythe de la maîtrise du risque nucléaire circonscrit aux pays négligents.

C'est pourquoi, à partir de 2012, **nous augmenterons la part des énergies renouvelables pour sortir de la dépendance au nucléaire et au pétrole.**

En France, le nucléaire n'est pas qu'une source d'énergie, il est un fleuron industriel, un socle de technologies et de savoir-faire qui ont forgé notre indépendance nationale. **Penser notre avenir énergétique présuppose de penser l'avenir de notre industrie nucléaire.**

Au lendemain de la catastrophe survenue au Japon, le Parti socialiste a demandé un **audit transparent et contradictoire** du parc français actuel : nous le réaliserons en intégrant la pluralité des points de vue, en évaluant particulièrement l'état de la maintenance et de la sous-traitance, en réévaluant les risques sismiques et naturels au regard des effets du dérèglement climatique.

La transition énergétique doit être démocratique. Dans le passé, les décisions énergétiques étaient prises sans réelle information ni vraie discussion. Les cercles de la décision étaient restreints, voire confisqués. Dans une société ouverte où le risque zéro n'existe pas, les choix – particulièrement pour l'installation des infrastructures d'énergies renouvelables – doivent être partagés avec les citoyens. **C'est pourquoi un débat national sur la transition énergétique sera organisé en 2012.**

Quant aux missions des entreprises françaises compétentes qui représentent 200 000 emplois directs et indirects dans notre pays, elles doivent être orientées autour notamment de quatre objectifs stratégiques : la sécurité des installations existantes, le traitement et le stockage des combustibles usés, le démantèlement des centrales en Europe et dans le monde (après Fukushima, les demandes vont se multiplier), développer leurs activités consacrées aux énergies renouvelables. Les crédits d'État pour le renouvellement du parc de centrales nucléaires actuellement engagé seront conditionnés au respect de ces orientations.

D'ici la conclusion de ce débat, nous mettrons en place un moratoire sur l'accroissement des capacités nucléaires. Les exportations de technologies nucléaires (y compris le MOX) seront interdites sur les pays ou zones à risque.

Il reviendra à l'État d'organiser l'ensemble des acteurs – EDF l'architecte-ensemblier, AREVA pour les activités du cycle du combustible, la conception et la fabrication d'îlots, les services à l'exploitation, ainsi que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) – **une filière du nucléaire civil français contrôlée par la puissance publique.** Ne gâchons pas des années de succès technique et économique, uniques au monde, du secteur public français – le nucléaire civil – parce que la gestion privée au Japon a conduit à un désastre, comme cela avait été aussi le cas dans une moindre mesure à Three-Mile Island aux États-Unis en 1979. Ne laissons pas entre des mains mercantiles l'avenir énergétique d'un pays et même d'un continent, alors que la population peut être exposée à des risques de catastrophes majeures. Nous reviendrons sur la loi NOME (Nouvelle organisation des marchés de l'électricité). La propriété publique des infrastructures de traitement des déchets nucléaires sera garantie, tout comme celle des infrastructures stratégiques de transport de gaz et d'électricité.

Il s'agit d'entrer dans une autre période : celle de la transition énergétique qui doit nous conduire vers un monde dans lequel la satisfaction de nos besoins énergétiques ne dépendra plus exclusivement du pétrole et du nucléaire. C'est pourquoi nous engagerons **un plan d'investissements massifs pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables à l'échelle nationale et européenne.** La diversification des sources de production, de la recherche à l'industrialisation, se fera sans exclusive : éolien terrestre ou *off-shore*, bioénergies (biomasse, biogaz au bilan carbone neutre, résidus naturels), hydraulique, géothermie, hydrogène, stockage d'énergie, énergie solaire (dont la filière naissante a été dramatiquement affaiblie par le décret gouvernemental suspendant l'obligation d'achat d'électricité photovoltaïque) et énergies issues de la mer (courants, houle, marée et température de l'eau). Nous développerons tout particulièrement ces nouvelles sources d'énergie dans les départements et territoires d'outremer, afin de bénéficier de leur environnement favorable et de favoriser leur autonomie énergétique.

Jusqu'à présent, la politique énergétique a été conçue sur un modèle centralisé, cohérent avec nos choix en matière d'électricité – grands barrages, grandes centrales... Les énergies renouvelables supposent des unités de production plus petites et plus disséminées. Nous mettrons en place une politique d'incitation efficace en faveur de l'autoconsommation des énergies renouvelables, en réservant notamment leur tarif d'achat à l'excédent de production.

En lien avec la Banque publique d'investissement, nous créerons **des pôles technologiques dans les territoires pour maintenir l'ensemble des filières en France.** Leur développement se fera en lien étroit avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux (entreprises, laboratoires de recherche, universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de formation, associations d'usagers) qui seront partie prenante du débat sur les choix énergétiques..

Au plan continental, nous proposerons à nos partenaires la mise en œuvre d'une **Communauté européenne des énergies**, coopération renforcée rendue possible par les traités actuels. Elle est décisive

si l'Europe veut sécuriser ses approvisionnements, diversifier ses sources de production, réduire sa consommation et assurer son indépendance énergétique. Nous plaiderons pour un statut public des réseaux européens de transport énergétiques.

1.2.3 Soutenir une agriculture écologiquement et économiquement durable

La France était la première puissance agricole de l'Union européenne : elle ne l'est plus. Près de 20 000 exploitations ferment chaque année. Les revenus de nombreux agriculteurs se sont effondrés, provoquant de nombreux drames humains : -20 % en 2008, -34 % en 2009.

Il faut dire la vérité : la droite a renoncé à sauver l'agriculture française. Elle a conservé le modèle productiviste intensif, qui fait de la France le plus gros consommateur de pesticides d'Europe. « *L'environnement, ça commence à bien faire* », affirme Nicolas Sarkozy. Cet abandon a des conséquences graves : perte d'emplois et appauvrissement des agriculteurs, mise en danger des producteurs et risques de maladies graves, atteintes à la santé du consommateur final. Se tourner vers l'avenir, c'est choisir les nouveaux facteurs de la compétitivité agricole : l'environnement, la sécurité sanitaire et le développement de la qualité. Ce sont les nouveaux facteurs de la compétitivité agricole.

C'est pourquoi nous commencerons par **soutenir et accompagner les agriculteurs** qui veulent rompre avec l'usage systématique de pesticides et d'engrais, le gaspillage de l'eau et des énergies fossiles.

En lien avec les collectivités territoriales, nous encouragerons **les agricultures durables, notamment l'agriculture biologique**. Les circuits courts, du producteur au consommateur local, seront favorisés à travers des mesures concrètes et expérimentées avec succès par plusieurs régions et départements à direction socialiste. Nous **réorienterons la commande publique (État, collectivités territoriales, entreprises publiques) vers l'achat de produits de l'agriculture de proximité (lait et laitages, viandes, fruits et légumes)**. Nous soutiendrons l'agriculture de montagne en tenant compte de ses spécificités. Ce soutien à l'agriculture durable sera un atout majeur pour la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de protection de la biodiversité.

Pour encourager les bonnes pratiques, une meilleure information sera donnée aux consommateurs par un étiquetage approprié des produits (localisation des lieux de production, performance environnementale). Nous soutiendrons la recherche publique orientée vers la valorisation des produits et la prise en compte du fonctionnement des écosystèmes dans les pratiques agricoles.

Les missions de l'enseignement agricole seront renouvelées.

Des dispositions sur **l'agriculture dans les Outremer**s seront prises pour répondre aux enjeux spécifiques de ces territoires.

Pour mieux protéger les agriculteurs, en lien avec les organisations professionnelles et les chambres d'agriculture, le régime social agricole sera remis à plat afin d'aller vers la parité avec les autres régimes. Nous agirons au plan européen et international pour une agriculture durable, facteur de relocalisation des productions et de

développement des pays émergents. Nous proposerons **d'inscrire dans la charte des Nations unies le droit des peuples à assurer la sécurité de leurs approvisionnements alimentaires**. Nous nous battons afin de mettre en place un régime particulier, juste et équitable, pour l'agriculture dans le cadre de l'OMC. En Europe, nous défendrons une réforme juste de la Politique agricole commune, non pour son démantèlement.

1.2.4 Aller vers une pêche durable

Nous agirons pour offrir à la pêche française des perspectives d'avenir crédibles et solides. Répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations du futur, c'est assurément l'enjeu qui sous-tend le chemin à emprunter pour poser les conditions réelles d'une pêche durable, asseoir son modèle de développement et l'inscrire dans une dimension équilibrée d'un point de vue environnemental, économique et social.

En Europe, les réformes successives de la Politique commune de la pêche n'ont stoppé ni les destructions d'emplois ni la raréfaction de la ressource. L'actuel gouvernement pratique un double langage nuisible aux pêcheurs : au plan international, il a pris des engagements officiels à Nagoya sur la protection des écosystèmes et sur l'exploitation durable de tous les stocks de poissons d'ici à 2020, tout en continuant d'accepter une pêche, elle, intensive, irrespectueuse de la ressource et peu créatrice d'emplois.

La France et l'Europe ont les moyens d'inverser cette tendance inquiétante. Pour remédier à la précarisation des pêcheurs et revitaliser les zones côtières, nous voulons **refonder la politique européenne et nationale de la pêche**. Nous plaçons pour que **l'accès à la ressource et aux aides publiques soit conditionné** à une série de critères portant sur les pratiques des pêcheries : impact environnemental, consommation de carburant et rejets de CO₂, respect des conventions internationales sur la sécurité et le statut des marins, contribution de l'activité à l'emploi. Nous soutiendrons le modèle de la pêche artisanale et nous développerons **de nouvelles zones protégées** pour les poissons en milieu marin (zones Natura 2000 en particulier). Sur le plan social, nous améliorerons la politique sociale en faveur des navigants à la pêche.

Nous créerons un Ministère de la mer particulièrement destiné à valoriser et développer les métiers de la mer (chantiers de construction et de déconstruction, recherche scientifique, énergies nouvelles, marine de pêche et marchande) et à redynamiser l'activité des littoraux.

1.2.5 Stopper l'érosion de la biodiversité et restaurer le patrimoine naturel

Notre biodiversité est un bien précieux. Elle est à la fois source d'approvisionnement (nourriture, médicaments, fibres) et outil de régulation (filtration de l'eau, régulation du climat). Nous voulons **préservé, protéger et valoriser le patrimoine naturel**. Nous rendons les inventaires floristiques et faunistiques obligatoires dans les communes de plus de 50 000 habitants. Nous créerons une commission spéciale chargée de protéger la biodiversité d'Outremer. Nous durcirons les sanctions pénales en cas d'infractions au

code de l'environnement. Nous nous engageons à **accroître la surface forestière publique**, via la mise en place d'un droit d'expropriation sur les forêts pour les collectivités locales ou leurs groupements dans les zones sensibles au plan environnemental et/ou paysager (parcs nationaux, parcs régionaux, zones Natura 2000, zones de montagne).

1.3 Faire le choix de la compétitivité par l'innovation et la qualité

Le débat entre la droite et nous ne porte pas sur la nécessité de renforcer la compétitivité de l'économie française et européenne, mais bien sur la manière d'y parvenir. La baisse des coûts voulue par les libéraux est une triple erreur : elle appauvrit les Français, elle assèche les finances publiques et elle empêche les entreprises de s'engager dans une démarche volontariste de responsabilité sociale et environnementale. Pour la France et l'Europe, seule la compétitivité « par le haut », par l'innovation, produira une croissance durable et riche en emplois. Nous défendons l'esprit d'entreprendre, c'est-à-dire la volonté d'innover.

1.3.1 Encourager les innovations

Outre le Crédit d'impôt recherche qui sera réformé, **le réseau des dispositifs d'accompagnement et le régime des aides à l'innovation seront simplifiés**. Les régions seront chefs de file pour plus de réactivité, de lisibilité, de coordination dans la proximité : ce sera le rôle des **Agences régionales de l'innovation**, en liaison avec la Banque publique d'investissement.

Parce que l'innovation naît souvent de l'échange, nous soutiendrons **les projets collaboratifs** entre entreprises, laboratoires de recherche, universités, Instituts universitaires technologiques (IUT), écoles d'ingénieurs et de design, Centres hospitaliers universitaires (CHU). Nous multiplierons **les passerelles entre formations et les possibilités de mise en disponibilité pour les chercheurs**, sur le modèle de la loi de 1999, pour faciliter les créations d'entreprises, les dépôts de brevets, les collaborations avec l'industrie. **L'emploi des docteurs** sera développé dans le privé et le public. Les établissements d'enseignement supérieur seront systématiquement associés aux pôles de compétitivité.

Notre action nationale devra s'appuyer sur une stratégie coordonnée à l'échelle de l'Europe. Dès 2012, nous proposerons à nos partenaires européens **le traitement différencié des dépenses d'avenir dans le Pacte de stabilité et de croissance** : innovation, recherche, éducation, enseignement supérieur et grandes infrastructures préparent l'avenir et ne sauraient être considérées comme de simples dépenses publiques soumises aux critères.

1.3.2 Investir dans la recherche, miser sur les sciences

Alors que le savoir est une des clés de notre futur, les dépenses de R&D ne dépassent pas 2,1 % du PIB contre 2,8 % en Allemagne et aux États-Unis, 3,5 % au Japon.

L'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche est aujourd'hui aussi indispensable au dynamisme de notre société que le fut hier le développement des enseignements primaires et secondaires. La société créative que nous voulons fonder s'appuiera sur une valorisation à la fois culturelle, sociale et économique de la recherche. Les sciences dans leur diversité doivent être au fondement de nos politiques publiques.

Nous augmenterons significativement l'effort de la nation pour la recherche et l'enseignement supérieur afin d'atteindre les 3% du PIB d'ici la fin de la législature. Un plan pluriannuel de création d'emplois scientifiques sera voté. **Les carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs** seront revalorisées pour donner envie aux jeunes de suivre cette voie. Nous favoriserons **l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers**.

Pour libérer la créativité des chercheurs et rétablir la confiance, nous réunirons dès 2012 des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de préparer avec l'ensemble des acteurs l'élaboration d'une loi de programmation, définissant le cadre, les orientations et les moyens de l'ESR. Ce processus permettra notamment de remettre à plat l'ensemble des textes contestés adoptés par la droite. Nous fondrons notre politique sur la coopération, la mise en réseau plutôt que la concurrence. Nous réduirons la part des financements sur appel à projets et augmenterons les financements directs et récurrents des laboratoires qui pourront ainsi devenir plus réactifs.

Nous simplifierons le mille-feuille incompréhensible qu'est devenu le financement et l'organisation de la recherche en France et remettrons les laboratoires et les organismes de recherche au cœur du système de recherche, dans un partenariat équilibré avec les universités. Nous développerons des réseaux nationaux et européens pour mener des projets stratégiques de grande ampleur, et réviserons les investissements d'avenir du grand emprunt pour assurer à la fois le rayonnement international de la France et l'élévation du niveau d'ensemble des structures d'enseignement supérieur et de recherche par la mise en réseau. Dans le cadre d'une augmentation des crédits budgétaires, un soutien important devra être accordé aux régions délaissées.

Pour les socialistes, la volonté d'encourager la recherche s'inscrit dans un refus de l'obscurantisme et du conservatisme. Dans une période où la science est parfois regardée avec méfiance, voire mise en cause, il est décisif que la France réaffirme sa confiance dans le travail des chercheurs, c'est-à-dire dans le progrès, tout en veillant au respect des règles éthiques. De nombreuses avancées scientifiques dont nous profitons n'auraient pas été possibles dans le cadre restrictif actuel que le gouvernement propose de maintenir. **Les recherches sur les cellules souches embryonnaires à partir d'embryons surnuméraires sont porteuses de promesses importantes pour la thérapie et pour la connaissance**. Dans ces domaines, nous proposerons à la représentation nationale de passer d'un régime d'interdiction avec dérogations à un régime d'autorisation encadré, dont le critère sera l'utilité scientifique et médicale. **Nous encouragerons la recherche, notamment sur les maladies neuro-dégénératives et le développement des technologies d'aide à l'autonomie**.

La méthode de mise en œuvre des règles bioéthiques sera adaptée aux temps nouveaux, en particulier afin de maîtriser l'accélération technologique dont le rythme défie celui des pouvoirs publics. Le rôle de la loi est d'indiquer les valeurs, les principes et les objectifs que nous voulons pour notre société. Mais face à l'accélération de la recherche scientifique, chacun voit bien qu'une loi pensée comme un catalogue figé des pratiques possibles, permises ou proscrites

n'est plus adaptée. Sous le contrôle du Parlement, l'application concrète des règles devra faire plus de place à des institutions telles que l'Agence de biomédecine et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

1.3.3 Développer les nouvelles technologies et relever le défi numérique

La droite a raté le virage des nouvelles technologies et laissé se creuser la fracture numérique dans le pays : en 2011, un Français sur quatre n'a pas d'ordinateur, un sur trois n'a pas d'accès Internet.

Relever le défi numérique est indispensable à l'émergence d'une nouvelle croissance. **Nous réorienterons l'effort d'investissement et de R&D vers les domaines stratégiques** : biotechnologies et nanotechnologies médicales, éco-technologies de la production et de la consommation énergétiques (éco-matériaux, nouveaux moteurs...). Dans ces domaines, de nouveaux champions industriels européens verront le jour.

Pour qu'aucun Français ne soit mis à l'écart de la révolution numérique, nous engagerons, en lien avec les collectivités territoriales, un plan de déploiement de la fibre optique en dix ans visant un large accès au très haut débit pour tous, quel que soit le territoire.

1.3.4 Valoriser l'économie sociale et solidaire

Nous privilégierons le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui met l'économie au service de l'Homme et non l'inverse. Les critères démocratique, social et collectif sont des éléments essentiels de son action qui fait du bien-être humain la finalité de son action. Elle représente plus de deux millions de salariés. Par ses valeurs et son efficacité, elle est centrale dans le nouveau modèle de développement dont la France a besoin. En 2012, la gauche mettra fin à la relégation et la fragilisation de l'ESS par la droite et lui apportera une visibilité institutionnelle. Celle-ci passera notamment par la **reconnaissance de la représentativité des syndicats d'employeurs de l'ESS** dans le dialogue social national et territorial. Nous favoriserons le financement pluriannuel des associations. L'économie sociale n'est pas une économie marginale. De nombreuses coopératives font partie des fleurons de notre économie nationale et sont aussi souvent des entreprises exportatrices. Elles ont en moyenne mieux résisté à la crise et ont maintenu leurs emplois. Nous proposerons à nos partenaires européens de **construire un statut européen** pour les coopératives, mutuelles et autres acteurs de l'économie sociale et solidaire. Nous faciliterons et protégerons, au plan juridique, **la reprise d'entreprise par les salariés sous forme de SCOP** (Société coopérative de production) ou de **SCIC** (Société coopérative d'intérêt collectif). Nous créerons une nouvelle forme de coopérative, **la société coopérative à actionnariat salarié majoritaire**, qui pourra ainsi assurer l'émergence de grosses PMI coopératives, en particulier dans les secteurs qui ont de forts besoins capitalistiques. Les coopératives comme beaucoup de petites entreprises sont bridées dans leur développement par manque de fonds propres. La banque publique d'investissement y sera particulièrement attentive. L'État accompagnera les territoires qui inscriront l'ESS dans leurs projets de développement, au travers de contrat d'objectifs pluriannuels...

Actuellement, une entreprise doit aller jusqu'à la liquidation pour pouvoir être reprise par les salariés licenciés, ce qui constitue un handicap considérable pour la réussite de la reprise. Il faut permettre de déclencher **la reprise coopérative** avant cette étape. Les mises de fonds initiales sont souvent très importantes, il faudrait donc créer des mécanismes pour garantir la mise de fonds des salariés et créer des prêts leviers. Par ailleurs, nous créerons **un statut du salarié reprenneur** et un droit de préemption social pour donner la priorité aux projets collectifs des salariés de reprise des entreprises en cas de fermeture de site. Plus généralement nous favoriserons le fait coopératif, par exemple pour les coopératives d'habitants qui nécessitent des évolutions législatives dans le secteur de l'immobilier et du logement.

L'économie solidaire est aussi en plein essor et peut répondre à de nouvelles attentes tant dans le domaine de l'environnement, de l'accompagnement des personnes, de l'insertion, de la culture, de la formation et des services. Quatorze millions de Français sont bénévoles et deux sur trois sont membres d'une association. Le rôle de ces associations dans le développement de la vie civique, sportive, culturelle et éducative, mais aussi en termes de création d'emploi, sera valorisé et soutenu par l'État.

Nous conditionnerons certaines aides publiques aux entreprises, à l'accueil de salariés en situation de handicap, en voie d'insertion ou de retour à l'emploi. Nous étudierons la mise en place de nouveaux outils pour valoriser le bénévolat, encourager les plus jeunes à s'engager et favoriser les échanges entre les générations.

2 TRAVAILLER MIEUX POUR VIVRE MIEUX

Quatre faiblesses plombent le redémarrage de l'économie française et du pouvoir d'achat : un taux de chômage plus élevé que la moyenne européenne ; un taux d'emploi des jeunes et des seniors dramatiquement bas ; des exonérations de cotisations sociales massives et uniformes sans effet réel sur l'emploi ; un dialogue social inexistant à l'échelle interprofessionnelle. Le gouvernement de la gauche organisera une Conférence nationale avec les partenaires sociaux pour déterminer l'agenda social des négociations à mener et les actions prioritaires.

2.1 Combattre le chômage

En 1997 et 2002, la gauche a montré son refus de la fatalité : deux millions d'emplois furent créés grâce à un pilotage économique favorable à la croissance et à l'activité. En 2012, la même volonté nous animera pour agir.

2.1.1 Le défi de l'emploi des jeunes

Il faut sonner la mobilisation générale pour nos jeunes, et d'abord pour les faire accéder à l'emploi : 25 % sont au chômage. Mais nous voulons aussi pour eux le bon emploi : pour 80 % des jeunes actifs, l'entrée dans l'emploi se fait en contrat à durée déterminée (CDD), quand il ne s'agit pas de stages à répétition ou de travail à la pige. Casser la spirale de la précarité est une urgence nationale.

Outre les décisions que nous prendrons pour l'Éducation nationale, et d'abord pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux, le lien renforcé avec l'entreprise et l'orientation, clés de l'intégration au marché du travail, plusieurs choix forts permettront d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Plutôt que par des contrats dédiés qui font des jeunes travailleurs des variables d'ajustement, nous voulons pour eux les mêmes droits puisque dans la société ils assument déjà pleinement leurs devoirs. Nous renforcerons le rôle des régions dans les politiques d'emploi des jeunes et veillerons à ce que les stratégies nationales s'inspirent des réussites locales.

- Pour créer un choc de confiance et permettre aux jeunes de s'insérer sur le marché du travail, **300 000 emplois d'avenir seront proposés sur cinq ans, dont la moitié dès 2012, dans les secteurs d'innovation sociale et environnementale**. Ils seront conçus sur le modèle des emplois-jeunes qui, entre 1997 et 2002, avaient permis à 72 % de leurs bénéficiaires d'être recrutés dans des emplois à durée indéterminée. Leur coût sera financé par la suppression de la subvention aux heures supplémentaires qui a détruit 70 000 emplois depuis 2007.

- Toutes les formes d'alternance éducative (sous statut scolaire, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation) seront encouragées. En lien avec les régions, **les filières de l'enseignement professionnel seront valorisées et l'émergence de lycées des métiers favorisée**. Sur ces objectifs, nous engagerons une démarche de contractualisation avec les entreprises *via* un système de bonus-malus. De même, nous développerons l'alternance dans le secteur public et notamment dans les collectivités territoriales.

- Nous mettrons en place **un service public de proximité pour l'information et l'orientation tout au long de la vie**.

- Pour lutter contre les discriminations à l'embauche, la pratique du **CV anonyme** sera généralisée.

De même, nous agirons pour le raccrochage des jeunes à la formation et à l'emploi.

- **Un dispositif « Nouvelle chance » sera proposé aux 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification, emploi ni formation**. Ils seront affiliés à un Pôle public de l'insertion professionnelle regroupant l'ensemble des outils existants autour des missions locales. Ce dispositif « Nouvelle chance » permettra à chaque décrocheur de construire un projet professionnel adapté (emploi aidé assorti d'une formation professionnelle, formation qualifiante ou couplée à l'acquisition des savoirs de base) en contrepartie d'une aide sous condition de ressources, dont le versement supposera le respect du parcours défini.

- Nous ferons appel à **des tuteurs bénévoles pour accompagner des jeunes sans qualification**, les orienter et les aider à faire leurs premiers pas professionnels.

Enfin, nous mènerons **une lutte déterminée contre les stages abusifs**. Tout stage devra se faire dans le cadre d'un cursus pédagogique et être nécessaire à l'obtention du diplôme prévu par ce cursus. Les entreprises feront figurer le nombre de stagiaires présents dans les

bilans sociaux. Les institutions représentatives du personnel (IRP) seront informées lors du recrutement d'un stagiaire.

2.1.2 L'expérience est un atout :

maintenir les plus de 50 ans dans l'emploi

Parmi les travailleurs âgés de 59 ans, seuls quatre sur dix sont encore dans l'emploi. Contraindre les seniors à travailler jusqu'à 62 ans, alors que le marché du travail les rejette, est une incohérence que nous n'avons cessé de dénoncer.

C'est pourquoi nous mènerons une politique de l'emploi audacieuse en faveur des seniors :

- en rendant obligatoire **la négociation triennale de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC) dans les entreprises de plus de 300 salariés ;
- en généralisant les dispositifs de **tutorat** en entreprise, pour que les travailleurs seniors transmettent leur expérience aux jeunes ;
- en ouvrant d'autres possibilités que la retraite-couperet avec une réduction progressive du temps de travail ;
- en aménageant les conditions de travail des plus de 55 ans par **la limitation ou la suppression du travail de nuit et des tâches physiques**, ainsi que par l'augmentation des temps de pause.

2.1.3 Lutter contre les licenciements boursiers

Défendre les salariés et les vrais entrepreneurs, c'est aussi combattre les pratiques inacceptables de certains « patrons voyous ».

Le coût des licenciements sera plus cher pour les entreprises qui versent des dividendes ou qui rachètent leurs propres actions.

Sera instaurée une obligation de **remboursement préalable des aides publiques** perçues cinq ans avant toute ouverture de procédure de licenciements ou de fermetures de sites non justifiées par les difficultés de l'entreprise.

Dans les cas de pratiques manifestement contraires à l'intérêt même de l'entreprise, menaçant volontairement sa pérennité (Molex, par exemple), nous donnerons la possibilité aux salariés de saisir le Tribunal de grande instance afin de prendre les mesures nécessaires, y compris la mise sous tutelle judiciaire, le temps utile pour faire cesser ces pratiques.

2.2 Garantir le bon emploi et humaniser le travail

La montée en gamme de l'économie française ne pourra s'opérer sans une amélioration des conditions de travail. En considérant le travail comme un coût et non comme un atout, la droite l'a dévalorisé et dégradé. En 2012, nous inventerons des relations nouvelles dans l'entreprise pour une véritable démocratie sociale, condition de la compétitivité-qualité.

2.2.1 Reconstruire un droit du travail protecteur des salariés

Nous procéderons à une évaluation précise des reculs introduits par la droite dans le code du travail et nous reviendrons en particulier sur ceux qui tendent à atomiser les rapports entre le salarié et l'employeur. Alors que l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) ne cesse de reculer au profit d'alternatives précaires (contrat à durée déterminée, intérim, temps partiel choisi ou subi, stages,

etc.), les socialistes veulent mettre un terme à l'éclatement du statut du salarié.

Parce qu'il ne peut y avoir de produits et de services de qualité sans conditions de travail de qualité :

- Les mécanismes d'exonération ayant dégradé la bonne application des 35 heures seront annulés (détaxation des heures supplémentaires, remise en cause du repos dominical, extension du forfait jour au mépris des recommandations du Comité européen des droits sociaux).

- Le **CDI sera favorisé**, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales aux entreprises qui emploient un quota trop élevé de travailleurs précaires.

- Nous donnerons **les moyens à l'inspection du travail** de faire respecter tous les droits des salariés.

- **La négociation collective sera renforcée à tous les niveaux et la hiérarchie des normes en matière de droit social rétablie**. De même, les instances faisant vivre le paritarisme dans les fonctions publiques doivent être confortées. Nous réhabiliterons la négociation de branche, réduite par la droite à une fonction supplétive de la négociation d'entreprise.

- Nous agirons pour mettre fin aux formes de management qui conduisent à la souffrance et l'isolement des travailleurs.

2.2.2 Promouvoir la vraie performance

Nous proposerons la mise en place de **nouvelles normes comptables européennes** intégrant l'empreinte écologique et les critères sociaux (structure de l'emploi, niveau des rémunérations...) dans le bilan des entreprises. Une obligation de bilan pays par pays sera fixée aux multinationales.

Dans le prolongement des lois Auroux, **le droit des salariés à s'exprimer sur leurs conditions de travail sera consolidé** : mieux dialoguer permettra de mieux travailler.

Les **Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** seront renforcés, notamment pour une meilleure prise en compte de la souffrance au travail, des nouveaux maux et des nouvelles pénibilités au travail. La médecine du travail sera reconstruite et rendue plus indépendante grâce à une gestion réellement paritaire. La bonne performance est aussi à l'origine de notre refus d'adopter la loi sur le travail le dimanche. Elle a consacré l'avènement d'une société du « tout-avoir » alors que le dimanche devrait être consacré au repos, à la famille, au sport, à la culture, à l'engagement citoyen.

2.2.3 Renforcer la participation des salariés à la gouvernance de leur entreprise

Pour que l'entreprise puisse pleinement créer de la richesse, un meilleur dialogue social la rend plus compétitive. C'est aussi une marque de modernité : si elle est le terrain d'expression d'intérêts différents, l'entreprise est d'abord un lieu de créativité et d'innovation.

Quatre millions de salariés n'ont pas d'interlocuteurs dans les petites entreprises (moins de onze salariés). **Pour les entrepreneurs et les salariés des TPE**, le développement de la démocratie sociale exige la mise en place d'un dialogue social et donc d'une représentation des salariés au niveau des bassins d'emploi.

Les **salariés des très grandes entreprises ou des groupes cotés** ont

vocation à être présents dans les instances de décision, qu'il s'agisse des conseils d'administration, des conseils de surveillance ou des comités de rémunération.

3 METTRE LA FINANCE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE POUR MIEUX PARTAGER LES RICHESSES

Au cours de la prochaine législature, la gauche se fixera l'objectif de redresser la part des salaires face à celle des profits.

3.1 Nous donner les moyens d'améliorer les salaires et de mieux partager les revenus

Depuis 2002, les dirigeants du CAC 40 ont vu leurs salaires augmenter de 400 % quand les salaires du secteur privé n'ont augmenté en moyenne que de 3,5 %. De tels écarts de rémunération sont aussi injustifiables qu'intolérables.

3.1.1 Organiser une conférence salariale annuelle

Pour la gauche, l'augmentation des salaires est une condition de la justice et de la croissance. Elle suppose un changement de méthode par rapport à la pratique actuelle : **une conférence salariale annuelle** sera organisée. Dans un dialogue tripartite (État, organisations syndicales, organisations patronales) et à partir d'un diagnostic de la situation économique du pays, les partenaires sociaux établiront **un cadre général d'évolution des salaires ayant vocation à orienter les discussions dans les branches professionnelles et les entreprises**. Cette conférence devra notamment contribuer au rééquilibrage de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Le **Smic** constitue un levier à court terme pour améliorer les conditions de vie des plus modestes et stimuler la consommation. La revalorisation de son pouvoir d'achat sera engagée après des années d'abandon par la droite.

3.1.2 Limiter les écarts de rémunérations

Pour réduire les inégalités, combattre le déclassement qui frappe les salariés, revaloriser le mérite et l'effort, les écarts de salaires devront être limités.

L'État actionnaire et employeur doit donner l'exemple. Nous proposons **qu'au sein des entreprises qui ont une participation publique dans leur capital, les rémunérations soient comprises dans une échelle de l'ordre de 1 à 20**. Dans les autres, l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration après avis du comité d'entreprise, fixera ce ratio.

Dans le même esprit, il faudra enfin **garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes**. Passons des déclarations d'intention aux objectifs dans le temps. **Le maintien des exonérations de cotisations sociales sera conditionné à la conclusion d'un accord sur l'égalité salariale** au sein de l'entreprise qui disposera d'un an pour engager et faire aboutir la négociation.

3.1.3 Favoriser un partage plus équitable des revenus

Relancer la croissance, créer des emplois et réduire les injustices suppose de soumettre à prélèvements les revenus qui ne sont pas consommés ou investis pour les redistribuer vers les ménages

modestes et moyens.

C'est pourquoi **nous alignerons la fiscalité dérogatoire de revenus comme les stock-options ou les attributions gratuites d'actions sur celle qui pèse sur les salaires.**

3.1.4 Et si l'on arrêta de raisonner « PIB » ?

La variation du produit intérieur brut (PIB) que traduit l'indice de croissance reflète la dynamique de production d'un pays. C'est indispensable, mais pas suffisant. Il y a bien d'autres données pour estimer la richesse d'un pays.

Sur la base du rapport de la Commission présidée par le prix Nobel d'économie Joseph E. Stiglitz – sollicité et finalement ignoré par l'actuel président de la République –, **nous élaborerons un indicateur de développement humain.** Publié chaque année, il sera basé sur les critères économiques traditionnels, mais aussi de justice et de cohésion sociale (inégalités de revenus, accès au logement), d'émancipation individuelle (accès aux études supérieures, accidents et suicides au travail) et de préservation de l'environnement (taux de recyclage des déchets, qualité de l'air). Toutes les formes de capital – naturel, éducatif, économique, technologique – nécessaires à la production de richesses pourront ainsi être prises en compte dans les politiques publiques.

Plus largement, nous veillerons à la mise en place d'indicateurs qui reflètent la réalité vécue par les entreprises comme par les ménages. L'indice de la hausse des prix actuellement utilisé par l'Insee est bien éloigné de la réalité de l'évolution du coût de la vie des ménages, ce qui s'explique par son mode de calcul. Nous créerons **un véritable « indice du coût de la vie »** à partir d'un panier de biens représentatif de la consommation des ménages pour pallier les insuffisances du calcul actuel de la hausse des prix. L'ensemble des aides sociales sera indexé sur cet indice.

3.1.5 Lutter contre la pauvreté et la précarité

La pauvreté et la précarité constituent une plaie que l'on doit éradiquer, car la faim, la souffrance, l'isolement et l'humiliation ne sont pas supportables dans une société avancée. Il reste encore beaucoup à faire pour compléter les avancées réalisées par les gouvernements socialistes (RMI, CMU, SRU...). Il faut donc s'engager à assurer à chacun, et concrètement, les ressources nécessaires pour vivre normalement, ainsi que le logement, la santé et l'éducation. Cette solidarité doit être la règle pour tous les échelons du pouvoir et elle doit s'inscrire à la fois dans les choix budgétaires et dans l'action législative, avec le concours des collectivités territoriales et des associations que l'État doit aider significativement.

3.1.6 Lutter contre le surendettement et les contrats abusifs

Le surendettement est une question majeure, qui pèse lourdement sur la situation sociale. 196 000 dossiers sont déposés en moyenne chaque année auprès des commissions de surendettement. Autour de 750 000 ménages sont en situation de surendettement. L'accès au crédit à la consommation « classique » est aujourd'hui fortement limité : réservé aux clients fortement solvables, il est exclu pour au moins 25 % des Français, notamment les familles modestes

et les jeunes qui se tournent vers les crédits dits « renouvelables » (revolving), crédits extrêmement coûteux et véritables trappes à endettement. La régulation de ce marché est donc une priorité. **Nous interdirons les crédits renouvelables et, en contrepartie, nous mettrons en place un crédit social à la consommation assorti d'une formation à la gestion de ses finances personnelles.**

Nous agirons contre les abus bancaires et nous imposerons la mise en place d'une offre rassemblant les services bancaires minimum et nécessaires aujourd'hui à la vie courante, à un prix extrêmement faible et accessible à tous. Ainsi, nous garantirons une forme de service public bancaire.

Plus largement, **nous lutterons contre les clauses abusives dans les contrats de vente.** Les Français souscrivent quotidiennement des abonnements téléphoniques et Internet, des assurances, ou encore des prêts. Ces contrats font l'objet de quasi-formulaires conclus entre professionnels et consommateurs, lus en diagonale et approuvés en quelques secondes. Ceux-ci, juridiquement appelés « contrats d'adhésion ». **Nous renforcerons les pouvoirs de la Commission des clauses abusives (CCA)** qui devra devenir permanente. La CCA pourra s'autosaisir de tout contrat qu'un groupe de dimension nationale utiliserait massivement pour ses transactions avec des consommateurs, celle-ci pouvant alors rendre un avis sur la régularité des clauses qu'il inclut. Un avis négatif aura pour conséquence de contraindre le professionnel à retirer la clause du contrat.

3.2 Réguler la finance et faire participer le capital à la solidarité

En France comme ailleurs en Europe, la financiarisation de l'économie s'est traduite par la stagnation de l'investissement dans l'avenir, la rigueur budgétaire, l'austérité salariale, la montée du chômage. Dans un monde où l'État-nation n'est plus le cadre exclusif de la souveraineté, nous devons imaginer des leviers concrets pour reprendre en main l'économie financière et sanctionner les pratiques contraires à l'économie productive.

3.2.1 Faire contribuer les banques et réguler le secteur bancaire

Tout placement et tout investissement comporte une part de risque. Sans risque, pas d'innovation, pas d'entreprise, pas de projet, pas de vie. Mais le risque doit aller de pair avec la responsabilité : c'est hélas ce que les banques ont oublié et qui a suscité la crise actuelle.

Il faut revenir à une stricte distinction des métiers bancaires et **séparer activités de dépôt et activités financières.** Les banques traditionnelles ne doivent plus prêter l'argent des épargnants et des clients aux banques d'affaires, ni acheter des titres structurés par ces banques d'affaires.

Nous agirons pour que soient mis en place des mécanismes de garantie et de solvabilité des banques, financés par elles-mêmes et non par les contribuables, et pour limiter la taille des établissements qui conduisent des activités spéculatives.

Malgré la crise et grâce au refinancement par les États, les banques affichent des profits record. Il est légitime, en retour, de les faire contribuer au financement de la solidarité nationale. Ainsi, dans la

loi de finances pour 2013, nous appliquerons **une surtaxe de 15 % de l'impôt sur les sociétés acquitté par les banques et les établissements financiers**. Son produit sera affecté au financement des retraites de la nation.

3.2.2 Encadrer les flux financiers et lutter contre les pratiques spéculatives

Avec le Parti socialiste européen (PSE), nous proposons d'instituer une taxe sur les transactions financières de 0,05 % dont le principe a été acté par le Parlement européen en mars 2011. À l'échelle de l'Union européenne, elle permettra de dégager 200 milliards d'euros supplémentaires par an. Son produit pourrait être affecté à deux priorités: le financement de l'aide aux pays en développement et leur adaptation au réchauffement climatique, la réduction des déficits des États membres.

L'Europe doit aussi agir rapidement, notamment par le renforcement des « ratios prudentiels » et de la régulation du secteur bancaire, ainsi que des fonds spéculatifs (hedge funds.) Les organes de contrôle et de supervision doivent être étoffés et la vente à découvert sans contrepartie interdite.

Il n'est pas légitime que trois « agences de notation » contrôlent plus de 85 % du marché mondial de l'estimation des risques pris par les banques, les entreprises, les collectivités locales et les États emprunteurs, et que le coût du crédit oscille selon la note qu'elles attribuent. Pour assurer un contrôle effectif du risque encouru par le secteur bancaire en Europe, nous proposons d'établir **une agence de notation publique sous l'égide de l'Eurogroupe**.

Dans le cadre de l'action concertée des États membres de l'Union européenne, la France mènera une lutte acharnée pour la suppression des paradis fiscaux. Le secret bancaire devra être interdit au sein des 27 pour permettre à l'Europe d'obtenir sa disparition progressive dans tous les États qui vivent de l'évasion et de la fraude fiscales.

3.2.3 Former les élites de la nation à l'économie réelle

Remettre l'économie réelle devant la finance, c'est aussi mettre à son service les meilleurs éléments de la nation. Les grandes écoles, qui formaient traditionnellement les élites républicaines qui ont fait la force de notre administration, la grandeur de notre industrie et la vigueur de notre recherche, voient aujourd'hui leurs étudiants s'orienter trop souvent vers des études qui les destinent plus à être traders qu'ingénieurs ou hauts-fonctionnaires au service de l'intérêt général.

Les modèles économétriques qui y sont de plus en plus dispensés réduisent la production, les échanges, les technologies, la vie en somme, à des équations mathématiques et à des gisements de profits qui peuvent être déplacés, en un « clic », d'une place boursière à une autre, nourrir les bulles, faire et défaire les entreprises, engendrer les crises qui ruinent les salariés, les ménages, les États. En retour du financement public assuré à ces établissements, nous **exigerons que les grandes écoles s'intègrent dans un cursus de recherche des universités et qu'elles privilégient les formations scientifiques et techniques**, notamment dans les domaines

prioritaires de notre politique industrielle : numérique, biologie, énergie, agroalimentaire...

4 REMETTRE LA FRANCE AU CŒUR DE L'EUROPE ET L'EUROPE DANS LE CŒUR DES EUROPÉENS

Comme la France sur le continent, l'Europe dans le monde risque le déclassement. Pour stopper la glissade, deux idées fausses doivent être écartées : l'idée que nous pourrions faire sans l'Europe et l'idée que nous pourrions continuer avec l'Europe actuelle. **Pour nous, socialistes, le plan de redressement de la France est indissociable d'un plan de redressement de l'Europe.**

La crise confirme que seule l'union des États européens peut garantir à chacun d'eux une voix dans le concert des grandes puissances du XXI^e siècle. Encore faut-il que l'Europe se donne l'ambition et les moyens d'y parvenir ! Telle était l'ambition des pères fondateurs quand fut créée la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Et tel fut le sens profond du résultat du référendum de mai 2005.

Il est urgent de procéder à la réorientation de nombreuses politiques: un euro juste au service de la croissance et de l'emploi, la réduction des déficits et de la dette rendue possible par le soutien à l'activité et non par le choix de l'austérité, les investissements d'avenir soutenus par l'emprunt, l'harmonisation fiscale et sociale indispensable à la compétitivité de nos entreprises auxquelles il y a mieux à offrir que le dumping généralisé, l'indépendance énergétique et stratégique des Européens assurée. Avec nos partenaires et d'abord l'Allemagne, nous agirons pour une Europe unie et forte, mobilisée pour son redressement et son succès.

4.1 Sortir l'Europe de la crise

Si l'Europe se condamne aujourd'hui aux seconds rôles, c'est parce qu'elle s'obstine – à l'image du prétendu « pacte de compétitivité » qui n'est qu'un pacte d'austérité – à faire prévaloir une triple concurrence: entre les entreprises rivales au sein de l'Union sans être compétitives à l'international, entre les salariés dont les revenus et le pouvoir d'achat sont tirés vers le bas, entre les États qui s'infligent une rigueur sans croissance. À cela, nous opposons une triple convergence: financière, sociale et fiscale.

Pour faire de l'Europe une zone de croissance durable, des leviers existent: une coordination des politiques économiques fondée sur un pilotage fin de la monnaie et du budget, **une redéfinition du rôle et des objectifs de la BCE** notamment afin de soutenir davantage les États en difficulté, l'intégration de l'économie et de l'écologie, la convergence sociale et fiscale, la souveraineté énergétique et le développement des énergies renouvelables, une ambition scientifique, technologique et culturelle forte, mais aussi une défense réaliste de nos intérêts commerciaux face aux pays à bas salaires et aux espaces protégés par les États.

Ce groupe pionnier sera le moteur de réformes institutionnelles nécessaires pour redonner force et ambition au projet européen.

4.1.1 Doter l'Europe de mécanismes de gouvernance économique

Nous refusons le pseudo-pacte de compétitivité qui veut imposer l'austérité à l'Europe toute entière. À Athènes, en mars 2011, le

Parti socialiste européen a proposé une autre feuille de route pour sortir l'Europe de la crise par une croissance durable au service de l'emploi, en relançant le progrès social, tout en permettant de sortir de la spirale de la dette. Elle permettra de tourner la page de l'austérité brutale qui risque d'être fatale, pour définir une stratégie de sortie de crise et projeter l'Europe vers 2020. Nous proposons plusieurs réorientations concrètes, notamment :

- que le pacte de stabilité rende possible l'adoption par chaque État membre de politiques adaptées à sa conjoncture économique.
 - **l'émission d'eurobonds** (emprunts européens) pour financer les investissements du futur (réseaux transeuropéens de transports et d'énergie, réseaux numériques, biotechnologies...) et les champions industriels de demain ;
 - En complément du **fonds européen de stabilité financière**, la BCE sera autorisée à financer la dette souveraine des États membres de la zone euro pour leur permettre de s'affranchir de la pression exercée par les marchés financiers ;
 - **le traitement différencié des dépenses d'avenir** (éducation, enseignement supérieur, recherche, infrastructures vertes ou numériques) dans le Pacte de stabilité et de croissance pour orienter les dépenses publiques en Europe vers la préparation du futur ;
 - l'adoption **d'une assiette commune et d'un taux minimum** de l'impôt sur les sociétés pour mettre fin à la concurrence mortifère entre États européens ;
 - la construction avec les pays qui le voudront, dans le cadre d'une coopération renforcée permise par les traités actuels, d'une **Communauté européenne des énergies** pour accélérer notre transition énergétique par des investissements massifs pour réduire notre consommation, limiter notre dépendance à l'égard du nucléaire, développer les énergies renouvelables et nous présenter unis face aux grands fournisseurs d'énergies.
- Nous nous opposerons à toute nouvelle directive visant la mise en concurrence dans le domaine des services publics et nous demanderons à renégocier les directives de libéralisation.

4.1.2 Remettre la solidarité et le progrès social au cœur du projet européen

En lien avec la Confédération européenne des syndicats, nous proposerons, dès 2012, d'entamer des discussions pour **un nouveau pacte social européen de progrès** qui, sans viser l'uniformité, doit permettre d'engager la convergence progressive de nos politiques sociales vers les normes les plus protectrices en vigueur dans les États membres.

Ce pacte européen de progrès social impliquerait, pour chaque État membre, **l'instauration d'un salaire minimum** tenant compte de la réalité économique et sociale nationale. Un seuil commun pourrait être défini sur la base d'un pourcentage de chaque niveau de salaire national moyen. Dans le droit fil de l'Europe de la connaissance que nous voulons construire, ce pacte pourrait également intégrer la **fixation d'objectifs nationaux quantifiés pour l'éducation**.

Dans une perspective plus longue, nous défendrons auprès de nos partenaires **une convergence fiscale par le haut**. Nous préconiserons la méthode du **« serpent fiscal européen »**, comme il y eut autrefois un serpent monétaire, c'est-à-dire la fixation pour les différents impôts nationaux, à assiette comparable, d'un plafond et d'un plancher entre lesquels les taux nationaux pourraient varier.

4.1.3 Fixer des limites géographiques claires et faire avancer l'Union euro-méditerranéenne

Donner des frontières à l'Union est devenu une nécessité. Dans l'intérêt européen et dans celui des pays candidats, nous pensons **que chaque demande d'adhésion doit être évaluée à l'aune des moyens dont dispose l'Union pour qu'elle soit un succès**.

C'est dans cet esprit que nous aborderons les négociations en cours. Les discussions avec les pays des Balkans, meurtris par la guerre en ex-Yougoslavie et ses séquelles, devront être menées avec un esprit de dialogue. La Turquie, grande nation héritière d'une grande civilisation, est une autre candidate reconnue à l'adhésion. Des engagements ont été pris : ils doivent être tenus même si l'issue finale ne peut pas être garantie. Dans les négociations actuelles, plusieurs conditions ne sont pas remplies.

L'Europe a besoin de frontières mais aussi d'un horizon. La force des révolutions démocratiques dans les pays du sud de la Méditerranée et l'incapacité des diplomaties française et européenne à les accompagner montrent l'urgence **de relancer le projet d'avenir d'un partenariat euro-méditerranéen étendu demain à un ensemble euro-africain**.

Nous nous mobiliserons pour une Méditerranée de projets, particulièrement dans les domaines de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des transports. Notre ambition doit être de bâtir avec les pays de la Méditerranée – outre des coopérations politiques et culturelles – une zone intégrée d'industries, d'agriculture, d'énergie et de mobilité professionnelle.

4.2 Du carburant et un moteur pour l'Europe

Dans une Europe à 27, la France ne peut décider de tout, toute seule. En même temps, son réveil est attendu. Forts de la confiance populaire, le Parti socialiste et ses alliés seront force de proposition auprès des autres États membres, de la Commission et du Parlement européens. Nous donnerons vie aux « coopérations renforcées », proposons les contours d'un groupe pionnier adossé à la France et à l'Allemagne, autour d'objectifs précis. Unies, la France et l'Allemagne représentent le troisième PIB de la planète : elles peuvent être la rampe de lancement d'une Europe qui gagne dans la mondialisation. Désunies, elles ne peuvent pas grand chose. Nicolas Sarkozy et Angela Merkel laissent hélas l'Europe sans vision et sans moyens au nom d'une conception platement conservatrice et libérale de l'avenir européen. Il est temps d'ouvrir un autre avenir. Ce groupe pionnier sera le moteur de réformes institutionnelles nécessaires pour redonner force et ambition au projet européen.

4.2.1 Pour une nouvelle entente franco-allemande

En 2013, après les élections fédérales allemandes, socialistes français et sociaux-démocrates allemands peuvent être en responsabilité de part et d'autre du Rhin. Notre projet pour l'Europe sera d'autant plus crédible qu'il sera commun.

C'est le sens de l'adoption en juin 2010 d'une déclaration commune PS-SPD sur « le renforcement de la coordination des politiques économiques et sociales au sein de l'Union européenne ». Sur le mécanisme de stabilisation financière de l'Union, sur la convergence fiscale et sociale, sur la régulation internationale, **en France et en Allemagne, les socialistes parleront d'une même voix**.

À court terme, nous dirons à nos amis Allemands combien serait positive, par exemple, **la mise en place d'une Université technologique européenne**. À travers le rapprochement de nos universités, grandes écoles, instituts de recherche publique et pôles de compétitivité, nous mobiliserons les chercheurs, les créateurs, les ingénieurs, les étudiants des deux pays et de l'Europe entière autour de projets industriels et scientifiques partagés. Une même dynamique pourrait naître de la réalisation du TGV Paris-Berlin.

De même, nous plaçons pour le rapprochement de nos outils de défense, avancée pratique **vers une véritable Europe de la défense**.

4.2.2 Pour un vrai budget européen

Un véhicule, même doté d'un moteur performant, a besoin de carburant pour fonctionner. Les recettes de l'Union européenne n'ont pas été réévaluées depuis 1992 et restent plafonnées autour de 1 % du PIB européen. Dans le même temps, l'Union est passée de 12 à 27 membres !

L'Europe a besoin de ressources propres pour financer les domaines et les projets dans lesquels sa valeur ajoutée est indiscutable : innovation, financement de la R&D, soutien à la demande. Nous proposerons à nos partenaires que soient augmentés à la fois les budgets nationaux consacrés aux investissements publics et les moyens budgétaires propres de l'Union.

Nous lancerons **un débat sur la création d'un impôt européen**. C'est aussi l'objectif de **la taxation sur les transactions financières à l'échelle de l'Europe** que le Parti socialiste européen (PSE) porte dans le débat public et que les conservateurs prônent par souci d'affichage sans lui donner de traduction effective.

4.3 L'Europe doit défendre ses valeurs, elle doit aussi défendre ses intérêts

L'Europe demeure le seul continent qui s'impose le libre-échange dans un monde qui ne cesse d'y déroger. Elle se fixe à elle-même des règles et des contraintes sans exiger des autres la réciprocité dont, par voie de conséquence, ils s'exonèrent.

Contre une « Europe-bunker », celle du protectionnisme autarcique et de la guerre économique, contre une « Europe-passoire » qui nous transforme à terme en sous-traitants du reste du monde, nous proposons de réorganiser le commerce international autour du « juste-échange ».

4.3.1 Face aux grands pays émergents et aux États-Unis, la réciprocité des règles et des sauvegardes

Nous proposerons à l'OMC **que soient inscrites dans les règles du commerce international les normes fondamentales définies par huit conventions de l'Organisation internationale du travail** (interdiction du travail des enfants, non recours au travail forcé, droit reconnu aux salariés de s'organiser pour négocier leur contrat de travail, non discrimination en matière d'emploi et de professions), **les normes de lutte contre le réchauffement climatique**, ainsi que **les normes techniques et sanitaires de protection des consommateurs européens**, en particulier contre les substances et les marchandises dangereuses. En cas d'échec durable des négociations sur les normes dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), nous

augmenterons **les droits de douane au niveau européen sur les produits ne respectant pas les normes internationales en matière sociale, sanitaire ou environnementale**, le temps nécessaire pour que celles-ci soient respectées. Par opposition aux anciennes barrières douanières, ces écluses seraient flexibles car elles ne s'appliqueraient qu'aux marchandises dont les modes de production ne respectent pas les normes pratiquées en Europe. Elles seraient transitoires car supprimées dès leur application par les entreprises et les États concernés. Elles seraient solidaires car leur produit irait abonder un fonds dont les pays en développement seraient les premiers bénéficiaires.

Dans le cadre des accords commerciaux bilatéraux entre l'Union européenne et ses partenaires étrangers, nous plaiderons pour le renforcement des clauses de sauvegarde et de réciprocité visant à garantir la loyauté des échanges. Il n'est pas acceptable que la Chine, par exemple, impose aux entreprises étrangères de produire localement pour alimenter son marché alors que l'Europe ne se donne pas les moyens d'imposer la réciprocité : nous ne nous résignons pas à la fatalité des délocalisations de nos industries hors d'Europe. Aucun accord commercial ne devra plus être signé sans la publication par la Commission d'une étude de l'impact des dispositions envisagées sur l'industrie et l'emploi européens. Sur le fond, nous plaiderons pour que les mesures de sauvegarde mises en place dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre l'Union et la Corée du Sud par le Parlement européen le 17 février 2011 soient inscrites dans le droit communautaire et s'appliquent aux accords futurs : rétablissement des droits de douane en cas d'importations massives depuis le pays partenaire de produits mettant en péril un secteur industriel de l'Union produisant des marchandises concurrentes et surveillance accrue de la Commission, sur demande du Parlement, des industries européennes concernées et des syndicats visant à l'application effective de ces clauses.

4.3.2 Réformer le système monétaire international, forger un euro juste au service des Européens

Nous agirons pour **la mise en place d'un système monétaire équilibré**, qui reconnaisse le rôle de chacune des grandes régions du monde, dans lequel l'euro protège vraiment les intérêts de l'Europe. L'euro n'est pas fort, il est cher. Son cours (1,40 dollar en mars 2011) est près de trente centimes au-dessus de son cours de lancement (1,16 dollar). Résultat : quand il s'apprécie de 10 centimes, EADS perd un milliard ! La monnaie européenne doit consolider l'industrie européenne, pas l'asphyxier. Que faire ? La disparition de la monnaie unique prônée par l'extrême droite aboutirait à coup sûr à un effondrement de notre économie, une explosion du chômage et un assèchement total du pouvoir d'achat - les premières victimes seraient les PME, les salariés, les classes moyennes et les ménages modestes. Mais l'immobilisme des libéraux est tout aussi dangereux, tant pour l'activité économique que pour la paix sociale dans les pays européens. C'est à la gauche, une fois de plus, de penser à l'intérêt général européen. Il est clair que **le changement de certaines règles du jeu de l'euro telles qu'elles ont été définies il y a vingt ans sera une priorité de la politique européenne de la gauche**.

Avec l'ensemble des socialistes européens et sur la base de la déclaration commune du sommet du PSE qui s'est déroulé à Athènes

en mars 2011, nous plaçons pour **une politique de change menée par la Banque centrale européenne sous l'impulsion de l'Eurogroupe dont le rôle politique sera renforcé** dans la perspective d'un gouvernement économique de l'Union. Ainsi le manque du traité de Maastricht de 1992 sera-t-il réparé, dans l'intérêt de l'ensemble des pays membres. À l'échelle internationale, nous plaiderons pour que l'Union se mobilise contre la volatilité des monnaies. Au sein du G20, elle devra porter l'idée d'un **nouveau panier de monnaies** favorable au développement économique et décourageant les mouvements spéculatifs. Il pourrait être géré par le FMI dont le rôle de régulateur serait ainsi renforcé.

4.3.3 Renforcer la protection des consommateurs et la responsabilité sociale des entreprises

En parallèle du volet commercial et du chantier monétaire du juste-échange, nous demanderons l'inscription à l'agenda européen de la question de la protection des consommateurs. Ils doivent être informés du contenu social et environnemental des produits qui leurs sont proposés.

Nous proposerons de renforcer **les labels et les certifications sociales et environnementales**, dont l'influence sur les modes de consommation est démontrée. Simultanément, nous engagerons le débat de **la responsabilité sociale et environnementale des entreprises**, notamment des multinationales européennes qui délocalisent leurs unités de production vers les pays à bas salaires : elles doivent être tenues pour responsables des dommages environnementaux et sociaux imputables à leurs filiales et à leurs sous-traitants. L'exigence de **publication d'un rapport annuel sur l'impact social et environnemental** de leurs activités doit être un minimum.

5 REDONNER À LA FRANCE UNE VOIX FORTE ET AU MONDE UNE PERSPECTIVE DE PROGRÈS

La mondialisation frappe d'impuissance toute action nationale qui ignorerait le tissu d'interdépendances entre les États. Nous sommes confrontés à une réorganisation chaotique du monde, qui exige des réponses globales et coordonnées.

Actuellement, la France n'est pas toujours à la hauteur ni de son histoire, ni de ses valeurs, ni de ses intérêts. Nicolas Sarkozy mène une politique fréquemment erratique, qui oscille entre des positions contradictoires, ce qui a pour résultat de faire de la France une puissance diplomatique de second rang dans plusieurs domaines.

Pourtant, par l'ampleur et la qualité de son réseau diplomatique et culturel ainsi que de ses personnels militaires, sa présence au Conseil de sécurité, son potentiel industriel et scientifique, son histoire et sa langue, son poids en Europe, la France doit redevenir un pays d'influence mondiale. Elle reste porteuse d'un message universel qui doit s'incarner dans son attachement à la paix, à un multilatéralisme renoué, au développement solidaire. C'est le sens des propositions que nous faisons.

5.1 Défendre un multilatéralisme renoué

La politique que nous porterons au nom de la France reposera sur deux piliers : le multilatéralisme et le règlement pacifique des conflits.

5.1.1 L'ONU au centre du système international

Notre ambition est de relégitimer l'ONU autour de trois axes :

- **un élargissement du Conseil de sécurité** à l'Allemagne, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, le Japon et un pays du monde arabe afin qu'il reflète les nouveaux équilibres régionaux et mondiaux.
- **la reconnaissance de l'ONU comme l'enceinte suprême couronnant et coordonnant l'ensemble des organisations internationales.** La gouvernance mondiale passe de plus en plus par les normes, et plus seulement par les institutions. Or, les normes commerciales édictées par l'OMC et négociées séparément des autres corps de règles élaborées dans le cadre de l'ONU sont aujourd'hui dominantes. Nous voulons redonner un poids égal aux normes non-marchandes (sociales, environnementales, sanitaires, énergétiques techniques), en construisant un nouveau mécanisme de règlement des conflits de normes ayant une légitimité universelle sous l'égide de l'ONU.
- **une mise à disposition de l'ONU de moyens militaires d'intervention et civils substantiels et permanents.**

5.1.2 Vers un règlement politique des conflits : Afghanistan, Israël-Palestine, Iran...

Dans les conflits armés, la France fondera sa doctrine d'intervention sur le droit international, le respect des mandats de l'ONU, la protection des populations civiles et de nos ressortissants à l'étranger ainsi que des objectifs politiques clairs débattus au Parlement.

La situation en Afghanistan sera une priorité de notre politique étrangère. Notre déploiement, qui représente la plus massive et la plus longue opération extérieure poursuivie par notre pays, au prix de lourds sacrifices pour nos soldats, doit faire l'objet d'un réexamen urgent et complet après un débat approfondi et un vote au Parlement dès le début de la législature. **Nos forces n'ont aucune vocation à rester en Afghanistan.** L'effort devra être recentré autour de la priorité que constitue l'émergence de forces de sécurité afghanes crédibles, contrôlées par les autorités d'un État stable issues d'un processus démocratique incontestable associant tous les Afghans qui reconnaissent la Constitution et refusent de soutenir Al Qaïda et le terrorisme. La stabilisation devra être accompagnée d'une aide civile mieux contrôlée, d'un programme massif de substitution de la culture du pavot et d'un projet politique impliquant réellement l'ensemble des Afghans. Toute stabilisation durable passe par la fin des ingérences des États étrangers – notamment le Pakistan – et implique un accord négocié entre tous les États concernés pour doter l'Afghanistan d'un statut de neutralité internationalement garanti et prévoir un retrait concerté des forces étrangères.

Concernant le conflit israélo-palestinien, avec la gauche, la position de la France sera claire. Conformément aux résolutions des Nations Unies et à la position de l'Union européenne, notamment pour la levée du blocus de Gaza, **Israël a le droit d'exister en paix et en sécurité et les Palestiniens ont droit à un État souverain et viable.** Ces droits devront être garantis. Le gouvernement israélien doit mettre fin dès maintenant à la colonisation dans les territoires palestiniens. Nous accompagnerons les initiatives prises en ce sens pour trouver enfin une solution pacifique et durable.

En Iran, la stratégie poursuivie dans le dossier nucléaire conduit jusqu'ici à une impasse. Nous nous associerons aux initiatives prises aux Nations Unies pour empêcher le développement d'une force nucléaire militaire iranienne, porteuse de profondes déstabilisations. Nous devons imaginer les contours d'un **règlement négocié**, impliquant des engagements réciproques d'autres États de la région.

5.1.3 L'exigence environnementale

Nous agissons pour que le projet d'**Organisation mondiale de l'environnement** (OME), autorité de régulation écologique, aboutisse. Sous tutelle de l'ONU, l'OME agira en lien étroit avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et devra s'imposer devant l'OMC. Elle aura cinq objectifs principaux :

- la réduction de la confusion induite par la multiplicité des accords multilatéraux ;
- la définition d'objectifs environnementaux communs et la création d'outils de surveillance, de contrôle et de règlement des différends ;
- la mise à disposition des États d'une expertise incontestable en matière de gestion des crises écologiques (sanitaires, climatiques, alimentaires) ;
- la centralisation et la mutualisation des informations relatives aux installations nucléaires civiles, en lien avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ;
- la redéfinition de l'eau en tant que bien public mondial.

5.2 Garantir notre sécurité

Dans un monde où les menaces se diversifient, les inégalités, la pauvreté et les frustrations s'accroissent, la politique menée depuis 2007 conduit à affaiblir notre outil de défense : hypercentralisation à l'Élysée de décisions souvent mal préparées, alignement atlantiste sans avancée européenne, manque de considération pour les personnels militaires et civils, repli sur soi industriel. Nous proposons une refonte globale de notre politique de défense et de sécurité, conforme à nos valeurs et à nos intérêts. La construction d'une Europe de la défense sera notre priorité.

Concernant les interventions extérieures, la France fait exception parmi les grandes démocraties en engageant ses forces armées sans débat préalable devant le Parlement. Nous réformerons la Constitution afin que, sauf circonstances exceptionnelles, le Parlement soit obligatoirement consulté.

5.2.1 La France et l'OTAN

Nous évaluerons précisément les effets concrets de la décision de réintégrer la France dans l'OTAN et nous la réexaminerons avec comme priorité une coopération militaire accrue au sein de l'Union avec la constitution d'un « pilier » européen.

Dans une réflexion plus globale sur l'avenir de l'Alliance atlantique, nous nous attacherons à ce que ses missions soient ramenées à son but premier – la préparation de la défense collective – et à ce que l'Europe puisse prendre la place qui lui revient dans l'organisation de la défense de son territoire, ce qui exclut tout élargissement inconsidéré.

5.2.2 Une nouvelle dynamique pour l'Europe de la défense

La France et l'Allemagne devront donner l'impulsion pour un nouvel

élan à l'Europe de la défense en proposant des initiatives ouvertes à tous les partenaires volontaires. Concrètement, nous proposerons le **renforcement de l'Agence européenne de défense, dont le potentiel de rationalisation des moyens n'a pas encore été véritablement exploité, en particulier sur trois aspects :**

- nous plaiderons pour **la mise en place d'une structure solide de planification et de commandement.**

- Nous défendrons en parallèle **une mutualisation de moyens et le développement de capacités concrètes et autonomes** à remplir des missions communes, comme la surveillance aérienne, spatiale et maritime.

- Enfin, nous proposerons à nos partenaires de faire de l'Agence européenne de défense une instance d'impulsion (financement de la recherche), de préparation (mutualisation de l'expertise technique et technologique) et de mise en œuvre des programmes pouvant être réalisés en coopération par **l'industrie européenne de défense**, élément clé d'une autonomie stratégique et d'une maîtrise européenne des technologies de l'avenir.

5.2.3 Agir en faveur du désarmement

Sans remettre en cause la légitimité d'une dissuasion nationale indépendante tant que subsistent d'autres arsenaux nucléaires, la France, saisissant l'opportunité historique créée par les orientations du Président Obama, défendra **un désarmement nucléaire universel, progressif, négocié et efficacement contrôlé.** Nous prendrons en particulier des initiatives afin de relancer les négociations pour un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à usage militaire.

Nous proposerons également des règles plus strictes pour limiter la prolifération des armes légères qui se répandent à cause du délitement des sociétés et font le lit des économies mafieuses.

5.2.4 Mener une lutte résolue contre le terrorisme

La France et l'Europe sont particulièrement vulnérables au terrorisme. Parce que nous sommes perçus comme une partie de l'Occident. Parce que notre société est, par tradition, ouverte et soucieuse des libertés d'aller et venir. Parce que les terroristes agissent souvent de manière aveugle. Pour combattre la menace terroriste, outre l'indispensable coopération internationale, nous proposons une double stratégie :

- nous défendrons **le développement d'un dispositif moderne de protection du territoire**, y compris par des moyens de renseignement humain et technique permettant, dans le respect du droit, la détection précoce des menaces émergentes.

- Parallèlement, au Sahel, dans le Golfe, en Afghanistan notamment, nous agissons **contre les origines du terrorisme** en nous concentrant sur les foyers de tensions, de haines et de frustrations qui le nourrissent. Cela passe en particulier par l'aide au développement des pays qui abritent et souvent subissent des organisations terroristes, ainsi que par le soutien aux aspirations démocratiques des peuples.

5.3 La France acteur et moteur du développement solidaire

2 % de l'humanité concentrent 50 % du patrimoine de la planète. Un enfant né dans un pays pauvre court treize fois plus le risque de

mourir au cours des cinq premières années de sa vie qu'un enfant né en France. Mettre la mondialisation au service du développement des pays les moins avancés est une exigence démocratique. Face aux désordres du monde, c'est une contribution essentielle à la sécurité collective. C'est aussi un moyen efficace et durable d'organiser les flux migratoires.

5.3.1 Le respect des droits de l'Homme et de la diversité culturelle

Le combat historique de la France pour les droits de l'Homme ne peut se satisfaire de la politique actuelle à géométrie variable, où les convictions changent au gré des intérêts et des moments. À cet égard, l'attitude erratique de Nicolas Sarkozy envers le régime de Kadhafi est emblématique. Notre diplomatie devra porter avec force l'attachement du peuple français à des principes fondamentaux : liberté d'expression, d'opinion, de croyance et de non-croyance, liberté syndicale, laïcité, égalité femmes-hommes, liberté d'orientation sexuelle, caractère intangible du droit d'asile, Droits de l'enfant, respect des normes et traités internationaux, établissement d'une justice internationale effective. Nous avons également pour objectif de favoriser le développement du mouvement social à l'échelle internationale. Pour cela, nous soutiendrons les rapprochements syndicaux, comme la Confédération syndicale internationale. L'émergence de véritables syndicats mondiaux permet de partager une certaine expérience du militantisme et d'apporter un soutien aux mouvements sociaux dans les pays où le syndicalisme est faible et réprimé. De tels syndicats interviennent également auprès des institutions internationales (FMI, OMC, Banque mondiale...) dans le sens d'une meilleure intégration des normes sociales et feraient émerger un dialogue social mondial.

Alors que la mondialisation rime souvent avec l'uniformisation, nous réaffirmerons également le droit des peuples au respect de leur propre culture et de leur propre langue. Nous demeurons notamment convaincus que la francophonie, espace unique à la fois linguistique, économique, culturel et politique, continue de construire chaque jour entre ses membres cette solidarité de l'esprit qu'appelaient de ses vœux Léopold Sédar Senghor. Nous proposerons la mise en place d'un « **passport de la francophonie** » pour créer un sentiment d'appartenance. Nous réformerons l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et nous lui allouerons les moyens nécessaires. Les établissements qui en dépendent doivent pouvoir remplir au mieux leurs missions d'enseignement, de maintien de leur parc immobilier, de coopération éducative et de promotion de la diversité culturelle. Nous substituerons à la prise en charge des frais de scolarité des élèves français à l'étranger, un système de bourses attribuées sur critères sociaux afin qu'aucun élève ne soit exclu du réseau pour des raisons financières. Nous honorerons la dette de la nation envers les anciens combattants originaires des territoires qui furent colonies françaises.

Dans nos relations avec nos partenaires, nous traduirons ces principes dans les faits :

- en Afrique sub-saharienne, nous rompons avec la pratique actuelle marquée par un soutien appuyé aux régimes douteux du « pré-carré » et par un paternalisme d'antan. Loin des oripeaux de la « Françafrique », nous voulons bâtir avec les pays d'Afrique sub-saharienne, dans leur diversité, **une coopération fondée sur l'égalité, la confiance et la solidarité.**

- Dans le monde arabe, nous abandonnerons une politique construite pour l'essentiel sur une vision sécuritaire. Cette approche est frileuse, choquante et insuffisante. Au cœur des révolutions pour la liberté, elle a nourri frustrations et rancœurs dans les opinions des pays concernés. Dans le cadre de notre **projet euro-méditerranéen**, nous proposerons un objectif global de convergence économique, sociale, culturelle au sein duquel la question démocratique aura toute sa place.

- En Asie – où la France est tragiquement absente – et en Amérique latine, nous nouerons avec les grandes puissances émergentes **des partenariats qui respectent à la fois leur poids nouveau, leurs ambitions légitimes et les nôtres.** Aussi, la relation franco-chinoise, faite d'à-coups dangereux et d'une incompréhension réciproque, sera refondée sur la base du respect et du renforcement des règles internationales, mais aussi sur la défense des principes démocratiques qui sont les nôtres.

5.3.2 Le combat contre la faim et pour la sécurité alimentaire

La sécurité des approvisionnements alimentaires est un droit : nous demanderons son inscription dans la Charte des Nations Unies. Ce droit devra être garanti : à l'ONU, au G20, à l'OMC.

Dans le cadre des négociations sur les grands déséquilibres économiques et commerciaux, nous défendrons le principe de la « **relocalisation** » des productions agricoles. Nous pensons que les terres cultivables des pays les plus pauvres doivent être destinées prioritairement aux cultures vivrières permettant d'assurer l'autosuffisance alimentaire des peuples. Concrètement, nous proposerons, aux côtés des pays producteurs, la mise en place de mécanismes de régulation protecteurs pour ces pays : reconstitution des stocks, lutte contre **la spéculation, stabilisation des prix des denrées alimentaires, encadrement et régulation des achats internationaux de terres agricoles.**

5.3.3 L'aide publique aux pays pauvres

Conformément aux engagements internationaux de la France, nous substituerons à la logique de prêts – corollaire des « programmes d'ajustement structurels » dont ont souffert les pays les plus pauvres – **une politique de dons.**

Elle sera fondée sur **le principe de « conditionnalité sociale »** qui impose que les sommes engagées soient utilisées pour l'élévation effective (éducation, systèmes sociaux et sanitaires, logement) des populations. Ces dons seront renforcés sur la base d'un calendrier précis afin que la France puisse respecter l'objectif des 0,7 % du PNB auquel notre pays s'était engagé en 2003 et en mettant à contribution le secteur privé à travers des financements innovants comme la taxe sur les transactions financières. Un accent particulier sera mis sur les problèmes sanitaires, alors que des affections comme le paludisme ou le VIH/sida continuent de poser un problème majeur pour le développement dans de nombreux pays.

6 Doter la France d'une vraie politique migratoire

Les migrations sont un phénomène planétaire. Au XXI^e siècle, les hommes et les femmes, comme les idées, les biens et les

services, circulent. Aucun pays, aucune région, n'est en marge de cette mobilité. On estime à 3 % la part de la population mondiale en migration – la France compte elle-même deux millions et demi d'expatriés.

Dès lors, la question qui devrait préoccuper les responsables de l'État est : comment faire face à cette réalité mondiale ? Comment mettre en place une politique migratoire nationale respectueuse des droits des personnes qui soit utile à la France, à son économie, qui contribue à une politique migratoire à l'échelle de l'Europe sans laquelle rien n'est durablement possible et aux pays d'origine dont le développement – chacun le sait – est la clé à long terme.

À la responsabilité politique, M. Sarkozy et la droite ont préféré la polémique à finalité électorale. Depuis 2002, leurs résultats sont calamiteux. À la remorque de l'extrême droite, les décisions prises par les ministres concernés ont recréé des immigrés en situation irrégulière et placé les immigrés en situation légale dans l'instabilité permanente. Non seulement la doctrine UMP altère notre image et notre influence auprès de nos partenaires, mais elle ne sert pas nos intérêts.

L'approche républicaine que nous proposons repose sur un devoir de vérité : la France et l'Europe ont besoin d'une immigration légale pour construire leur avenir, ce qui suppose qu'elles se dotent d'une politique migratoire fondée sur des règles claires, stables, justes. Les moyens d'une politique migratoire maîtrisée et concertée avec nos partenaires européens mais aussi avec les pays d'origine.

La politique migratoire est d'abord un acte de souveraineté nationale. Ses objectifs seront débattus par le Parlement et feront l'objet d'une loi de programmation et d'orientation destinée à bâtir un consensus républicain. Elle sera élaborée en concertation avec les partenaires sociaux, les ONG et les territoires qui assurent l'accueil et l'insertion des migrants.

6.1 Fixer et faire respecter des règles claires et justes

Depuis dix ans, pas moins de six lois sur l'immigration et l'asile ont été votées. Quand les élections approchent, la droite mêle débat migratoire, situation des étrangers sur le territoire national, place des Français de confession musulmane dans leur propre pays. À l'électoratisme qui ne résout rien, nous opposons les principes républicains et des solutions. **Sur une base triennale, le Parlement dressera le bilan de notre politique migratoire et décidera de ses orientations futures.** Collectivités territoriales, partenaires sociaux et associations auront été préalablement associés. Nous inscrirons dans la loi les axes de notre politique migratoire : annulation de l'arsenal des accords inefficaces de gestion concertée des flux migratoires mis en place la droite, refus du système de quotas, rigide, bureaucratique et inefficace, mais aussi assouplissement du recrutement d'étrangers du travail dans les secteurs qui en ont besoin.

6.1.1 Définir des critères de régularisation

En supprimant la régularisation des sans-papiers de plein droit après dix années de résidence en France et en réduisant les possibilités de regroupement familial, la politique d'immigration « choisie » façon Sarkozy-Hortefeux-Guéant-Besson n'a résolu aucun problème. Au

contraire ! Elle a aggravé la situation en faisant le jeu des filières clandestines qui profitent de l'opacité de nos règles pour faire entrer sur le territoire national des populations qui ont cette solution pour seul horizon. Nous proposerons un processus de régularisation pour les travailleurs étrangers et les parents d'enfants scolarisés sur la base de critères clairs et transparents et s'appliquant à tous de manière égale sur le territoire national. Parmi ces critères, la personne devra présenter un casier judiciaire vierge.

6.1.2 Faire respecter les lois républicaines et la dignité des personnes

La mise en place de règles claires et justes permettra d'assurer à la fois l'autorité de l'État et la sécurité juridique des étrangers en demande de régularisation. **Dans le respect des lois de la République, les personnes qui ne répondront pas à ces critères feront l'objet de procédures d'éloignement.** Celles-ci s'inscriront dans le cadre d'une procédure garantissant aux personnes concernées un accès au droit, à l'assistance d'un avocat et à une possibilité de recours effectif devant les juridictions compétentes. L'éloignement aura lieu dans la garantie des droits fondamentaux des personnes. Comme l'ont défendu les députés socialistes à l'Assemblée nationale, nous rétablirons le droit au séjour des personnes atteintes de maladies graves ressortissant des pays dans lesquels les traitements ne sont pas accessibles à tous.

6.1.3 Sécuriser les mobilités

Les titres de séjour délivrés en France sont d'une courte durée (un an renouvelable), y compris pour des personnes établies depuis longtemps dans notre pays. Le réexamen annuel de la légalité d'une situation empêche une réelle démarche d'intégration. C'est aussi la cause de l'engorgement de nos préfectures, qui n'ont pas les moyens de traiter efficacement les dossiers qui leurs sont présentés. Nous proposons **une progressivité dans la durée des cartes de séjour attribuées** - le premier titre de séjour serait toujours d'une durée d'un an, sa durée s'allongerait au fil des renouvellements (trois ans, puis dix ans) - ou encore la mise en œuvre d'un droit à « l'aller-retour », particulièrement pour les étudiants et les saisonniers.

6.1.4 Reconstruire une politique d'accueil et d'intégration

Pour adapter nos modes d'action à la diversité des profils des migrants, nous établirons un vrai **contrat d'accueil et d'intégration** pour en faire un acte mutuel entre l'État et les migrants **explicitant les droits et les devoirs.** Un effort majeur sera fait pour l'apprentissage de la langue française, facteur clef d'intégration et d'émancipation. L'instauration du droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour les étrangers en situation régulière résidant dans notre pays depuis au moins cinq ans favorisera la reconnaissance politique et sociale, ainsi que la responsabilité qui l'accompagne.

6.1.5 Lutter contre l'immigration illégale

De nombreux secteurs d'activité ont recours de manière structurelle au travail irrégulier. Pour s'attaquer à la racine du problème, les « patrons voyous » devront être sévèrement sanctionnés. Il faudra également intensifier **fermement la lutte contre les réseaux d'immigration illégale**, passeurs, « marchands de sommeil », et plus généralement tous ceux qui exploitent les migrants illégaux et toutes les formes de trafic et de corruption dans la délivrance de visas.

6.2 Agir en Europe pour un développement solidaire

Il n'y aura pas de politique des flux migratoires efficace pour la France, ni pour aucun autre État membre, hors du cadre de l'Union européenne. Alors que les États membres prônent le chacun pour soi et n'acceptent de travailler en commun que pour développer les aspects répressifs, la fermeture des frontières et la lutte contre l'immigration illégale, nous défendons la nécessité d'une approche pleinement européenne des politiques migratoires. Là où la droite morcèle les droits des immigrés notamment en créant un dumping social sur le marché du travail, nous prônons au contraire l'établissement des règles et critères communs sur l'ensemble du continent. C'est en ouvrant des voies claires et concertées pour l'immigration légale que nous pourrions lutter contre l'immigration clandestine. À l'échelle des 27, nous agissons pour un développement solidaire dans lequel la politique d'immigration a un rôle à jouer en prenant des mesures humanitaires rapides lorsque c'est nécessaire, en favorisant l'acquisition des savoir-faire des travailleurs immigrés vers leur pays d'origine.

6.2.1 Sanctuariser le droit d'asile

Nous réaffirmerons **le caractère intangible du droit d'asile**, qui doit être préservé à l'échelle internationale et particulièrement en Europe. Il ne doit pas être traité comme un élément parmi d'autres d'une politique migratoire. Notre objectif est d'agir pour la conclusion du Régime d'asile européen commun, promis depuis longtemps mais dont la concrétisation achoppe sur l'hostilité des États membres qui ne considèrent l'octroi d'une protection internationale que comme une source potentielle d'abus et de coûts. L'harmonisation des différentes étapes du droit d'asile sera tout à la fois la manière de garantir le droit des personnes ayant subi des persécutions et de sécuriser les pratiques des États membres, jusqu'à présent très disparates.

6.2.2 Nouer un pacte solidaire avec les pays d'émigration

Nous plaiderons pour un pacte solidaire entre l'Europe et les pays d'émigration qui répondra à deux objectifs :

- **Faciliter la « coopération du savoir »** : les échanges universitaires d'étudiants, de professeurs, de chercheurs dans des domaines intellectuels et techniques seront favorisés.
- S'assurer que les États européens remplissent leurs engagements en terme d'aide au développement, autant que du suivi de l'utilisation des aides et réorienter l'aide aux pays d'émigration pour privilégier **les investissements actifs**, susceptibles de développer le marché intérieur, de renforcer les infrastructures essentielles, d'assurer l'accès de tous à l'éducation et à la santé et de déclencher des dynamiques positives

II- RETROUVER LA JUSTICE POUR BÂTIR L'ÉGALITÉ RÉELLE

Rendre la société plus juste est au cœur de l'engagement des socialistes. Au XX^e siècle, grâce à l'extension des droits et de la protection sociale, grâce à l'amélioration de l'éducation et des conditions de vie, grâce aux luttes populaires, des avancées ont été réalisées. Malgré la persistance d'inégalités, la marche de l'histoire était celle du progrès.

Ce n'est plus vrai aujourd'hui. **La mondialisation a provoqué dans tous les pays développés une division de la société** : d'un côté, une minorité qui a profité des nouveaux flux mondiaux, de l'autre, une majorité précarisée, soumise aux dégâts combinés de la désindustrialisation, de la vie chère, de la relégation individuelle et du séparatisme territorial. Cette dégradation est à l'origine du malaise qui mine les sociétés européennes, mais la société française est plus déstabilisée que d'autres.

Depuis 2002 et plus encore depuis 2007, la politique de la droite a aggravé les inégalités et accru les injustices. Les écarts de revenus se sont creusés entre les plus riches et les autres, sous l'effet d'une fiscalité favorable aux plus riches. Les ressources des collectivités locales ont été asséchées alors qu'elles sont le bouclier social de la population et le principal investisseur public auprès des entreprises. Les lieux et les liens de la solidarité ont été abîmés, qu'il s'agisse des services publics ou des associations. Les suppressions par dizaines de milliers de postes dans la fonction publique ont été désastreuses : comment améliorer la performance scolaire de nos enfants avec moins de professeurs ? Comment garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire avec moins de personnel à l'hôpital ? Comment réduire l'insécurité avec moins de policiers et de gendarmes ? Comment rendre la justice de façon sereine et rapide avec moins de magistrats et greffiers ?

Cette réalité de l'injustice dans notre pays nourrit le ressentiment à l'égard du système et favorise le repli sur soi et l'égoïsme. Elle jette notre pays dans une crise d'avenir. Alors que les défis sont immenses pour redresser notre pays, l'absence de justice compromet le sursaut. Il ne peut y avoir de redressement national si c'est toujours aux mêmes qu'il est demandé d'en supporter le poids et le prix. Là est la marque du sarkozysme : pour quelques-uns, les bénéfices, pour tous les autres, les sacrifices.

L'intérêt général commande de retrouver la justice. Sans justice, pas de progrès social. Sans justice, pas d'envie personnelle de participer à un projet collectif. Sans justice, pas d'économie durablement dynamique. Combler les déficits publics, casser les ghettos urbains ou encore moderniser l'État – ces chantiers exigeront des efforts. Les Français le savent et y sont prêts, à condition que ces efforts soient équitablement répartis : entre les individus, entre les territoires, entre les générations. Cet esprit de justice est le nôtre.

Une société juste, c'est une société qui donne sa chance à chacun, d'abord par l'éducation et le soutien à la jeunesse. C'est une société de

droits, qui donne accès au logement, à la santé, aux biens essentiels que sont l'eau, l'énergie, la mobilité, mais aussi à la culture et aux loisirs. C'est une société où chacun contribue selon ses moyens grâce à une fiscalité simple et progressive. C'est une société où la puissance publique réhabilitée, conjuguant efficacité et proximité, est le garant de la République au quotidien face aux injustices et à la marchandisation de la vie.

1 DONNER UN AVENIR À LA JEUNESSE, PRÉPARER L'AVENIR GRÂCE À LA JEUNESSE

L'éducation est une des préoccupations majeures des Français. Alors que le chômage touche d'abord ceux qui n'ont pas de qualification, la part des laissés de côté du système éducatif s'accroît. Les diplômés de l'université peinent souvent eux aussi à trouver un emploi. De récentes enquêtes internationales ont indiqué des résultats inquiétants en matière d'apprentissage des savoirs de base. Il est de plus en plus difficile de parler d'une éducation vraiment nationale : l'école publique se fragmente de plus en plus, dans l'enseignement scolaire comme dans le supérieur.

La droite a pris son parti des inégalités scolaires. Pis, souvent même elle les encourage, en supprimant la carte scolaire ou en réduisant la dépense éducative. La critique mille fois émise des fonctionnaires de l'éducation, « trop nombreux, trop privilégiés », ne tient pas : la France a le taux d'encadrement le plus faible des pays de l'OCDE pour l'enseignement primaire et dans l'enseignement supérieur ! **Notre pays court le risque d'un réel décrochage scolaire, annonciateur de bien d'autres.**

L'éducation doit redevenir une grande cause nationale, ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être. L'école est le lieu privilégié de la transmission des valeurs de la République et du principe fondamental de la laïcité, de l'apprentissage du vivre-ensemble, de la cohésion sociale, de la formation à l'esprit critique. Il faut renouer avec la volonté d'assurer **la réussite du plus grand nombre grâce à des formations de haute qualité**, ainsi que de concilier préparation à la citoyenneté et formation à la vie professionnelle, transmission de connaissances communes et approche personnalisée des élèves. Ce sont les conditions du nouveau pacte éducatif que le Parti socialiste propose à la nation.

1.1 Accompagner et éduquer les enfants dès le plus jeune âge

Les capacités intellectuelles et relationnelles aujourd'hui nécessaires à la réussite scolaire s'acquièrent très tôt. Les enfants de milieux favorisés – que la richesse soit financière ou culturelle – bénéficient de nombreuses opportunités d'éveil que, souvent, les autres n'ont pas, en particulier les enfants des catégories populaires, qu'ils habitent en ville ou à la campagne.

Pour donner une chance à tous, dès le plus jeune âge, nous mettrons en place **un véritable service public de la petite enfance**, appuyé sur les collectivités territoriales. La France doit se fixer pour objectif que, à terme, et pour les parents qui le souhaitent, chaque enfant

puisse disposer d'une place en crèche. Priorité d'accès sera donnée à l'accueil des enfants de familles modestes grâce à la bonification de l'engagement financier des caisses d'allocations familiales en fonction des quotients familiaux.

Nous rendrons **l'école maternelle obligatoire dès l'âge de trois ans** et nous ferons en sorte, dès lors que les parents le souhaitent, que tout enfant, à partir de l'âge de deux ans, soit accueilli en école maternelle dans des conditions adaptées.

Pour protéger les enfants, nous soulignons l'utilité du **Défenseur des enfants, afin de garantir leurs droits**. Nous augmenterons les moyens affectés à la protection de l'enfance, à la protection maternelle et infantile ainsi qu'à l'action sociale et médico-sociale. Pour aider les parents, nous ferons en sorte que le congé parental soit partagé à égalité pour chacun des deux parents, que le montant de l'indemnité soit accru et plafonné, que la directive européenne qui vise à porter le congé de maternité à 20 semaines s'applique.

1.2 Changer l'école pour la réussite de tous

Nous proposerons un nouveau pacte éducatif à la nation. Nous ne pouvons pas accepter qu'aujourd'hui, seuls trois enfants d'ouvriers sur dix atteignent la terminale. Nous n'acceptons pas que la moitié des enfants des familles défavorisées soient en retard en sixième, ni qu'à 17 ans, 20 % des enfants des familles les plus pauvres aient arrêté leurs études. Nous n'acceptons pas non plus que le handicap soit, aujourd'hui encore, un facteur d'exclusion du système éducatif. La volonté qui anime notre **pacte éducatif** est de donner le meilleur pour tous, les moyens de s'en sortir à ceux qui sont en difficulté et la confiance aux professeurs et aux personnels éducatifs. Il est temps de sortir d'un système qui sélectionne par l'échec dès le plus jeune âge et d'affirmer que l'égalité et la mixité sont la condition de la réussite de tous. Cette tâche exige qu'une grande concertation soit menée dès 2012 avec les personnels de l'éducation, les parents, les partenaires de l'école et les collectivités territoriales (communes, départements, régions).

1.2.1 Assurer un socle commun de savoirs et de connaissances

Nous veillerons particulièrement à la qualité de l'apprentissage à l'école primaire, qui souffre aujourd'hui d'un sous-investissement, comme le montrent les enquêtes internationales. Nous lui donnerons les moyens de garantir à tous les élèves **l'acquisition d'un socle commun de savoirs et de compétences** (lire, écrire, compter, cliquer) ainsi que l'appropriation des codes et des règles de la vie en société reposant sur les grandes valeurs de notre République. Nous renforcerons l'encadrement et nous engagerons **la personnalisation des réponses éducatives** avec des pédagogies différenciées et **une refonte des rythmes scolaires** pour alléger les journées de travail (les plus lourdes d'Europe) et mieux les répartir dans l'année. Un effort particulier sera mené pour l'acquisition des langues étrangères..

Nous améliorerons **la transition à l'entrée en sixième**, aujourd'hui traumatisante car trop brutale. Les études secondaires devront maintenir un champ très large de disciplines et de compétences indispensables à l'émancipation, à la réussite dans un monde plus complexe et imprédictible que jamais et à la capacité à agir sur son destin. Dans le dialogue avec les enseignants, de nouveaux programmes seront élaborés pour la mise en œuvre de modules adaptés combinant de solides bases disciplinaires, une pédagogie

du projet, de l'expérimentation et du travail en équipe, et une place accrue donnée aux activités artistiques et culturelles, à l'expression orale et à l'enseignement technologique.

Au lycée, nous évaluerons la réforme imposée par la droite afin de procéder aux adaptations nécessaires, nous reviendrons sur la suppression des matières de culture générale et nous garantirons le maintien de la spécificité de la filière technologique, qui court aujourd'hui le risque d'être démantelée. Nous remettons à plat les formations professionnelles du CAP au bac professionnel, en étroite concertation avec les représentants du monde professionnel et les régions, pour **que la voie professionnelle soit celle de la réussite à part entière**, par l'insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études dans les formations adaptées de l'enseignement supérieur.

Nous garantirons **un véritable suivi des élèves en difficulté prolongée** et l'accès à l'école des enfants en situation de handicap, en développant de vrais métiers de l'accompagnement sur la base de qualifications reconnues.

Nous redonnerons le pouvoir d'agir aux équipes pédagogiques en leur confiant une part de la dotation en heures d'enseignement.

1.2.2 Affirmer le rôle de l'école sur l'ensemble du territoire

Dans de nombreux quartiers populaires, la ségrégation scolaire est un danger quand elle n'est pas déjà une réalité. Pour que l'éducation reste nationale, des changements sont impératifs.

Nous mettrons en place **une modulation de la dotation de moyens, non par zone, mais par établissement en fonction des catégories sociales**. Les taux d'encadrement de ces établissements seront augmentés, ce qui permettra de baisser les effectifs des classes. Des contrats professionnels seront élaborés, intégrant temps de travail en équipes, avancements de carrières, primes salariales afin que des enseignants expérimentés exercent dans ces établissements.

Une nouvelle sectorisation sera établie, qui prendra en compte un indice de mixité sociale et impliquera l'enseignement privé. Nous reviendrons sur des dispositions récentes qui privilégient l'accès à l'enseignement privé, comme l'obligation faite aux communes de financer la scolarité d'enfants qui n'y habitent pas. Nous substituerons à la prise en charge des frais de scolarité des élèves français à l'étranger, un système de bourses attribuées sur critères sociaux. L'ensemble des acteurs, établissements scolaires, parents, collectivités locales, associations, seront mobilisés autour de « Projets éducatifs locaux » pour mettre en cohérence, au niveau de bassins de formation, les collaborations existantes pour la réussite éducative.

Les dispositifs de sécurité seront renforcés dans les établissements qui l'exigent pour que de bonnes conditions d'éducation y soient assurées : pour être de qualité, l'enseignement a besoin de sérénité.

1.2.3 Faire de l'orientation un acte positif

L'orientation est trop souvent synonyme d'échec. Nous devons passer d'une orientation imposée à une orientation choisie. Comment ?

Par la découverte des métiers dès l'école primaire, la revalorisation de l'image sociale de certains métiers (notamment industriels), **la réalisation pour tous les élèves d'au moins un projet scolaire en lien avec le monde du travail.**

Par la mise en place, avec les régions, d'un service public d'information et d'orientation. Il fera fonctionner en réseau les professionnels de l'Éducation nationale, des missions locales, du Pôle emploi, des centres et points informations jeunesse, des centres de bilan de compétences, en lien avec les organisations paritaires de gestion de la formation.

Par la construction de « dispositifs relais » pour les jeunes sortis très tôt du système scolaire.

1.2.4 Refonder le contrat entre le monde éducatif et la nation

Depuis dix ans, les conditions d'exercice des métiers de l'éducation se sont dégradées. La réforme de la formation des enseignants a été totalement improvisée par le gouvernement. La situation des nouveaux enseignants, envoyés devant les élèves sans réelle formation pédagogique, est plus que difficile. Le risque d'une perte d'attractivité du métier lui-même est réel, comme l'atteste la baisse notable des candidatures aux concours de recrutement ou, phénomène tout aussi préoccupant, le nombre de jeunes professeurs qui quittent leurs fonctions quelques années seulement après leur premier poste.

Nous **revaloriserons le métier d'enseignant**. Nous leur confions ce que nous avons de plus précieux – nos enfants – et nous devons leur donner les moyens de remplir leur mission. Cela veut dire **rétablir une véritable formation initiale** pour leur donner vraiment les moyens de l'autonomie pédagogique. Cela veut dire assurer le suivi des élèves par un personnel suffisant (psychologues, assistantes sociales...) pour que les enseignants puissent se concentrer sur l'enseignement et l'encadrement pédagogique des élèves. Nous engagerons pour cela une large concertation avec les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative afin d'élaborer une réforme qui, au-delà des mesures d'urgence, devra pouvoir être prête pour la rentrée scolaire 2013. La formation continue deviendra obligatoire et sera valorisée dans les carrières.

1.3 Donner une nouvelle ambition à l'enseignement supérieur

Depuis 2005, le pourcentage des jeunes qui poursuivent des études supérieures après le baccalauréat est en baisse. Le taux d'échec inadmissible dans les premiers cycles et le faible nombre de doctorants sont des données désormais connues. Les ressources stagnent en euros constants depuis 2007. Pour la gauche, la finalité du service public de l'enseignement supérieur, c'est la production et la transmission du savoir, et la formation des générations nouvelles en étant ouvert à tout étudiant capable et motivé pour qu'il trouve la place qu'il mérite. Dans la recherche comme dans l'enseignement, l'enjeu est de faire exister une pluralité des modèles et des filières de qualité, adaptée à la diversité des étudiants et aux défis de la mondialisation. Pour y parvenir, les personnels doivent être pleinement associés car ce sont eux qui, au quotidien, se battent pour la réussite des étudiants et l'excellence de la recherche. Il reste beaucoup de chemin pour que 50 % d'une tranche d'âge atteigne le niveau Bac+3 comme dans les meilleurs pays européens.

1.3.1 Mieux former les étudiants

La France doit inventer un premier cycle universitaire adapté à l'université de masse, au lieu de s'enfermer dans une déploration sur la « baisse du niveau ». Pour ce faire, nous créerons **un véritable service public de l'orientation unifié du secondaire jusqu'au supérieur**. Notre objectif est de réduire le plus en amont possible les mauvaises orientations et les choix par défaut, causes majeures de l'échec.

Nous réformerons **les premiers cycles** en améliorant le volume horaire et le taux d'encadrement ; en offrant un solide socle pluridisciplinaire, gage d'une meilleure spécialisation ultérieure ; en misant sur l'insertion professionnelle par des modules professionnalisants et des stages professionnels.

L'offre de formation dans les filières technologiques et professionnelles sera développée, au niveau Bac+2, +3 et +5. Les BTS et les IUT accueilleront prioritairement les bacheliers des filières professionnelles et technologiques.

Nous renforcerons **les formations en alternance**, un mode de formation efficace et qui permet de limiter le travail salarié concurrent du temps d'étude.

L'innovation pédagogique sera favorisée, par tous les usages du numérique notamment, pour l'invention de pédagogies plus individualisées, l'interaction avec les enseignants, l'accès aux ressources bibliographiques.

L'implication des enseignants dans la réussite de chacun de leurs étudiants est essentielle. C'est pourquoi nous souhaitons que l'investissement pédagogique soit mieux valorisé dans la carrière des enseignants-chercheurs.

Nous garantirons que tous les étudiants, dans toutes les universités, se voient réellement offrir les moyens de leur réussite, ce qui nécessitera de développer les dispositifs de soutien. Nous permettrons notamment à tout étudiant de construire son parcours de licence sur quatre ans s'il rencontre des difficultés en proposant un renforcement de l'encadrement pédagogique et un soutien plus actif.

1.3.2 Rapprocher les filières de l'enseignement supérieur

Le cloisonnement de notre système d'enseignement supérieur est préjudiciable tant pour les grandes écoles (dont beaucoup sont insuffisamment liées à la recherche) que pour les universités (qui voient limité leur recrutement). La « privatisation » de l'enseignement supérieur, qui voit le développement des établissements privés au détriment des universités publiques, est une réalité. Il faut mettre un terme à cette hémorragie et limiter cette « concurrence » en mettant en place un dispositif de régulation de l'ensemble de l'enseignement supérieur avec un cahier des charges garantissant la qualité de l'enseignement et de l'accueil.

Le rapprochement progressif de ces deux filières sera favorisé grâce à la constitution de **réseaux territoriaux de la connaissance (RTC)**. Ils permettront de passer plus facilement d'un établissement à un autre, d'une filière à une autre et d'avancer vers le rapprochement des classes préparatoires et des universités.

La **mobilité internationale des étudiants et des enseignants** sera encouragée, ainsi que **l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers**. Le nombre des bourses Erasmus et Marie-Curie sera doublé, et pour cela la construction de résidences internationales d'accueil sera nécessaire.

1.3.3 Rendre l'université attractive

Un plan pluriannuel visera à améliorer les équipements universitaires.

Adossé aux régions, il établira les normes de sécurité et comblera le retard en matière de bibliothèques. Un plan pour le logement étudiant sera lancé, en étroite partenariat avec les collectivités territoriales, pour réaliser sur la mandature 8 000 logements neufs par an.

Nous réorienterons le plan Campus, annoncé à grand renfort de communication, mais qui n'a trois ans après son lancement, toujours pas débouché sur une réalisation concrète. L'ensemble du territoire sera pris en compte pour qu'universités et campus soient de véritables lieux de vie, ouverts sur leur environnement.

1.3.4 Restructurer la gouvernance des universités

Pour évaluer les réformes en cours et décider des évolutions à venir, nous organiserons **des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche**.

Pour un établissement public, l'autonomie permet un meilleur pilotage, qu'il s'agisse des politiques, de la gestion du personnel ou de l'entretien du patrimoine. Mais elle ne se conçoit pas sans des normes communes qui garantissent l'égalité de traitement des personnels et une évaluation partagée des activités scientifiques et pédagogiques. Nous réformerons la loi LRU pour favoriser une autonomie des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche fondée sur la collégialité universitaire, la démocratie interne et sur l'attribution de moyens matériels et humains accrus pour faire vivre cette autonomie dans de bonnes conditions.

Les alliances universitaires actuelles (PRES) n'ont pas permis la mise en œuvre d'une carte nationale des formations supérieures équilibrée. Nous développerons une organisation territoriale des établissements d'enseignement supérieur par le biais de Réseaux territoriaux de la connaissance (RTC). Universités et écoles d'un même site seront réunies, ainsi que des établissements plus éloignés, notamment les universités de création récente ou encore les antennes universitaires dans lesquelles des niches d'excellence peuvent être dynamisées par des têtes de réseaux ou des pôles de recherche de taille critique à l'international. Les RTC fonctionneront selon le principe de subsidiarité, entraînant la mutualisation de missions, d'objectifs et des moyens correspondants (vie étudiante, stratégie de coopération internationales, bibliothèques, écoles doctorales). Ils seront le lieu privilégié de mise en cohérence de l'offre de la recherche, mais aussi de toutes les formations post-baccalauréats sur un territoire : CPGE – STS – licences générales et professionnelles – autres formations postbacs.

Le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche sera une de nos priorités. La France se situe en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE pour la dépense par étudiant. La part publique sera

déterminante pour permettre les évolutions profondes que nous voulons. Il sera également nécessaire de développer les ressources propres des universités.

1.4 Aider la jeunesse à construire sa vie

La pauvreté est devenue le lot commun et l'horizon de nombreux jeunes, qu'ils soient en formation ou sur le marché du travail. Un jeune sur cinq vit avec moins de 880 euros par mois. Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 25 % (contre 10 % en Allemagne). Celui des jeunes sans qualification explose : il approche des 40 %.

Cette précarité freine la réussite des études et l'entrée dans la vie. Le système d'aide fondé essentiellement sur la famille, *via* les exonérations d'impôts, est injuste et insuffisant pour les classes moyennes et populaires. Les jeunes sont mal couverts par les systèmes de protection sociale (assurance chômage, assurance maladie, RSA). Ils sont frappés par la crise du logement : il n'y a que 100 000 chambres en cité U de plus qu'en 1960 alors que le pays compte deux millions d'étudiants supplémentaires – et la moitié du parc est vétuste ! Les jeunes actifs souffrent des exigences démesurées en matière de cautionnement et de la quasi-impossibilité de signer un bail quand leur contrat de travail ou de formation dure moins d'un an.

Convaincus que la jeunesse est la richesse de la nation et l'espoir d'un monde différent, nous ferons de la première année du gouvernement de la gauche celle de la Grande cause nationale pour la jeunesse et déploierons, au cours de la législature, un « parcours autonomie », pacte de confiance entre la France et sa jeunesse pour sécuriser leur entrée sur le marché du travail.

1.4.1 Améliorer l'accès des jeunes à la santé et au logement

L'accès des jeunes au logement sera une priorité et nous agirons sur tous les leviers disponibles. Pour les étudiants, nous nous attacherons à combler le retard pris : **l'objectif est de construire environ 8 000 logements par an**. Nous nous appuierons sur des schémas régionaux, à l'instar de celui mis en place en Île-de-France. Nous soutiendrons les projets spécifiquement conçus pour la colocation et encouragerons les formules de cohabitation intergénérationnelle. Nous améliorerons l'accès au parc privé : les jeunes seront parmi les principaux bénéficiaires de la suppression de la caution personnelle. Alors que la jeunesse est généralement associée à une bonne santé qui serait évidente, elle est en réalité un âge de vulnérabilité. La consommation excessive d'alcool et régulière de cannabis touchent chacune 10 % des jeunes. 600 jeunes de 15 à 24 ans se suicident chaque année. Faute de pouvoir d'achat, les jeunes renoncent souvent à se soigner. Les « chèques santé » expérimentés par plusieurs régions pour aider les jeunes à souscrire à une complémentaire santé seront développés. Face à la recrudescence des grossesses non prévues et des IVG chez les jeunes femmes (100 000 par an chez les 16-25 ans), nous étendrons la gratuité de la contraception au-delà de 18 ans, jusqu'à 25 ans pour les jeunes dépourvus de couverture sociale autonome.

1.4.2 Construire le parcours vers l'autonomie pour tous les jeunes

Chaque jeune, quelle que soit sa situation, sera accompagné et soutenu dans l'élaboration et la concrétisation de son projet de vie :

nous proposerons un parcours autonomie. Nous transformerons le système d'aide sociale en le fondant sur la situation propre de chaque jeune et en créant **une allocation d'études pour les jeunes en formation**. Regroupant l'ensemble des aides existantes (aides au logement, bourses sur critères sociaux...), elle permettra aux jeunes de réussir leurs études. Elle sera placée sous conditions de ressources.

Nous ouvrirons également des droits à tous les jeunes qui sont sortis précocement du système éducatif grâce au dispositif « **Nouvelle chance** » afin qu'ils puissent reprendre une formation ou être accompagné pour la recherche d'un emploi.

1.5 Le droit à la qualification diplômante et à la formation tout au long de la vie

Le seul contrat de travail ne garantit plus aux salariés une sécurité matérielle pour eux-mêmes et leur famille, ni la maîtrise de leur avenir. Inverser la tendance exige de bâtir la sécurité sociale professionnelle, défi comparable à celui qui, en 1945, vit naître la Sécurité sociale.

Nous mettrons en place **un droit à la qualification pour tous garanti par un compte formation individuel**. Il comportera deux étages. Le premier étage assurera un droit à la formation initiale différée de six mois à deux ans en fonction de la qualification des jeunes sortis de la formation initiale. Le second étage assurera un droit capitalisable à la formation tout au long de la vie professionnelle.

Concernant **la formation dans l'entreprise**, nous engagerons une réflexion avec les partenaires sociaux pour passer de l'obligation des entreprises de dépenser, instaurée en 1971, à une obligation d'agir, c'est-à-dire l'obligation de former tous leurs salariés compte tenu de leurs besoins comme de ceux de l'entreprise. Les partenaires sociaux pourraient négocier le contenu, le temps et la fréquence de la formation au même titre que les grilles salariales, que le temps de travail, ou que les autres enjeux liés aux conditions de travail.

Nous renforcerons **l'accompagnement personnalisé dans une offre de formation diversifiée**. Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) sera développé. Les établissements secondaires et les universités seront un lieu naturel de la formation tout au long de la vie : les équipements professionnels, les plateaux techniques, les centres de documentation et d'information, ainsi que le matériel pédagogique seront une ressource précieuse. Les orientations en matière de formation et de VAE devront résulter d'une négociation effective avec les organisations syndicales. En outre, chaque salarié doit pouvoir faire le point avec sa hiérarchie sur son parcours professionnel, ses souhaits d'évolution de carrière et les moyens que l'entreprise peut y consacrer.

La lutte contre l'illettrisme dans toutes ses dimensions, y compris préventive, sera une priorité de l'État qui proposera et mettra en œuvre un plan pluriannuel d'actions en concertation avec les collectivités territoriales et tous les acteurs de la société civile. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, créée en 2000, sera chargée de cette mission. Son assise territoriale sera renforcée.

2 DES DROITS RÉELS, DES CHOIX PERSONNELS

2.1 L'accès au logement : le droit à un logement décent pour tous

Notre pays est touché par la plus grave crise du logement depuis la Seconde Guerre mondiale. À cause de la pénurie de logements – il en manque un million –, les prix de l'immobilier ont doublé en dix ans, entraînant les loyers dans la même spirale. En moyenne, les ménages consacrent un quart de leurs revenus mensuels au logement. 1,2 million de personnes attendent un logement social, souvent depuis au moins six ans. La France a fait du droit au logement un droit fondamental, mais elle ne parvient pas à en faire un droit réel.

La politique de la droite a malheureusement aggravé la situation : tandis que l'État a réduit ses crédits pour la construction de logements sociaux, les politiques d'accès à la propriété ont contribué à la hausse du prix du m². Les dispositifs du type « Scellier » (dans le prolongement des « Borloo » et autres « Robien ») ont alimenté la spéculation et sont autant de cadeaux fiscaux coûteux pour l'État et qui ne bénéficient qu'aux seuls investisseurs, sans réelle contrepartie ni vraie régulation du secteur.

Une autre politique du logement est possible, à l'image de ce qu'ont réussi l'Allemagne, les Pays-Bas ou la Belgique : produire une offre de logements accessibles et diversifiés adaptée aux besoins. Nos objectifs : la stabilisation, voire la baisse raisonnée des prix du logement et des loyers dans le privé, la construction massive de logements confortables et à des prix acceptables. À terme, on ne devra pas être contraint de dépenser plus de 25 % de son budget pour se loger.

2.1.1 Produire des logements en masse, confortables et accessibles

En soutenant l'effort des collectivités et des bailleurs, et en réorientant une partie des fonds aujourd'hui consacrés à la défiscalisation, **nous nous donnerons les moyens de construire 150 000 logements sociaux chaque année**, aux normes BBC (Bâtiment basse consommation). Pour garantir la mixité sociale, l'effort devra être ciblé sur les communes qui ont peu de logements sociaux et où les besoins apparaissent les plus importants.

Nous renforcerons la loi SRU : les exigences en matière de construction de logements sociaux seront étendues à 25 % (dont 15 % de logements très sociaux) et élargies aux espaces périurbains. Les communes contrevenantes seront lourdement pénalisées : nous multiplierons par cinq les amendes des communes qui ne respectent pas la loi. Un quota de logements sociaux sera également imposé dans chaque nouveau projet de construction, à partir d'un certain nombre de logements. Nous favoriserons l'accession sociale à la propriété, en fixant une **règle des trois tiers bâtis** sur chaque parcelle à urbaniser ou à ré-urbaniser : un tiers de logements sociaux, un tiers de logements en accession sociale, un tiers de logements libres.

Les banques et les assurances, qui désormais bénéficient d'une part des fonds du livret A, devront investir dans la production de logements sociaux ou intermédiaires à prix abordables, là où les besoins de logements sont importants.

Nous modifierons le prêt à taux zéro pour le cibler en direction des foyers modestes et des couches populaires et relancer l'accession sociale, sécurisée qui a connu avec la droite une véritable hémorragie.

2.1.2 Agir sur l'ancien pour réguler le marché et rendre le foncier disponible pour construire

Il faut souligner qu'en 30 ans les prix du foncier ont augmenté de 500% en France, alors même que les prix du bâtiment se sont accrus de 35%. On ne peut accepter que se poursuivent ces dérives qui alimentent une rente foncière au détriment de l'économie productive et de la réponse aux besoins de la société. Il est indispensable de mettre en œuvre de nouveaux outils de régulation.

Pour favoriser la construction, nous agissons contre la spéculation sur les prix des terrains : la taxation des terrains constructibles et non construits sera alourdie et les moyens de préemption renforcés. Nous ferons voter une loi foncière permettant de limiter la spéculation, de partager la rente foncière et de faciliter la maîtrise publique à travers des établissements publics fonciers copilotés par les communes, les communautés de communes, les départements et les régions. Un terrain déclaré constructible devra obligatoirement être bâti dans les cinq ans.

Pour éviter que des logements restent vides, nous élargirons la taxe sur les logements laissés vacants à l'ensemble des agglomérations situées dans les zones de pénurie. Les préfets useront de leur droit de réquisition des logements vacants. Et nous mettrons en œuvre avec les collectivités territoriales une politique active de recensement de ces logements vacants.

Nous mettrons en place un encadrement des loyers lors de la première location ou à la relocation dans les zones de spéculation immobilière, pour que les augmentations entre deux locataires ne soient pas déconnectées de l'évolution des revenus de ménages. Les propriétaires seront tenus de souscrire une garantie contre les impayés de loyer, évitant au candidat à un logement d'apporter une caution personnelle.

Nous améliorerons le bâti existant en renforçant le dispositif OPAH pour la réhabilitation des logements anciens qui se dégradent faute de moyens des propriétaires modestes, en relevant le plafond des aides et en simplifiant les procédures d'attribution.

2.1.3 Une ville pour vivre, une ville à vivre

Cette offre nouvelle de logements s'inscrit dans le cadre de la ville globale et durable. Réinventer la ville, c'est construire une ville dense, intense, mais aussi verte. Il faudra assurer la mixité des fonctions (logement, commerces, services, entreprises, transports collectifs) et la mixité sociale dans un même mouvement, tout en économisant l'espace et les ressources.

Nous utiliserons **les Plans locaux d'urbanisme (PLU) pour maîtriser l'étalement urbain et préserver les espaces naturels**. Les constructions seront privilégiées autour des nœuds de transport. À l'inverse, celles qui sont situées à distance d'une gare, d'une école, ou d'un ensemble de commerces, seront limitées.

Nous transformerons nos villes pour en faire des lieux aussi agréables et accueillants que possible avec **des espaces publics de qualité**. Parce qu'ils sont des lieux de rencontre et d'échanges, ils doivent être au cœur des politiques publiques de la ville. L'appel à des concepteurs, paysagistes et designers doit devenir la règle. Les habitants et les usagers devront être davantage associés à la conception et à l'animation des espaces qu'ils habitent et font vivre au quotidien.

Il en va de même pour les jardins et réserves vertes qui seront mieux insérés dans le cœur de nos villes. La biodiversité des villes est riche, il faut la préserver. C'est pourquoi, **en même temps que sera pénalisée la sous-densité, le droit à construire sera assorti d'une obligation de réserve verte**. Des parcs, des forêts, des espaces consacrés à l'agriculture seront créés. Dans le cadre des petites parcelles, ces réserves pourront être mutualisées à l'échelle des lotissements, voire des quartiers.

Nous lancerons **un programme mobilisant au minimum 5% de la surface urbanisable** des communes, consacrés à des projets créatifs, utiles à la collectivité, améliorant le cadre de vie ou rapprochant les habitants.

L'enjeu du vieillissement devra être pris en compte par la construction de logements adaptés, notamment en cœur de ville, et la mise aux normes des équipements publics.

Nous ouvrirons les services publics sur la ville, à l'intention des usagers pour mieux utiliser les lieux de vie et décloisonner les services et les usages. Il faut rompre progressivement avec le modèle un service/un bâtiment/une institution pour privilégier les lieux populaires qui autorisent des usages multiples. L'organisation d'événements culturels ou sportifs doit être facilitée dans les espaces publics et collectifs.

2.2 L'accès aux biens essentiels

L'accès réel aux services fondamentaux et aux biens collectifs, avec un niveau de qualité élevé et un prix acceptable, est un indice du niveau de développement d'une société. La régression actuelle – notamment la précarité énergétique – renforce l'injustice en France. Nous voulons défendre et pérenniser l'accès à ces biens rares et essentiels, et d'abord pour les personnes ou les groupes fragilisés par les difficultés économiques, sociales, culturelles, sanitaires.

Pour amorcer **la transition vers une société plus juste et plus vertueuse**, aucun changement réel des comportements et de notre mode de vie ne sera possible sans l'adhésion de nos concitoyens. Il nous faut penser « un autre système » pour permettre l'accès de tous aux biens communs (eau, énergie) et services essentiels (mobilité, numérique), dans des conditions non discriminantes et à un niveau de qualité le plus performant possible sur l'ensemble de

nos territoires, en intégrant les impératifs d'intérêt général relevant du développement durable.

Nous revisiterons donc la politique tarifaire afin de rendre l'accès à ces biens communs et services de première nécessité universel à un coût non discriminant quels que soient la situation sociale et le territoire. Ce nouveau modèle de développement social et écologique **responsabilisera chacun en n'excluant personne**.

La **puissance publique doit reprendre la main sur ces secteurs**, par la construction d'une ingénierie publique efficace, au service de l'intérêt général. Afin de garantir nos objectifs de maîtrise publique des réseaux, secteur par secteur, tout en mutualisant les investissements, nous proposons la création d'un **pôle public de financement de réseaux d'électricité, du gaz, du réseau ferroviaire, et de la fibre optique**. Ce dispositif de mutualisation, **France Financement Infrastructures**, fléchera les investissements de long terme et assurera la péréquation entre nos territoires, en lien avec la Banque publique d'investissement industriel.

2.2.1 Favoriser la maîtrise citoyenne de l'eau

L'eau est chère pour les 40 millions de Français qui la consomment au robinet : son prix moyen a augmenté de 40 % en 15 ans ! Chaque année, de 5 à 7 millions de Français sont desservis, pour une durée très variable, par une eau non conforme à la réglementation sur les pesticides. Plus de la moitié du territoire est classée en « zone vulnérable » pour les nitrates. Quant aux eaux souterraines, à peine 15 % sont recensées en bon état écologique et moins d'un tiers en bon état chimique. Le gouvernement actuel se satisfait d'un système qui conduit à dépenser des fortunes en dépollution (payée par le contribuable) plutôt que traiter les problèmes écologiques à la source.

La hausse du coût est souvent aussi le résultat de la gestion déléguée de l'eau soutenue par la droite. Usagers et collectivités payent plus cher en l'absence de transparence dans la fixation des prix par les entreprises du secteur. L'encadrement des contrats est souvent déficient. Depuis 2002, l'ingénierie publique a été détruite, ce qui a affaibli le soutien de l'État aux élus locaux soucieux de contrôler les pratiques ou de passer en régie publique.

Pourtant, malgré une répartition inégale sur le territoire, la France ne manque pas d'eau. Il s'agit de mieux gérer et préserver cette ressource.

Nous voulons faire voter une **grande loi cadre sur le service public de l'eau**, qui fixe les grands principes en termes de tarifs, d'accès, de service minimum et de qualité de l'eau et qui donne aux collectivités locales la totale maîtrise de l'ensemble de la chaîne, de la protection des champs captants, à la distribution en passant par la production. Les collectivités doivent avoir vraiment le choix entre la régie et la délégation de service public, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette loi soutiendra les collectivités qui s'engagent dans la voie du retour en régie publique. En renforçant la décentralisation et en privilégiant l'échelle intercommunale, nous souhaitons **revoir la gouvernance de l'eau tout en réaffirmant le rôle essentiel des Agences de l'eau**, en révisant leur périmètre quand celui-ci ne correspond pas

à un bassin hydrographique. Cette loi mettra en place une **Autorité de maîtrise et de régulation indépendante** afin d'assurer le suivi des prix des services d'eau et d'assainissement sur le territoire et d'organiser la péréquation. Une structure nationale - le « pôle eau » de l'Agence publique d'expertise et d'étude - visera à fournir aux élus expertise et conseils dans les différents domaines de la gestion de l'eau (financier, juridique et technique) indispensables dans leurs relations avec les entreprises délégataires comme pour assurer une gestion dynamique en régie publique.

Il sera mis fin aux situations monopolistiques privées par l'interdiction, pour un même opérateur et sur un même territoire, de détenir plus de 30 % des concessions d'exploitation des réseaux.

Nous mettrons en œuvre une tarification différenciée selon les usages de l'eau : elle restera accessible à tous, mais ses usages non fondamentaux seront davantage coûteux. Le tarif de base comprendra désormais l'accès aux premiers m³ nécessaires aux besoins essentiels que sont l'alimentation, l'hygiène et la salubrité des habitats, en fonction de la composition du foyer. Nous mettrons en place, en complément de ce tarif, une Solidarité nationale eau, qui s'appliquera dès lors que le montant facturé excèdera 3 % des ressources du foyer pour un plafond défini de consommation.

Afin de lutter contre les comportements dangereux et les pollutions d'origine industrielle, agricole et urbaine, nous renforcerons les contrôles et nous reverrons la répartition du financement de la politique de l'eau entre usagers et pollueurs. Nous créerons une **police unique de l'environnement**, rattachée au ministère de l'Écologie, qui intégrera les différentes polices qui interviennent dans le domaine de l'eau et de l'environnement, afin de coordonner et optimiser leurs actions.

2.2.2 Combattre la précarité énergétique

3,5 millions de ménages consacrent plus de 10 % de leurs revenus à leurs factures d'énergie. Entre 2005 et 2010, les tarifs réglementés d'électricité ont augmenté de plus de 10 % pour les ménages. Au cours des cinq dernières années, les tarifs du gaz naturel ont augmenté de plus de 60 % - dont 21 % en 2010 ! Faute de paiement, EDF procède à 100 000 coupures chaque année, sans trêve hivernale. Le matraquage tarifaire semble programmé avec le consentement de la droite : EDF envisageraient une hausse du prix de l'électricité pouvant aller jusqu'à 40 % dans les cinq ans à venir. C'est inacceptable. La hausse des cours mondiaux ne suffit pas à expliquer cette aggravation de la situation énergétique des Français : la libéralisation du secteur énergétique a amplifié la hausse des prix pour les particuliers sans que des mécanismes de solidarité suffisants soient mis en place.

Nous refusons cette dérive. **L'énergie est un bien essentiel qui doit être accessible à tous pour les besoins vitaux ou contraints, sans stigmatisation**. C'est pourquoi nous adopterons une **tarification différenciée selon les usages**, avec un tarif de base pour la fourniture des premiers kWh (ou m³) d'énergie nécessaires aux besoins vitaux de chaque personne composant le foyer (chauffage, douche, cuisine, éclairage) et un tarif progressif pour les consommations non contraintes, dont les prix plus élevés correspondront aux

productions les plus émettrices de CO₂. Afin de répondre à l'urgence sociale et environnementale, nous mettrons en place un **pack d'actions contre la précarité énergétique**, comportant un chèque d'accompagnement personnalisé à usage fléchi pour l'équipement en appareils électroménagers ou télécoms moins consommateurs d'énergie, et la création d'une couverture énergétique universelle visant à interdire les coupures d'énergie en cas de difficulté sociale.

Nous lancerons un **vaste programme d'isolation thermique de l'habitat ancien** afin de garantir la réalisation des engagements du Grenelle pour l'habitat, en particulier « *réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020* ». Le plus rapidement possible, 70 000 logements sociaux HLM, parmi les moins performants au plan thermique seront portés à une consommation maximale de 150 kW hep/m²/an, en favorisant le recours accru aux énergies renouvelables.

2.2.3 Assurer les mobilités

Pour obtenir un emploi puis le conserver, pour avoir une vie sociale, pour vivre, tout simplement, il faut pouvoir se déplacer. La mobilité est donc un droit que les pouvoirs publics doivent promouvoir dans un souci de justice sociale et d'égalité territoriale. Les collectivités locales dirigées par la gauche y travaillent activement. Mais la hausse du prix des carburants et le sous-investissement de l'État dans les transports collectifs limitent ce droit à la mobilité.

Nous assurerons donc la liberté fondamentale de circuler en la conciliant avec la maîtrise de ses effets polluants. Notre conception de la mobilité ne va pas à moins de transports mais à de meilleurs déplacements. La France doit prendre le virage de **la mobilité durable** qui passe par une attractivité accrue des modes de transports doux et collectifs par rapport aux modes de transports plus polluants.

Pour cela, nous favoriserons **la mise en place d'une tarification multimodale** intégrant l'ensemble des modes doux et suffisamment intéressante pour décourager l'usage de véhicules polluants. Un « pass mobilité intermodal », répondant aux usages essentiels que sont trajets domicile-travail, accès aux services publics, départs en vacances et vie familiale, permettra l'accès aux transports en commun à un tarif extrêmement faible et créditera chacun de ses utilisateurs d'un forfait kilométrique correspondant aux besoins identifiés comme vitaux, ainsi que l'achat de carburant à moindre coût lorsqu'il n'existe pas d'alternative à la voiture.

Nous favoriserons **l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction de l'impact environnemental** du système des transports, par la modernisation des réseaux existants et la construction de nouveaux réseaux plus performants, l'achat de matériel roulant, le développement des autoroutes ferroviaires et fluviales, etc. Un système de bonus-malus, perfectionné et étendu, sera rétabli pour favoriser l'achat de véhicules vertueux et permettre la diffusion des technologies les plus performantes – notamment l'usage des véhicules hybrides et électriques. Nous fixons pour objectif une diminution de 30 % la consommation du parc des véhicules grand public d'ici 2030.

Le droit à la mobilité doit s'inscrire dans une meilleure articulation entre aménagement des territoires, urbanisme et transports. Nous développerons les dessertes transversales indispensables à l'équilibre de notre pays. **Nous relancerons le fret ferroviaire, à rebours de la politique actuelle de la SNCF** (fin du wagon isolé, abandon des lignes les moins rentables avec 2 000 à 3 000 kilomètres de voies en moins). Nous conforterons la navigation fluviale. Notre objectif est de permettre, à terme, une baisse d'au moins 50 % du transit (entendu comme tout déplacement supérieur ou égal à 300 kms) des poids lourds à travers le territoire national.

Cette stratégie s'appuiera sur une nouvelle vague de décentralisation accompagnée de moyens pour les collectivités territoriales, ce qui rendra possible davantage de **coordination entre les différents acteurs des transports** que sont représentants élus, opérateurs, agents et citoyens. Avec les autres États membres, nous poursuivrons **l'intégration européenne des transports** : elle doit être une priorité d'investissement pour l'Union qui doit se fixer pour ambition de devenir l'économie de la « mobilité » la plus dynamique et durable au monde.

La recherche de **nouveaux modes de financement de la mobilité durable** sera l'une de nos priorités. À l'échelon européen, nous développerons les dispositifs de type Eurovignette 3 internalisant les coûts externes associés aux transports et prévoyant le financement d'infrastructures « propres ». Au niveau national, les financements innovants seront promus : extension du « versement transport » au-delà des périmètres des transports urbains, contributions notamment sur la construction de bureaux.

2.2.4 L'égalité numérique

L'accès aux réseaux de télécommunications et aux technologies numériques est indispensable à l'émancipation de chacun et au développement des territoires. Hélas, la fracture numérique demeure : un quart des Français ne dispose pas d'un ordinateur, une famille sur trois n'a pas de connexion Internet à son domicile. Le déploiement des réseaux de haut et de très haut débit est marqué par de profondes disparités géographiques. Une décennie de déréglementation du secteur des télécommunications s'est traduite par des prix élevés, des pratiques commerciales contestables et une couverture insuffisante du territoire.

En matière de **téléphonie mobile**, nous engagerons **une lutte intense contre les ententes sur les prix entre opérateurs**. Nous maintiendrons **les obligations de service public des opérateurs**, notamment la fourniture d'un abonnement au téléphone fixe à tarif réduit.

Concernant **Internet**, l'État et les collectivités territoriales doivent définir une stratégie partagée et ambitieuse pour lancer **un plan de déploiement de la fibre optique sur le territoire** permettant un accès au très haut débit pour tous d'ici dix ans. Pour atteindre cet objectif, nous créerons un **opérateur national public « France Très Haut Débit »**, responsable du déploiement des infrastructures. Son caractère public sera garanti même si des participations d'opérateurs privés à la recherche d'investissements de long terme pourra être envisagée. « France Très Haut Débit » assurera la péréquation nationale

des coûts entre les zones rentables et non rentables. Les régions, partenaires naturelles de « France très haut débit », seront chef de file dans l'aménagement numérique des territoires et garantiront la péréquation au sein de leurs territoires.

Afin d'assurer l'accès de tous à Internet haut débit, un **forfait de base**, permettant l'accès au net seul à un coût abordable (inférieur à 10 euros par mois), et libre d'être rompu à tout instant, sera mis en place. Nous veillerons également à l'équipement en matériel des Français, en particulier des plus vulnérables, avec un dispositif d'accompagnement financier personnalisé et à usage fléché.

L'existence de réseaux libres et ouverts, accessibles en lecture et en écriture sans filtrage ni bridage, et plus généralement la « **neutralité du Net** » sont des principes à protéger afin de garantir la liberté d'expression, la non-discrimination et le caractère de bien commun essentiel des infrastructures numériques. Il sera de notre responsabilité de soutenir **les nouveaux modèles démocratiques de l'économie de la culture et de l'information** qui ne passent ni par Hadopi, ni par l'ingérence du politique dans l'audiovisuel public.

À rebours des politiques répressives et régressives conduites par la droite depuis dix ans, il nous faut conclure un nouveau pacte de confiance avec les internautes. La puissance publique régulera l'Internet par l'affirmation de principes protecteurs des droits de tous, tels que la neutralité du net, le droit au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles ainsi que la non-ingérence dans l'audiovisuel public. Elle soutiendra par ailleurs le développement de pratiques autonomes des personnes et garantira le contrôle sur leurs données. Afin que chaque citoyen puisse s'approprier ces technologies et leurs usages, elles seront enseignées à l'école et en formation continue.

Aux risques induits par la centralisation des données entre les mains de quelques opérateurs de réseaux sociaux, de moteurs de recherche ou de sites de contenus, la puissance publique répondra en soutenant les projets contribuant à la décentralisation de la diffusion des contenus et services. Elle soutiendra en particulier le développement en France et dans l'Union Européenne de logiciels libres et de solution d'auto-hébergement comme les « **freedom box** ». La puissance publique veillera à la disponibilité de **logiciels libres** permettant aux citoyens de vivre pleinement leur vie numérique et soutiendra si nécessaire le développement de tels logiciels.

Les services publics du XXI^e siècle devront tirer parti des nouvelles technologies sans exclusive. La pratique démocratique devra également être modernisée. La diffusion des pratiques numériques facilite le dialogue entre les élus, les institutions et les citoyens. La mise en débat en ligne des projets sera systématisée et les compétences de la Commission nationale du débat public étendues. Les données publiques devront progressivement être mises à disposition gratuitement, dans des conditions permettant leur réutilisation très large, y compris à des fins d'innovation. Les sociétés en situation de monopole, délégataires de services publics ou dont l'activité pose des questions particulières sur l'environnement, seront encouragées à rendre également publiques, dans les mêmes conditions, les données permettant un contrôle citoyen de leur activité.

2.3 L'accès à la protection sociale

La protection sociale est une utopie réaliste et réalisée : en quelques décennies, elle a changé nos vies. Grâce au système de retraites par répartition, la plupart des personnes âgées ne vivent plus dans le dénuement ou la dépendance douloureuse à l'égard de leurs enfants. Les prestations familiales doivent permettre aux familles de subvenir au coût d'un enfant. L'assurance-maladie met le progrès médical à la portée de chacun.

Ce progrès historique a longtemps fait l'objet d'un consensus politique. Mais la droite de Nicolas Sarkozy n'est pas celle du Général de Gaulle, qui avait fait de la Sécurité sociale la réforme-phare de la Libération. Après avoir abîmé la solidarité par la multiplication des forfaits et des « franchises », ainsi que par une réforme injuste des retraites qui a pesé principalement sur les ouvriers, les employés et les femmes, l'UMP veut maintenant passer à la vitesse supérieure : faire croire aux Français que la crise et la mondialisation privent inéluctablement notre pays des moyens de préserver sa protection sociale.

Alors que les nouvelles puissances qui ont émergé, Brésil, Chine et d'autres, se dotent de systèmes de protection sociale ambitieux, la droite au pouvoir fait opérer à la France un contresens majeur. Un haut niveau de santé et de qualification, le travail des femmes concilié à une forte natalité, la garantie d'une parité de niveau de vie entre retraités et actifs, sont autant de conditions d'une société plus juste et d'atouts pour le redressement national.

La protection sociale ne doit pas reculer. Au contraire, nous voulons qu'elle puisse progresser et évoluer pour mieux répondre aux besoins des Français, notamment en matière de prévention, de personnalisation et de perte d'autonomie. Elle doit également mieux couvrir les millions de travailleurs non salariés, patrons de petites entreprises ou travailleurs indépendants, durement touchés par la crise.

2.3.1 L'accès à la santé : la carte vitale plutôt que la carte bleue

À juste titre, les Français sont fiers de leur système de santé. À juste raison, ils s'inquiètent pour son avenir. Les déserts médicaux ont gagné du terrain : dans les campagnes ou dans bien des quartiers populaires à la périphérie des villes, il n'est pas rare d'attendre six mois ou un an pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste. L'accès aux généralistes devient difficile. Avec le « reste à charge » qui augmente, de plus en plus de patients renoncent à se faire soigner ou retardent les soins. Les inégalités de santé atteignent un niveau intolérable. **À 35 ans, un cadre peut s'attendre à vivre dix ans de plus en bonne santé qu'un ouvrier. À la sortie du collège, la proportion d'enfants d'ouvriers subissant des problèmes dentaires est 17 fois plus élevée que parmi ceux des cadres.**

Depuis 2002, la droite a mis en place une Sécurité sociale à deux vitesses : celle des soins courants (déjà à moitié privatisée) et celle des soins lourds (à ce stade, correctement pris en charge). Incompatible avec une vraie politique de prévention, cette partition menace le cœur même de la solidarité : les personnes sans maladie grave, qui ne bénéficient quasiment plus de la prise en charge de leurs soins courants, risquent de ne plus vouloir financer un système dont elles reçoivent de moins en moins, et bientôt peut-être plus rien.

Dans ce contexte, l'actuel gouvernement s'obstine à ne pas faire grand-chose pour équilibrer l'installation des professionnels de santé sur le territoire : pourtant, avec le choc démographique, la France va perdre un médecin sur dix d'ici 2025. De son côté, l'hôpital public est en grave difficulté. Mise en concurrence avec les structures privées, doublement du nombre de visites aux urgences faute de permanences des soins en ville – notamment le soir et les fins de semaine, prise en charge des malades les plus pauvres qui font ailleurs l'objet de refus, manque de personnel, le risque est grand d'altérer la qualité de soins et d'accueil parmi les meilleurs au monde. La loi votée par l'UMP au Parlement a prévu que, d'ici 2018, l'hôpital public sera financé comme les cliniques privées, alors que celles-ci ont toute liberté pour choisir les secteurs les plus rentables et n'ont pas à assurer d'interventions non programmées. Au lieu de suivre des choix guidés par l'intérêt général, l'application aveugle de la « T2A » (Tarification à l'activité) impose partout le rationnement des moyens.

Pour nous socialistes, c'est clair : **la santé n'est pas un service comme un autre, c'est un droit fondamental qui ne peut pas être confié au marché.** Il est temps de faire appliquer la Constitution qui proclame que « *la nation garantit à tous la protection de la santé* ». Nous organiserons rapidement de nouveaux états généraux de la santé sur tout le territoire national.

Contrairement au message que martèlent les libéraux, le déficit de l'assurance-maladie n'est pas « incontrôlable ». Un système solidaire est plus efficace et moins coûteux qu'un système privatisé. Aux États-Unis, où la couverture repose presque entièrement sur des assurances privées, les dépenses de santé sont les plus importantes au monde pour des performances médiocres. Allons-nous évoluer vers un tel système au moment où Barack Obama se donne tant de mal pour en sortir les États-Unis ? Surtout, les dépenses de soins et de prévention, en matière de santé, ne doivent pas être considérées seulement sous un angle comptable. Ces dépenses créent elles-mêmes de la valeur car elles permettent d'éviter des souffrances, de réduire des incapacités et de gagner des années de vie. Pour autant, il est légitime et nécessaire de chercher à maîtriser une politique de santé plus efficiente et à la mettre en œuvre.

Nous avons les moyens de renforcer la solidarité tout en rétablissant les comptes de l'assurance-maladie, comme la gauche avait su le faire au tournant des années 2000. L'objectif est à notre portée, à condition qu'il repose sur un effort partagé. À condition de remettre en cause les rentes de situation, de faire la chasse aux examens inutiles ou aux traitements mal coordonnés, d'édifier une autre organisation de l'offre de soins avec les professionnels. À condition, dans le même temps, de faire reculer des maladies qui augmentent aujourd'hui, comme les allergies, le stress au travail ou la maladie d'Alzheimer et de mieux prévenir les risques psycho-sociaux et la souffrance au travail. Le développement de la santé est aussi une source considérable de richesse collective : nous avons le potentiel industriel, technologique et de services de santé pour en faire un domaine d'excellence de l'économie française.

Réaliser cette feuille de route suppose de prendre des mesures fortes pour adapter notre système aux besoins d'aujourd'hui.

Nous mettrons au premier plan la prévention pour lutter contre les inégalités. Les inégalités de santé se combattent à la racine, dès la plus petite enfance : le service public de la petite enfance et le recrutement de médecins et d'infirmiers au sein des établissements et dans les PMI, en lien avec les acteurs associatifs et les travailleurs sociaux, permettront de développer **les diagnostics précoces** des troubles du comportement, de l'obésité ou des affections de la vision.

Le rôle de **l'alimentation** dans les inégalités de santé est désormais avéré. Plutôt que des campagnes de communication du type « cinq fruits et légumes par jour » qui font culpabiliser les ménages aux revenus modestes, il faut agir en direction des industries agroalimentaires afin qu'elles améliorent la composition de leurs produits, qu'elles en retirent les substances néfastes et qu'elles informent davantage le consommateur. C'est aussi le sens de la mise en place de circuits courts pour les produits de l'agriculture paysanne que nous organiserons avec les collectivités locales et les organisations agricoles.

De nombreuses études indiquent que **la dégradation de l'environnement** contribue au développement de maladies telles que les allergies, l'asthme, les troubles de la fertilité ou les cancers. S'il ne faut pas basculer dans un discours catastrophiste laissant croire aux Français qu'ils sont cernés de menaces mortelles, le principe de prévention impose une évaluation transparente des risques et, quand le niveau de risque le justifie, de renforcer la réglementation – qu'il s'agisse de l'exposition aux ondes électromagnétiques, des niveaux d'émissions des téléphones mobiles et des antennes relais, ou encore de la connaissance des 100 000 substances chimiques sur le marché européen.

En terme de santé publique, **les maladies mentales occupent une place majeure.** Les troubles psychiatriques sont responsables chaque année de 12 000 morts par suicide, auxquels s'ajoutent la surmortalité non suicidaire (accidentelle, consommation d'alcool, de tabac et de drogue). Nous organiserons **un large débat parlementaire** qui précèdera **une grande loi « santé mentale »**. Nos propositions principales dans ce champs cibleront notamment **l'abrogation de la loi sécuritaire sur l'hospitalisation sans consentement et sur la rétention de sûreté**, la priorité à la prévention dans le cadre de soins proches des usagers (en particulier pour les enfants et les familles, avec une prévention précoce sans stigmatisation), une réforme de la formation des médecins et acteurs du secteur. Un accent sera mis sur l'épidémiologie et la recherche. Nous souhaitons mettre en œuvre une politique volontariste et négociée pour la santé mentale en relation avec les autres champs de la santé.

Nous proposerons un nouveau pacte aux professionnels de la santé pour assurer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. La médecine libérale telle qu'elle se pratique – de manière isolée et avec le paiement à l'acte – n'est plus suffisamment adaptée. Elle ne permet pas le nécessaire effort en matière de prévention et elle est désertée par les jeunes médecins, qui ne sont que 10 % à choisir ce mode d'exercice. Du coup, des territoires sont trop pourvus, tandis que d'autres sont sous-dotés. Pour que la couverture du territoire soit équilibrée et que la permanence des soins soit mieux assurée, notre réforme reposera sur trois piliers :

- nous accompagnerons **le déploiement sur tout le territoire de maisons de santé**, qui accueilleront des équipes composées de médecins, d'infirmiers et d'autres professionnels de santé (kinésithérapeutes, sages-femmes, diététiciens, orthophonistes, psychologues, etc.) avec une mission de soins et de prévention;
- concernant le mode de rémunération des médecins généralistes, **nous introduirons le paiement au forfait** qui a vocation à devenir, à terme, majoritaire pour les soins de premiers recours (c'est le suivi du patient qui sera rémunéré, avec des objectifs précis en matière de prévention);
- nous mettrons en place **une régulation de l'installation des médecins, en demandant notamment aux jeunes médecins d'exercer dans une zone de santé prioritaire pendant les premières années à la sortie des études**. Si nous sommes clairs sur l'engagement que nous prenons envers les Français, nous sommes ouverts sur la méthode, que nous définirons en concertation avec les professionnels et les élus locaux.
- Afin de répondre aux besoins en matière de santé, nous assouplirons les *numerus clausus* pour les étudiants en médecine.

L'assurance maladie doit à nouveau rembourser une part essentielle des soins réellement nécessaires, principe mis à mal par la multiplication des « franchises »/taxes médicales et des forfaits : selon le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, celle-ci ne rembourse déjà plus qu'un euro sur deux pour les soins courants. Les soins dentaires, optiques et auditifs seront mieux pris en charge par la solidarité nationale et nous agirons pour en faire baisser les coûts. **Les dépassements d'honoraires seront strictement encadrés et plafonnés** alors qu'ils n'ont cessé de progresser au cours des dernières années. Nous lutterons contre les refus de soins des bénéficiaires de la CMU et de l'aide médicale d'État par des campagnes de testing et la pénalisation de telles pratiques. Une réforme de la Caisse de sécurité sociale des Français de l'étranger (CFE) facilitera l'accès à une assurance maladie des Français de l'étranger ne disposant pas d'une couverture médicale dans leur pays de résidence.

Cette nouvelle organisation des soins de proximité permettra de mieux coordonner la médecine de ville et l'hôpital, et de recentrer celui-ci sur ses missions propres. Cela permettra des gains d'efficacité tout en favorisant la qualité des soins. L'hôpital sera mieux inscrit dans le parcours de soins. Pour y parvenir, nous organiserons le service public hospitalier en réponse aux besoins de santé sur le territoire et articulé avec un système de soins de premier recours. Des coopérations structurées seront instaurées avec les équipes de médecine de proximité, par exemple pour assurer le suivi du patient après une hospitalisation. Les alternatives à l'hospitalisation seront encouragées. L'amélioration des structures hospitalières se fera dans une logique de santé publique et non selon une approche exclusivement comptable, comme c'est le cas actuellement avec le plan social en cours au sein des hôpitaux publics (20 000 suppressions d'emploi): c'est ainsi que sera trouvé un équilibre entre la qualité et la sécurité des soins d'une part, la proximité et des délais d'accès facilités d'autre part, enfin les exigences de financement. Le mode de financement de l'hôpital sera revu pour remédier aux effets pervers de la T2A et des mesures seront également prises pour limiter les dépassements d'honoraires des cliniques privées. Nous prendrons les mesures nécessaires pour redonner toute leur place à

la médecine scolaire et à la médecine du travail, déterminantes pour une politique de prévention efficace.

Pour lutter contre les dérives de l'industrie pharmaceutique donnant lieu à des scandales comme celui du Mediator, nous améliorerons la surveillance et l'évaluation des médicaments. Nous veillerons particulièrement à éviter les risques de conflits d'intérêts.

Nous développerons les activités physiques et sportives à tous les âges de la vie comme enjeu de santé publique (lutte contre l'obésité, la sédentarité et le développement des maladies chroniques).

2.3.2 Des retraites financées, universelles et personnalisées

Conséquence de l'espérance de vie qui s'allonge, nous sommes aujourd'hui plus nombreux à vivre vieux et en bonne santé. Cette tendance historique est le résultat combiné du progrès économique, du progrès social et du progrès médical. C'est une formidable chance qui nous est donnée.

Notre société doit prendre en compte cette nouvelle réalité : elle doit assurer aux aînés leur place dans la société et trouver les moyens de garantir la pérennité d'un système de retraites juste, solidaire et par répartition.

Malheureusement, depuis 2002, peu a été fait pour adapter la France à la révolution de l'âge. La droite n'a cessé de désigner les aînés comme un poids et une charge pour la société. Pour l'emploi des seniors, aucune mesure puissante n'a vu le jour au point que la France reste parmi les pays d'Europe où la situation est la plus préoccupante.

Quant aux retraites, le discours culpabilisant de la droite a imposé l'idée que toute réforme signifiait nécessairement une régression. Le gouvernement a instrumentalisé les statistiques et les comparaisons internationales pour imposer une réforme exclusivement centrée sur la remise en question de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans. **La réforme Woerth-Sarkozy fait peser l'essentiel des efforts sur les couches moyennes et populaires tandis qu'elle exonère les plus fortunés de l'effort de solidarité : c'est pourquoi nous l'avons combattue.** Le recul de l'âge légal de départ va pénaliser les Français ayant des métiers pénibles et des carrières longues. Les effets des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes ont été totalement ignorés et aggravée par cette « réforme », qui va pénaliser les femmes, leurs carrières courtes, discontinues et précaires. En se mobilisant à l'automne 2010, nos concitoyens ont refusé une réforme injuste et dangereuse, qui n'assure pas le financement pérenne du système par répartition. Le gouvernement a lui-même admis ne pas avoir réglé le problème : sinon pourquoi promettre une nouvelle « réflexion nationale » en 2013, au lendemain de l'élection présidentielle ?

Le débat sur les retraites a permis au Parti socialiste de proposer au pays une autre réforme des retraites et une autre manière d'approcher la question du vieillissement. Pour nous, les seniors ne sont pas d'abord des dépenses. Ce sont d'abord des personnes et ce sont des atouts pour la société, à condition de leur donner la possibilité d'y être actifs, ce qu'ils réclament dans leur immense majorité.

Il en va des retraites comme de nombreux domaines : le pays est prêt à des efforts, à condition que ceux-ci soient justes, partagés et débattus. Une réforme des retraites ne peut se limiter à l'ajustement

de certains curseurs. Elle doit être l'occasion de repenser l'équilibre entre les générations. Avec un taux d'emploi particulièrement faible chez les jeunes et les seniors, le système français repose sur une concentration excessive de l'effort sur les 25-55 ans. **L'amélioration du taux d'emploi des jeunes et celle du taux d'emploi des seniors conditionnent la viabilité de toute politique liée à l'âge effectif de départ en retraite.** Notre réforme des retraites sera l'occasion de réaffirmer la place centrale du travail dans notre société : il ne peut y avoir de garantie des retraites sans politique de l'emploi, sans amélioration de la formation tout au long de la carrière, des conditions de travail et de la gestion des âges de la vie au sein des entreprises.

Sur ces bases, nous mettrons en œuvre le plan concerté et annoncé en 2010 :

- **Notre système de retraite sera universel (droits collectifs) et personnalisé (les choix et les aspirations individuels seront pris en compte).** Les Français doivent pouvoir maîtriser l'organisation des temps de leur vie, et notamment travailler plus longtemps s'ils le veulent avec une majoration des pensions. Pour les nouvelles générations, nous proposons de mettre en place un système de compte temps-formation pour mieux prendre en considération les périodes de formation, de stage, de chômage et de temps partiel dans le calcul des annuités. Il permettra aussi un départ à la retraite progressif.

- Nous rétablirons **l'âge légal de départ à 60 ans** (qui permettra à ceux qui ont commencé à travailler tôt ou exercé des métiers pénibles de pouvoir partir au même âge) et l'âge de départ sans décote à 65 ans. **Parce que c'est une protection pour les salariés qui ont commencé à travailler le plus tôt. Parce que c'est une liberté de choix pour tous.** La pénibilité sera prise en compte, ainsi que l'espérance de vie liée aux parcours professionnels.

- **Notre réforme sera financée du premier au dernier euro par des efforts partagés** : les revenus du capital et les banques contribueront à l'effort de solidarité. Une hausse modérée et progressive des cotisations sociales et patronales traduira le choix collectif en faveur du système par répartition. Nous garantirons un Fonds de réserve des retraites, pour amortir les chocs démographiques ou économiques.

- C'est dans ce contexte plus large que doit être envisagée l'évolution des autres paramètres. La baisse des pensions n'est pas envisageable. Au contraire, nous revaloriserons les petites pensions et nous consacrerons une partie des fruits de la croissance à une revalorisation des retraites pour tous. Si le relèvement de l'âge légal de départ en retraite est injuste, **la durée de cotisations peut évoluer dès lors que la question de l'emploi des seniors et la prise en compte de la pénibilité font l'objet de mesures effectives.**

Nous nous donnerons les moyens de réussir cette réforme qui engagera plusieurs générations en menant une concertation avec les organisations syndicales et un débat public avec les Français en vue de décisions qui seront prises avant l'été 2013.

2.3.3 Un nouveau droit à la compensation de la perte d'autonomie tout au long de la vie

La perte d'autonomie touche tous les Français : **une famille sur quatre est concernée par le handicap. Un peu plus d'un million de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie** (APA pour les personnes âgées en perte d'autonomie) **sont entourés par quatre**

millions d'aidants familiaux qui ont besoin d'un accompagnement et de droits spécifiques (possibilité de prendre des congés, formations, développement des solutions de répit comme l'accueil temporaire...).

Ces personnes sont confrontées à un système peu lisible, inégalitaire suivant les âges et les territoires, et qui n'assure pas une réelle compensation des incapacités des personnes. Sur le plan financier, l'Allocation aux adultes handicapés s'élève en moyenne à 625 euros, ce qui est inférieur au seuil de pauvreté. D'après la Cour des comptes, une personne âgée en perte d'autonomie doit déboursier en moyenne 1 800 euros à domicile et 2 500 euros en établissement pour compenser ses incapacités – à comparer au montant moyen des retraites : 1 196 euros (1 625 euros pour les hommes et 979 euros pour les femmes). Des milliers de jeunes adultes en situation de handicap et de personnes âgées peinent à trouver un établissement, faute de places disponibles. D'après l'Insee, les obstacles rencontrés dans les transports, le manque de ressources ou les difficultés pour se faire comprendre confinent 580 000 personnes dans leur logement.

Face à cette situation, loin de la promesse de création d'un « cinquième risque » de la Sécurité sociale, Nicolas Sarkozy fait traîner une réforme pourtant fondamentale. Seules des mesures financières intégrées au Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) sont annoncées d'ici fin 2011. Et la perspective d'une individualisation du risque paraît avoir la faveur de la droite – ce qui reviendrait à confier la couverture du risque de la perte d'autonomie à des assurances privées obligatoires, inégalitaires.

Même s'il pose d'évidents problèmes, le vieillissement de la société doit être considéré comme une chance et une opportunité de construire une société accessible à tous. Nous devons collectivement porter un autre regard sur l'âge. L'espérance de vie en bonne santé continue d'augmenter et les progrès prévisibles de la prévention (médicale, environnementale et en matière d'aménagement du domicile par exemple) permettront sans doute de retarder, voire d'éviter, l'apparition de la perte d'autonomie. Aujourd'hui déjà, seuls 6,7% des plus de 60 ans connaissent des incapacités justifiant un accompagnement. Les demandes des personnes âgées évoluent. Même quand la perte d'autonomie survient, elles souhaitent massivement pouvoir rester à leur domicile, continuer d'exercer leur citoyenneté et jouer un rôle dans la vie sociale.

Une politique en direction du grand âge est donc une politique globale. Elle concerne le logement, les transports, la ville, la santé, le développement du tissu associatif, les services publics et les administrations, etc. Il faut inventer de nouveaux parcours de logement fluides et adaptés aux besoins, notamment en développant les structures intermédiaires entre le domicile et la maison de retraite et en privilégiant la création de structures d'accueil à but non lucratif et d'économie solidaire sous forme associative ou coopérative. Elle doit aussi conduire à une meilleure reconnaissance et un plus grand soutien des aidants familiaux ou professionnels. Ceux-ci, à domicile comme en établissement, doivent pouvoir bénéficier d'une formation, de contrats stables et d'une rémunération à la hauteur de leurs responsabilités. Nous souhaitons améliorer la qualité de l'accompagnement en professionnalisant le secteur et en revalorisant les métiers du soin.

Dans ce cadre, nous garantirons **un droit à la compensation des incapacités tout au long de la vie, dans le cadre de la Sécurité sociale**. En lien avec les Conseils généraux, qui ont fait preuve de leur expertise nous construirons un système de prise en charge plus lisible, personnalisé (adapté aux besoins, quel que soit l'âge), articulé autour de Maisons départementales de l'autonomie (constituées à partir des actuelles Maisons départementales des personnes handicapées et des CLIC). Nous viserons à améliorer la prise en charge financière des personnes : des revenus de remplacement décents en cas d'impossibilité de travailler et le « reste à charge » hors hébergement supprimé.

2.4 L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports

Dix ans que la droite gouverne et la politique culturelle est en déshérence. Le patrimoine est peu entretenu et parfois bradé. Les professionnels sont fragilisés par des réformes sans concertation. Le pilotage par l'Élysée des « grands » projets culturels relève du fait du Prince. Le volet culturel de la politique étrangère est exsangue. Les usages et la culture numériques sont abordés sous le seul angle répressif.

Le budget de la culture est la variable d'ajustement des finances publiques, avec une application drastique de la RGPP qui s'est notamment traduite par la suppression de centaines de postes chaque année au ministère et dans les grands établissements culturels. Quel gâchis, quelle régression depuis André Malraux ou Jack Lang ! Pour nous, la France sans la culture, ce n'est pas vraiment la France et la « bataille » pour la culture est essentielle pour une démocratie vivante, réelle, qui suppose des citoyens conscients, éclairés dans leurs choix, émancipés. Nicolas Sarkozy et l'UMP veulent s'afficher comme les promoteurs de « l'identité nationale » et de son patrimoine, qu'ils laissent en réalité à l'abandon, révélant ainsi le cynisme électoral de leur discours.

La culture est un facteur majeur d'émancipation des citoyens et d'épanouissement des individus. Elle aide chacun à comprendre le monde, s'y adapter et contribuer pleinement aux débats liés à son évolution. Les pratiques culturelles et artistiques doivent être prises dans leur sens politique, car elles sont fondatrices même de notre projet de civilisation. Reconnaître dans chaque être humain sa part de culture, l'aider à l'épanouir et ainsi à acquérir sa dignité culturelle, lui permettre de se mettre en situation de créateur, de s'ouvrir à la culture de l'autre, de se construire une vision du monde autonome - c'est rendre chacun maître de son destin.

En prenant appui sur le foisonnement d'initiatives et de talents, en valorisant le patrimoine artistique et architectural extraordinaire de notre pays et de ses territoires, nous voulons réenclencher une politique culturelle ambitieuse. Nous porterons un projet fondé sur l'idéal du partage et de la solidarité, qui participe à l'élaboration d'une société du bien-être et au rayonnement de la nation. En même temps, rompant avec l'approche libérale de l'actuelle Commission Barroso, **nous nous engagerons pour que la culture soit au cœur des politiques publiques européennes** pour développer et protéger les industries culturelles et audiovisuelles de notre continent et préserver la diversité culturelle. Le champ culturel doit être exclu de l'application de la directive Services. Nous veillerons à ce que

l'ensemble des collectivités territoriales puissent intervenir dans le domaine de la culture et du sport, si elles le souhaitent.

La mise en place des politiques culturelles ne peut plus se réfléchir seule. Des outils de co-construction des politiques publiques entre l'État, les collectivités territoriales, les artistes et les publics, sont indispensables. Ainsi, nous mettrons en place des Chambres régionales des arts et de la culture.

2.4.1 Diffuser la culture à tous les âges de la vie

L'éducation artistique, la transmission des savoirs, l'éducation populaire sont les parents pauvres des budgets. Nous mettrons en place **un plan d'éducation artistique et culturel s'appuyant sur l'expérimentation territoriale**.

Du point de vue de l'innovation et de la créativité, la diffusion des connaissances et de l'expression culturelles est fondamentale, elle permet l'ouverture et l'intelligence des citoyens à l'égard du monde. L'action culturelle est un outil primordial de transformation de la société, non seulement parce que l'émotion artistique transforme notre relation à l'autre, mais aussi parce qu'elle change notre regard sur le monde, nous aide à le comprendre et à le modifier. Nous nous devons de mettre en place des actions culturelles de proximité entre autres, savoir tisser et renforcer les liens entre la culture, l'éducation nationale et la jeunesse. C'est en direction des enfants dès leur plus jeune âge que l'appétence doit être donnée.

L'éducation artistique et l'éducation à l'image figureront dans le socle commun d'apprentissage. L'accès des élèves aux pratiques artistiques sera garanti et la rencontre avec les artistes, les intellectuels, les chercheurs, favorisée. Les structures artistiques et culturelles seront intégrées aux Plans éducatifs locaux. **Des établissements supérieurs d'art s'inscriront dans le cursus LMD**, en lien avec les universités, tout en maintenant la spécificité de ces enseignements.

Nous engagerons **un plan d'« alphabétisation numérique » pour assurer aux citoyens une maîtrise des nouveaux langages de communication et de création**. Pour valoriser les biens culturels par la numérisation et les rendre accessibles au plus grand nombre, nous créerons un « grand service public numérique ».

Différentes études montrent que l'appropriation du fait culturel, même si elle est en hausse (fréquentation des musées, expositions, etc...), reste l'apanage d'une couche sociale déjà cultivée ; il existe aujourd'hui des catégories entières de la population qui ne se sentent pas concernées par ces formes culturelles et qui n'en bénéficient pas. Ce qui induit un déficit culturel majeur pour une partie de notre jeunesse. Le ministère chargé de la culture devra s'intéresser aux publics (et surtout au « non-public »), et aux modes de valorisation de la diversité culturelle en y associant les professionnels, le mouvement associatif et les pratiques amateurs.

Pour que chaque jeune, quelle que soit sa condition sociale, ait réellement accès à la culture et aux loisirs, nous développerons des partenariats avec les collectivités locales, pour la mise en place de « carte jeune » ou de « pass culture » donnant droit à des accès

préférentiels aux espaces culturels et aux activités de loisirs, comme cela existe déjà dans certains départements et régions.

2.4.2 Développer toutes les formes d'expression et proposer une nouvelle alliance aux artistes

Nous proposerons de **nouveaux modèles économiques d'intervention en faveur de la création**, par exemple par l'élargissement au spectacle vivant des mécanismes du CNC, alors qu'ils sont réservés au cinéma. Nous soutiendrons la création de lieux de création, de répétition et de diffusion, de maisons d'artistes, le développement de résidences de longue durée et créerons des plateformes régionales de concertation et d'innovation artistique et culturelle.

Nous soutiendrons **l'emploi culturel et artistique** pour passer d'une logique « d'emplois aidés » à une logique d'aide à l'emploi. Mise en place d'une chambre professionnelle, évolution du régime spécifique d'assurance-chômage pour les intermittents, nouvelles formes « d'entreprises artistiques » sous mode coopératif – les chantiers ne manquent pas. Les financements publics doivent inciter à la diversification des formes économiques existant dans le secteur culturel, par exemple en favorisant les structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

En engageant une réflexion concernant la spécificité des œuvres artistiques et de l'esprit, nous garantirons **la liberté de création**.

Enfin, nous repenserons **la spécificité du droit d'auteurs sur Internet** par une réforme articulant droit de propriété intellectuelle et artistique, droit de la concurrence et droit du consommateur. De même, de nouvelles sources de financement de la création numérique seront dégagées grâce à de nouvelles contributions partagées (opérateurs, FAI, etc.).

2.4.3 Engager une véritable politique du patrimoine

Le projet de confier à un opérateur privé l'Hôtel de la Marine, joyau du patrimoine national situé à Paris, place de la Concorde et face à l'Assemblée nationale, a révélé au grand jour la politique de privatisation du patrimoine conduite par l'actuel gouvernement. Rien ne peut justifier le bradage du patrimoine national, pas plus sa privatisation que son transfert sans conditions ni compensation aux collectivités territoriales. Des partenariats d'économie mixte peuvent offrir une solution de financement aux coûts – élevés – d'entretien du patrimoine. Ceux-ci devront cependant être conditionnés à l'existence d'un **projet de valorisation culturelle** des sites exploités et garantir **le caractère public de la propriété**.

D'une façon générale, nous préserverons le patrimoine monumental en l'associant à la définition de projets culturels et de création artistique ambitieux. Les artistes seront associés à la construction des espaces urbains et des espaces publics via l'obligation du 1 % artistique dans les projets d'aménagements et dans les équipements publics. Tous les Français ont droit à l'art.

2.5 Encourager les pratiques sportives

Le budget de l'État consacré aux sports et aux activités physiques a tellement diminué qu'il est aujourd'hui inférieur au budget de la Ligue professionnelle de football ! Les inégalités d'accès aux

pratiques sportives se sont aggravées, à la fois en raison du coût de ces activités, de la faiblesse de l'offre hors compétition, de l'insuffisance des équipements accessibles au plus grand nombre et du manque de temps pour pratiquer. 55 % des ménages aisés ont une pratique sportive contre seulement 35 % des ménages non imposables. Près des deux tiers des 15-18 ans, mais moins de la moitié des garçons et moins d'un quart des filles en zones urbaines sensibles, font du sport. Et seulement 1 % des handicapés pratiquent une activité sportive.

Au sein du sport de haut niveau, les déséquilibres financiers et médiatiques s'accroissent au profit quasi-exclusif du football et au détriment des sports qui rapportent des médailles (handball). Ces disciplines manquent de grandes salles ou souffrent de la vétusté des structures sportives.

Par ailleurs, la droite a abandonné le combat éthique, comme en témoignent les coupes sombres dans le budget de l'Agence française pour la lutte contre le dopage (AFLD).

Alors que notre pays dispose d'un héritage historique et politique unique – du Front populaire à la loi Avice – qui a structuré un service public du sport dédié à l'accès au plus grand nombre dans une perspective d'éducation populaire, le désengagement de l'État a reporté l'essentiel de la charge sur les collectivités locales : elles assurent aujourd'hui 80 % de la dépense sportive publique. Leur asphyxie financière menace leur capacité à financer et à accompagner les projets sportifs, en particulier ceux du mouvement associatif.

La reconstruction d'une politique publique du sport obéira à quatre objectifs essentiels.

Nous garantirons l'accès de chacun au sport de son choix, grâce à un plan national de construction et de rénovation d'équipements sportifs, un renforcement de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement primaire et secondaire, un soutien au mouvement associatif (contractualisation pluriannuelle des aides, statut du bénévole, aide à l'adhésion à une association sportive en direction des publics les plus défavorisés).

Une attention particulière sera portée au **sport féminin (y compris professionnel)** dont l'accès aux financements privés (sponsoring, mécénat, droits télévisuels) demeure encore difficile.

Pour favoriser la formation et la reconnaissance sociale d'une élite exemplaire, **nous créerons un véritable statut pour les sportifs** qui inclura des droits en matière de suivi social et médical, des possibilités de formation pendant et après la carrière sportive, des facilités d'accès à un emploi pérenne, la prise en charge des cotisations pour la retraite lorsque leurs moyens ne leur permettent pas de les assumer en propre, etc. Ce statut sera subordonné au respect d'une charte éthique. Nous renforcerons la lutte contre toutes les dérives (dopage, violence, affairisme, corruption...).

Après avoir clarifié les compétences au sein de la puissance publique, de l'État aux communes, **nous élaborerons un véritable partenariat entre les pouvoirs publics et les opérateurs associatifs**. Il passe par une contractualisation des objectifs et une évaluation

partagée des résultats, à rebours des logiques de guichet, de tutelle, de dépendance ou d'instrumentalisation qui en limitent actuellement l'efficacité.

3 DES EFFORTS JUSTES POUR NOUS DONNER DES MOYENS D'ACTION ET REDRESSER LES COMPTES PUBLICS

Pour nous, le rétablissement des comptes publics est un objectif de souveraineté politique et un objectif de justice. Aucun pays ne peut, sans menace pour son rayonnement ni pour sa paix sociale, ignorer pour le présent et pour l'avenir le coût de ses déficits. Pour rétablir la situation, très dégradée après dix ans de gouvernements de droite, la priorité, c'est le retour de la croissance. Plus la croissance sera forte et plus nous pourrons désendetter le pays. L'austérité sans la croissance, c'est le choix des libéraux en France et en Europe, qui risque de nous entraîner dans une spirale de régression généralisée. **Il existe une autre voie, celle que nous proposons, qui articule redressement économique, justice fiscale et responsabilité budgétaire.**

3.1 Une stratégie de gauche pour réduire les déficits

En 2012, après une décennie de gestion UMP, la situation financière de la France sera gravement compromise. Le déficit public est considérable, autour de 7 %, contre 2,7 % il y a quatre ans. En dix ans, la droite a doublé la dette de la France, la faisant passer de 900 à 1800 milliards d'euros entre juin 2002 et juin 2012. Bien entendu, la crise explique pour une part ces piètres résultats. La Cour des comptes estime à deux tiers l'impact des choix budgétaires et de la politique économique opérés par la droite. C'est donc la dette qui a principalement financé les « réformes » de la droite.

Cette situation crée de l'insécurité collective et individuelle. Nicolas Sarkozy et sa majorité en jouent pour préparer les esprits au démantèlement de l'action publique, pour mieux se lancer dans une course au moins-disant social et fiscal avec nos partenaires européens et avec les puissances émergentes d'Asie. Au fond, la crise est à la fois une réalité et un bouc émissaire utile pour la droite : elle lui permet de s'exonérer de sa responsabilité écrasante dans la dégradation de nos comptes.

Les Français le savent, des efforts seront demandés pour rétablir la situation. Ils constatent au quotidien la hausse des taxes et de leurs charges, ils ne sont pas dupes des promesses de ne pas augmenter les impôts. Notre conviction est que les efforts ne seront acceptés et ne porteront leurs fruits que s'ils sont équitablement répartis et qu'ils préparent vraiment l'avenir.

3.1.1 Dégager des marges de manœuvre financières grâce à la suppression des mesures injustes et coûteuses votées par la droite

Mettre fin à la dérive de nos comptes publics impose d'abord de revenir sur les privilèges Sarkozy, cadeaux fiscaux injustes, inefficaces et coûteux faits par l'UMP aux plus aisés. Les réformes fiscales récentes ont creusé le déficit de quatre points, et la dette de plus de 20 points de PIB. La droite a baissé les impôts des plus

aisés en creusant les déficits et elle a reporté la charge sur tous les Français qui doivent payer la facture des dettes accumulées. Entre 2002 et 2011, les gouvernements de droite ont créé 70 milliards d'euros de dépenses fiscales inutiles annuelles, dont 40 milliards depuis que Nicolas Sarkozy est président.

La **suppression du bouclier fiscal, l'annulation du paquet fiscal** (détaxation des heures supplémentaires, démantèlement des droits de successions), **la remise en cause de la baisse de la TVA dans la restauration**, seront des priorités.

Il sera procédé à **une évaluation de l'utilité sociale et économique de toutes les niches fiscales et sociales**. Celles qui sont inefficaces ou trop coûteuses seront supprimées. Nous mettrons en place un plafond global.

3.1.2 Un nécessaire équilibre entre désendettement et soutien à la croissance

La diminution des déficits ne fait pas à elle seule une politique, et elle ne saurait signifier qu'on sacrifie l'avenir de notre pays. La droite applique aveuglément les règles de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et de gel de la dépense publique. En multipliant les transferts de charges non compensés, elle asphyxie les collectivités territoriales qui représentent deux tiers de l'investissement public du pays. Elle agite l'épouvantail de hausses massives d'impôts pour justifier des coupes drastiques dans les budgets publics... tout en augmentant les impôts (11 milliards d'euros de hausse en 2011).

Pourtant, avant même la fiscalité, ce sont les interventions publiques et l'accès aux services publics essentiels qui assurent à notre économie son avenir et à nos concitoyens modestes comme aux classes moyennes la préservation de leur niveau de vie actuel et futur – ce sont des « amortisseurs » qui ont prouvé leur utilité face à la crise alors même que Nicolas Sarkozy voulait les supprimer.

Cela impose **une exigence constante d'efficacité de l'euro dépensé**, que nous portons. Au-delà, nous sanctuariserons les dépenses d'investissement public qui assureront la croissance future et nous fixerons **une règle d'intérêt général : la moitié des recettes supplémentaires sera affectée au désendettement**. Ces règles seront plus efficaces à inscrire dans la Constitution que la « clause antidéficit » bricolée par l'actuel gouvernement, recordman des déficits, pour faire oublier son échec et empêcher toute politique alternative. En France comme en Europe, la lutte contre les déficits est indispensable, mais elle est affaire de volonté politique et non d'obligation constitutionnelle.

3.1.3 Des redéploiements et la modernisation de l'État pour rendre la dépense publique plus performante

Au processus de démolition imposé par la Révision générale des politiques publiques (RGPP), il faut substituer une politique concertée de redéploiements et de modernisation, s'appuyant sur l'expertise des élus locaux et des services de l'État.

Une part importante de nos priorités sera financée par des redéploiements, sans nouvelle dépense. Pour l'éducation, la réduction du redoublement dans le primaire et le secondaire permettra

d'améliorer l'encadrement des élèves. Pour le logement, la fin des mesures de défiscalisation de l'investissement locatif permettra de construire des logements sociaux. Pour la santé, le paiement au forfait des moyens pour une politique nationale de prévention. Pour la recherche, le meilleur ciblage du Crédit d'impôt recherche vers les entreprises industrielles et les PME innovantes permettra de dégager des moyens considérables au service de la recherche publique et privée.

Nous appliquerons également **une vraie politique de modernisation de l'État**. À des stratégies court-termistes d'appel aux sous-traitants privés – qui déguisent et, au final, augmentent la dépense publique sans assurer un meilleur service –, il faut préférer **une politique d'élimination des doublons entre État central et collectivités locales**, le premier n'ayant pas tiré pleinement les conséquences de la décentralisation et des transferts de compétences sur ses services déconcentrés. Chaque gestionnaire local, chaque agent public sera responsabilisé et sollicité pour identifier les sources possibles d'efficacité et de remise en cause des dépenses inutiles. C'est cette responsabilisation et cette écoute qui permettront d'engager les indispensables redéploiements et de financer durablement les priorités.

3.2 Rendre la fiscalité juste et utile

En matière fiscale, la France a atteint un degré de complexité et d'inégalité dangereux pour les finances publiques et pour le contrat social. La politique menée depuis dix ans a poussé le système de prélèvements obligatoires au bord de l'asphyxie. La multiplication des niches fiscales et sociales – dont le coût a crû de 55 % depuis 2004 – a privé l'État et la Sécurité sociale de recettes indispensables au financement des politiques publiques et de la couverture sociale, creusant les déficits et faisant exploser la dette publique.

La justice fiscale est mise à mal. **Aujourd'hui, les prélèvements ne sont plus progressifs mais régressifs : à un haut niveau, plus on gagne, moins on paye !** Alors que tous les Français payent la CSG et la CRDS, alors que les classes moyennes acquittent un impôt sur le revenu progressif, le taux d'imposition des plus aisés diminue pour atteindre seulement 25 % pour les 1 000 contribuables les plus aisés. Entièrement financé par la dette, le paquet fiscal de 2007 et les cadeaux fiscaux décidés par la suite ont démontré leur inefficacité. Bouclier fiscal, déductibilité des intérêts d'emprunt, baisse de la TVA dans la restauration, démantèlement des droits de succession sont d'ailleurs peu à peu remis en cause par la majorité elle-même. La détaxation des heures supplémentaires est un échec avéré en matière d'emploi et de croissance. Le sarkozysme fiscal aura duré cinq ans et coûté plusieurs dizaines de milliards d'euros à la nation. Nous réformerons la fiscalité pour rétablir la justice fiscale et sociale, et promouvoir l'efficacité économique et écologique. Deux principes inspireront nos choix : **le capital doit être taxé comme le travail, la fiscalité doit être progressive.**

3.2.1 Un impôt moderne sur le revenu au service d'un pacte redistributif

Nous procéderons à la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour créer un impôt plus progressif et prélevé à la source, qui s'adaptera plus rapidement aux évolutions de carrière et de vie. Nettoyé des

niches fiscales qui rongent sa progressivité, s'accompagnant d'une refonte de la prime pour l'emploi et du RSA, cet impôt sera progressif, c'est-à-dire plus faible pour les plus modestes, et proportionné aux capacités contributives réelles des plus aisés. Une part du produit de ce nouvel impôt devra être réservée au financement de la Sécurité sociale pour garantir l'équilibre des comptes sociaux. L'individualisation progressive du prélèvement, dont il faudra débattre avec l'ensemble de la société, permettra de ne pas pénaliser le travail des femmes et de traiter plus équitablement les familles, afin qu'elles soient toutes aidées.

Cet impératif de justice doit également s'appliquer aux impôts locaux, ce qui impose de tenir compte des revenus pour le calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, et de moderniser enfin les valeurs locatives sur lesquelles elles sont calculées.

3.2.2 Une société du travail plutôt que de la rente

Pour être juste, l'impôt doit traiter également les revenus, qu'ils soient issus du capital ou du travail. Nous maintiendrons tout en le modernisant – ou nous rétablirons s'il a été supprimé – **l'impôt sur la fortune (ISF)** qui taxe les plus gros patrimoines et les incite à être productifs. Nous réduirons les innombrables niches qui permettent de s'en exonérer, ou de le réduire fortement, notamment via des investissements dans les sociétés financières, comme on l'a vu dans l'affaire Woerth-Bettencourt. Nous rétablirons des droits de succession sur les héritages les plus importants. C'est une nécessité économique et de justice sociale pour promouvoir une société du travail et non de la rente, de l'innovation et non de la richesse transmise au mépris de l'égalité des chances et de la prise de risque.

3.2.3 Une écologie positive grâce à une fiscalité incitative

La fiscalité doit encourager les comportements vertueux en matière écologique. La **contribution climat-énergie** que nous mettrons en place sanctionnera d'abord les énergies fossiles, les plus polluantes, incitant ainsi aux consommations alternatives et plus respectueuses de l'environnement. Cette recette abondera le fond d'efficacité énergétique, destiné notamment à réduire l'impact environnemental de l'habitat grâce à un ambitieux plan de rénovation thermique du bâti existant. Elle sera complétée, notamment, d'une taxe additionnelle sur les carburants fossiles correspondant au coût carbone, et s'ajoutant aux taxes courantes, afin de dissuader du recours à la voiture individuelle. Nous mettrons parallèlement en place une politique de bonus-malus pour inciter à l'acquisition de véhicules plus propres et moins consommateurs de carburant, et d'appareils télécoms et électroménagers plus sobres.

Des **mesures de justice sociale** seront prévues pour ne pas pénaliser les ménages les plus exposés à la crise et les entreprises les plus exposées à la concurrence mondiale : aides ciblées sous la forme de « chèque d'accompagnement personnalisé » pour les habitants et les entreprises des zones rurales, ou encore aides directes aux locataires et aux propriétaires pour soutenir les ménages en situation de précarité énergétique. S'articulant avec le mécanisme de quotas pour certaines entreprises, elle encouragerait à une adaptation plus rapide à la mutation inéluctable de nos modes de production.

3.2.4 Des entreprises encouragées à réinvestir

L'efficacité économique suppose de donner aux entreprises, et avant tout aux PME, les capacités de grandir et d'innover. La modulation de l'impôt sur les sociétés selon que les bénéfices sont réinvestis ou distribués aux actionnaires incitera au financement en fonds propres des entreprises. Les niches fiscales dont bénéficient les entreprises devront être limitées et les incitations mieux ciblées. Nous supprimerons notamment les exonérations de l'impôt sur les sociétés des plus-values de cession de filiales « fiscales » (« niche Copé »).

La réforme de la taxe professionnelle sera revue. Alors qu'elle a représenté sept milliards d'euros de manque à gagner, elle devra être mieux ciblée sur les secteurs industriels exposés à la concurrence internationale, ce qui permettra d'en limiter le coût total. Les collectivités territoriales doivent continuer à bénéficier d'une incitation à accueillir les entreprises, ce qui est de moins en moins le cas aujourd'hui.

4 UNE PUISSANCE PUBLIQUE RÉHABILITÉE, DÉCENTRALISÉE ET EFFICACE

Pour la droite, l'État est le problème et il faut en réduire les moyens, le périmètre d'action et le rôle dans la société. La logique libérale prévaut : les individus s'en remettent au marché pour assurer l'allocation des biens, des richesses et des opportunités. La société devient plus injuste. L'ascenseur social, déjà grippé, est bloqué. L'éducation est de plus en plus privatisée, via les cours privés extra-scolaires. Les conditions de travail se dégradent. L'éventail des conditions sociales s'élargit : les classes moyennes se paupérisent cependant que prospère une petite caste d'ultra-riches.

Il est urgent de doter la France des instruments pour inverser ces tendances. Le « diffuseur » de justice le plus efficace est une puissance publique réhabilitée appuyée sur une fiscalité juste, c'est-à-dire vraiment redistributive. Nous nous fixons pour objectif **de reconstruire une puissance publique efficace** pour mener les politiques qu'attendent les Français. **Cette puissance publique sera refondée : nous ne transigerons pas sur les exigences d'efficacité, de sobriété et de proximité dans les réponses apportées à nos concitoyens.** 2012 sera la première année de la reconquête et du réarmement de la puissance publique. Nous mettrons un terme à la culture du mépris de l'action publique diffusée par la droite et nous travaillerons à la reconstruction de la confiance et de la dignité des fonctionnaires. Nous veillerons à ce que les citoyens s'emparent davantage de la chose publique et soient associés aux choix qui les concernent. Nous donnerons les moyens à la puissance publique de préparer l'avenir.

4.1 Un État conforté dans ses missions et modernisé

Le cœur de la puissance publique, c'est l'État. Depuis 2007, notre administration, tant centrale que territoriale, a été malmenée par un chef de l'État qui au lieu de la respecter la méprise et qui a bafoué les principes et les valeurs qui en faisaient la force et la qualité. La RGPP, menée à la va-vite dans le seul souci de faire du chiffre a bousculé les services, généré un grand désordre et heurté nombre d'agents de

l'État. Nous allons résolument revenir à notre tradition républicaine s'agissant notamment des recrutements, garantir l'impartialité de notre administration et plus que jamais l'inscrire dans la défense de l'intérêt général. Nous conforterons et nous moderniserons l'État. Pour nous, l'État doit être stratège, pilote, prévoyant et partenaire.

4.1.1 Un État stratège

« *On pourrait se passer de l'État* », cette antienne n'est pas seulement contredite par notre histoire, elle est aussi invalidée par l'expérience actuelle de la mondialisation : partout, en Chine comme aux États-Unis, en Inde comme au Brésil, l'intervention publique est active. L'échec de l'organisation d'un système productif soumis aux marchés et à la concurrence internationale légitime **l'intervention d'un État stratège**, capable de se projeter, d'anticiper, de cibler ses priorités, d'évaluer ses politiques et de rendre des comptes. La priorité au long terme permettra de bâtir de nouveaux instruments de conception de l'action publique.

Le **Conseil d'analyse stratégique**, héritier du Plan, devra être renforcé, pour être le lieu d'élaboration de l'expertise nécessaire à la construction de l'avenir de la France. Il sera articulé à une nouvelle institution, un **Comité prospectif**, qui réunira des chefs d'entreprise, des universitaires, des chercheurs, des représentants des salariés, des élus locaux. Instance permanente, elle sera chargée d'examiner une stratégie pour la France permettant d'éclairer les choix pour les vingt prochaines années. Ce Comité aura pour mission, par exemple, de proposer les secteurs stratégiques sur lesquels il nous faudra miser, notamment grâce à la Banque publique d'investissement. Nous mettrons également en place un **pôle national d'expertise et d'étude**, au service des collectivités, pour les assister dans des domaines aussi variés que l'eau, le transport, l'environnement ou la santé. Nous croyons indispensable de retrouver le sens de la projection dans l'avenir, à l'exact inverse de l'agitation brouillonne qui a affaibli la nation ces dernières années.

4.1.2 Un État pilote

À la différence de la droite, nous donnerons les moyens à la puissance publique d'intervenir si nécessaire directement sur l'économie et la société, pour appliquer les priorités décidées par les élus, en mobilisant les énergies et en injectant du capital public dans l'appareil de production.

La création de la **Banque publique d'investissement consacra le retour de l'État dans sa fonction de pilote industriel**. Financé efficacement, mobilisable rapidement, décliné territorialement sous forme de fonds régionaux, adossé à la Caisse des dépôts, à la Banque de France, au Fonds stratégique d'investissement ou encore à Oséo, cet outil majeur au service de la politique industrielle nationale permettra à la fois d'investir dans l'innovation et de revitaliser les sites sinistrés.

Selon les secteurs et les situations, la perspective de **nationalisations partielles ou temporaires**, garantissant un contrôle public, pourra constituer un levier efficace et juste en cas de nécessité. **Le statut de La Poste devra redevenir celui d'un établissement public**, dans la fidélité au résultat de la votation citoyenne organisée en 2009.

Là où il y a argent public, il doit y avoir droit de regard de la puissance publique – ce principe mis en œuvre dans les collectivités

territoriales dirigées par la gauche, caractérisera notre action nationale. Il s'agira là d'une rupture avec la décennie UMP qui s'achève. La droite, si tatillonne quand l'État investit, est nettement moins regardante quand il s'agit de distribuer la manne publique au privé. L'attribution d'aides publiques sera guidée par des critères simples, que sont la structure de l'actionnariat, la politique de rémunération du capital et du travail (encadrement des dividendes), l'échelle des salaires et la politique salariale, la qualité des contrats, le respect des normes environnementales, la possibilité pour les salariés et leurs représentants de peser sur les choix de l'entreprise et le comportement à l'égard des sous-traitants (obligation de réinvestissement dans d'autres PME...).

4.1.3 Un État prévoyant

Comme le font déjà de nombreux pays européens, dans le nord de l'Europe surtout, les politiques menées par l'État et les collectivités territoriales doivent changer de perspective. Aujourd'hui, trop de moyens sont consacrés à réparer, alors qu'il serait plus efficace et moins coûteux de prévenir : mieux vaut investir tôt dans l'éducation plutôt qu'avoir à traiter l'échec scolaire au lycée, mieux vaut développer la prévention sanitaire plutôt qu'avoir à traiter des pathologies lourdes à l'hôpital, mieux vaut éviter la violence plutôt qu'avoir à la réprimer, mieux vaut maintenir les salariés dans l'emploi plutôt qu'avoir à traiter le difficile problème du chômage de longue durée.

Il est plus efficace socialement et moins coûteux financièrement de prévenir les difficultés plutôt que de les corriger, selon une stratégie fondée sur le principe « d'investissement social ». C'est le sens de nos propositions dans le domaine de la santé, de la sécurité, de la politique de la ville, de l'emploi. C'est aussi et surtout le sens de la priorité que nous donnerons à l'éducation. Car c'est là que peuvent se traiter les problèmes à la racine pour offrir à chacun les mêmes chances et les mêmes opportunités. L'égalité réelle se construit dès le plus jeune âge : cela rend pertinente l'idée d'un véritable service public de la petite enfance en lien avec les collectivités locales. Les moyens accordés au primaire seront renforcés, alors que les comparaisons internationales montrent que la France souffre d'un sous-investissement. L'école elle-même doit être repensée, dans un grand projet éducatif global, dans son organisation, ses méthodes, ses rythmes, sa pédagogie et ses programmes, autour de la situation de chaque enfant.

4.1.4 Un État partenaire

Le rôle majeur de l'État n'implique pas qu'il soit l'acteur unique. Au contraire ! Dans un monde qui a puissamment changé, un État efficace, c'est un État qui impulse, qui fixe les objectifs, qui réfléchit au long terme, mais qui le fait en associant toutes les parties prenantes – et d'abord les citoyens – et qui sait que pour mettre en œuvre les choix, il faut mobiliser les énergies, coaliser la société. Cela n'est possible que sur un mode partenarial.

Nous nous attacherons à dessiner un nouveau mode d'action pour l'État : celui de **l'association des compétences**, diversifiée et adaptée selon les territoires. Il s'agira avant tout d'établir le renouveau d'un **pacte de confiance avec les collectivités territoriales**. Dans notre pays, il n'existe quasiment plus aujourd'hui de mesure voulue par l'État

qui puisse se mettre en œuvre de façon efficace sans mobiliser le concours, l'implication et la responsabilité des régions, des départements, des métropoles et des intercommunalités, des communes. Acteurs majeurs de l'avenir, laboratoires d'idées, les collectivités territoriales et leurs élus figurent au cœur du projet des socialistes pour la France. Parce qu'ils ont fait leur preuve !

Pour être constructives, les réformes initiées par l'État devront **substituer le contrat et le pacte à l'arrêté et aux circulaires** et être politiquement conduites, dans chaque ministère, sous forme d'un **partenariat volontaire et fermement piloté**.

Il nous faudra aussi avoir le courage de la **démocratie sociale**, d'un compromis fondé sur la **négociation collective**, là où le passage en force a été souvent la marque de la droite. Nous voulons **renforcer le rôle des acteurs syndicaux, associatifs et citoyens** dans l'élaboration des décisions qui les concernent. Nos propositions seront débattues avec l'ensemble des acteurs, à commencer par les **syndicats, dont nous renforcerons la présence et le rôle dans les entreprises**, y compris les TPE, et les organisations d'employeurs.

Cette rénovation de la démocratie passe par un **partenariat renouvelé avec le monde associatif**, indispensable pour recueillir la parole et les demandes des personnes les plus marginalisées que notre système de protection sociale n'arrive plus à atteindre, pour pacifier les relations avec des jeunes et moins jeunes que le désespoir conduit à une violence dont ils sont les premières victimes, pour explorer de nouveaux enjeux sociétaux et défricher de nouveaux chantiers de politiques publiques.

Nous réconcilierons la puissance publique avec l'initiative privée. L'administration, locale comme nationale, doit se mettre au service des entrepreneurs et des PME et simplifier leur création et leur développement, pour faire éclore et grandir de vraies entreprises. Nous mettrons un terme au maquis des aides et à la jungle des procédures pour aller vers **un guichet unique** et nous créerons des **réseaux de compétences** entre les entreprises et leurs donneurs d'ordre.

4.2 Des services publics financés et efficaces

Alors que les bouleversements que connaît la France appellent une intervention publique massive et renouvelée, la droite continue de tailler indistinctement dans les budgets de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Elle s'en prend aux services publics avec les privatisations (La Poste), les suppressions de postes (RGPP et non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans l'éducation, la police, la gendarmerie, l'hôpital, à Pôle emploi, etc.), et les « réformes » des cartes scolaire, judiciaire, hospitalière et militaire. Il faut rompre avec la logique absurde et infernale de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui a conduit à désorganiser l'État et les services publics dans tous les domaines.

Les besoins des Français ne sont plus pris en compte que de manière partielle et inégalitaire. Cette destruction prépare de futures crises car la société souffre. Pour autant, nos concitoyens ne veulent plus d'un État et de services publics perçus comme trop lointains, insuffisamment tournés vers la qualité du service rendu et peu préparés aux situations individuelles. **Nous reconstruirons**

des services publics renouvelés, aux réponses performantes et personnalisées.

4.2.1 Passer d'une logique quantitative à un objectif de qualité

Répondre à ces attentes implique de redéfinir le rôle, les moyens et les objectifs des services publics : sans eux, pas de justice, pas de cohésion sociale. Nous portons une **conception innovante des services publics**. Nous proposons de mieux prendre en compte les besoins des personnes, leurs trajectoires et leur niveau d'autonomie, ainsi que l'émergence de nouvelles inégalités entre les genres, les générations, les groupes sociaux ou les territoires. Nous ne voulons pas nous contenter de l'égalité formelle, mais nous donner **l'égalité réelle pour horizon**. À l'échelle des territoires, cela impliquera une plus grande souplesse et adaptation, pour mieux prendre en compte, en accord avec les habitants et leurs élus, les spécificités territoriales. Nous mettrons en place un « **bouclier territorial** » qui fixera des normes de délais d'accès maximums aux services de santé, d'éducation, de sécurité, de justice ou d'accueil de la petite enfance, notamment pour les territoires ruraux et péri-urbains défavorisés.

Cette remise au centre de l'utilisateur et cette exigence fondamentale de qualité des services publics suppose **de démocratiser la conception, la production et l'évaluation des services publics**. La détermination et la satisfaction des besoins, le respect de l'intérêt général devront résulter d'un processus de construction partagé entre les différents acteurs des services publics que sont les usagers, les représentants élus, les agents et les opérateurs. Si la définition des principes et des objectifs ainsi que le choix des moyens mis en œuvre incombent à la représentation nationale et au gouvernement, il faut imaginer des formes nouvelles de participation et de contrôle, aux niveaux local, régional et national, et généraliser les expériences concluantes déjà menées, dans le cadre notamment d'expérience de démocratie participative. **L'utilité sociale de chaque dépense devra être évaluée au regard d'indicateurs précis.**

Le périmètre des services publics devra être périodiquement discuté et redéfini au plus près des territoires : nous voulons permettre le passage d'un mode de gouvernance et de financement à un autre en fonction de la banalisation ou de l'obsolescence de certains services et de l'émergence de nouveaux besoins vitaux (la connexion internet).

Au niveau européen, après des années de directives sectorielles de libéralisation dans les domaines de l'énergie, des transports et de la poste, nous demanderons qu'une **évaluation objective de l'ouverture à la concurrence des Services d'intérêt économique général** soit réalisée et permette un vrai débat sur la révision des choix politiques en la matière.

4.2.2 Rendre aux fonctionnaires leur fierté

La suppression d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite traduit une vision archaïque et mécanique de la gestion de l'État. Elle témoigne du mépris du gouvernement Sarkozy-Fillon pour les agents de l'État. Nous rendrons aux fonctionnaires leur fierté. C'est décisif car la réhabilitation et la modernisation de la puissance publique ne réussiront que si ceux qu'elles emploient y participent

pleinement et si la dimension humaine du changement, *via* une véritable politique de ressources humaines, est totalement prise en compte

Les agents publics doivent retrouver des perspectives de mobilité, de promotion, de responsabilisation, d'insertion dans leurs unités de travail, et de formation. La validation des acquis de l'expérience – méthode fructueuse votée par la gauche en 2001 et qui a fourni des résultats probants dans le privé – devra être mise en œuvre. L'évolution des compétences collectives nécessite de la clarté sur les objectifs, des moyens (notamment pour la formation), de la discussion et une évaluation continue. Dans le cadre d'un dialogue social revalorisé, de nouvelles modalités d'application des 35 heures dans la fonction publique pourront être discutées. Il est possible de perfectionner le dispositif en liant la rémunération au temps de travail et en adaptant le temps de travail à la pénibilité des agents du service public, par exemple.

Nous mettrons **fin à la précarisation qui mine la fonction publique, avec la multiplication des CDD**. Il est possible de concilier l'exigence de souplesse et de réactivité de l'État avec le recrutement de fonctionnaires, dès lors que les statuts sont modernisés et que la mobilité professionnelle, demandée par les agents eux-mêmes, est généralisée. Dans ce contexte, le recours à l'intérim, légitime pour des besoins ponctuels c'est-à-dire urgents et de courte durée, ne saurait être justifié pour des durées de un à deux ans comme l'a prévu la loi du 3 août 2009.

4.3 Un nouvel acte de la décentralisation

La réhabilitation de la puissance publique concerne tous les niveaux de décision, du central au local, et suppose un nouvel acte de la décentralisation.

La réforme des collectivités territoriales imposée par la droite constitue une régression sans précédent. **Régression démocratique**, avec la création du conseiller territorial, cumulard institutionnalisé, fossoyeur de la parité, arme contre la gauche. **Régression institutionnelle** avec la fin de l'autonomie budgétaire et fiscale des collectivités. **Régression territoriale** avec la paupérisation des collectivités qui les empêche de remplir leurs missions pour la population. L'étranglement financier a déjà engendré la réduction de la participation des collectivités aux investissements publics, l'augmentation de leur endettement – malgré le plan de relance, certes de peu d'ampleur et la baisse de l'autofinancement. Le Parti socialiste stoppera ce mouvement de recentralisation, abrogera la réforme territoriale et supprimera le conseiller territorial. Nous proposerons une réforme digne des enjeux de la décentralisation. Trois principes la guideront : la haute qualité démocratique, la justice sociale et l'efficacité des services publics.

4.3.1 Garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités

Ce nouvel acte de la décentralisation sera placé sous le signe de la justice et de l'efficacité. Nous rouvrirons le dossier de la fiscalité locale, aujourd'hui sinistrée, avec pour objectif de parvenir à l'autonomie fiscale des collectivités. Les impôts sur les ménages sont injustes. Les taxes sur les entreprises ont été réduites drastiquement – sept milliards de manque à gagner avec la « réforme » de la taxe professionnelle – sans que des contreparties soient demandées.

Une ambitieuse réforme fiscale est nécessaire pour garantir l'autonomie fiscale des collectivités. Nous rétablirons **un meilleur équilibre entre l'impôt sur les entreprises – fortement minoré à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle – et l'impôt sur les ménages**. Nous rendrons plus efficace l'impôt sur les entreprises, assis sur la valeur ajoutée, qui sera en partie attribué aux collectivités territoriales. Cet impôt assurera également un lien entre l'activité économique et les territoires. Les impôts acquittés par les ménages seront rendus plus justes : nous réviserons les bases locatives de la taxe d'habitation – aujourd'hui déconnectées de la réalité – et nous établirons un lien avec le revenu des habitants.

Il faudra aussi **progresser vers plus de justice et de solidarité financières** pour que chaque collectivité ait les moyens d'agir. D'une part, une **péréquation horizontale**, réservée à la redistribution entre territoires, sera organisée autour du principe qu'une part des ressources d'une collectivité riche doit être redistribuée à ses voisines plus pauvres. D'autre part, un système de **péréquation verticale**, fixant les dotations de l'État aux collectivités complètera cet arsenal en faveur de l'égalisation des ressources.

Afin d'assurer un système de péréquation durable, nous affecterons environ 25 % des dotations de l'État à la péréquation dans un délai de dix ans. Ainsi, d'ici la fin de la décennie qui vient, aucune collectivité n'aura une ressource financière inférieure à 80 % et supérieure à 120 % de la moyenne par habitant de la même catégorie de collectivité.

4.3.2 Clarifier les compétences, simplifier l'organisation territoriale

L'organisation d'une France décentralisée implique de renforcer les niveaux de collectivités qui existent partout en Europe. Les politiques publiques se déploieront en privilégiant, donc en organisant, deux tandems pertinents : le couple **région-communautés urbaines** a vocation à être l'échelon de la préparation de l'avenir, des grandes infrastructures, du développement économique et de la formation tandis que le tandem Département-communes sera consacré comme l'échelon de la proximité et de la solidarité par excellence, et d'abord pour toutes les familles et tous les âges, de la petite enfance à la dépendance. Des champs seront partagés, comme le soutien à la vie associative dans sa diversité.

L'efficacité de l'action publique repose sur la lisibilité de la répartition des compétences et sur l'adéquation des missions et des moyens des collectivités publiques. Si la clause de compétence générale est la condition de la libre administration, il convient aujourd'hui de préciser la répartition et surtout de permettre aux collectivités territoriales d'expérimenter entre elles une répartition qui tienne compte de la spécificité des territoires, de l'histoire et de la pratique maintenant trentenaire de la décentralisation. Ainsi, une « conférence régionale des compétences » sera instituée : elle rassemblera dans chaque région l'ensemble des collectivités territoriales et les services de l'État. Elle répartira entre eux les compétences publiques qui ne sont pas exclusivement exercées par l'État, avec le cas échéant des chefs de file et des expérimentations.

Ce cadre permettra notamment l'accompagnement du fait urbain, qui est essentiel : **priorité sera donnée à la constitution, fondée sur**

la volonté des collectivités territoriales, de métropoles ou de pôles urbains de projets. Elles permettront de mutualiser les moyens et de mener des projets plus ambitieux et plus compétitifs à l'échelle européenne et mondiale. De ces pôles, seront exigés un haut niveau d'investissement dans des secteurs clés (recherche, développement économique, transports, qualité environnementale), la création d'une agence de développement, d'un conseil économique, social et environnemental pour structurer la planification urbaine et organiser les transports en commun, ainsi qu'une participation significative aux efforts de solidarité dans le cadre de la péréquation.

4.3.3 Rétablir la confiance entre l'État et les collectivités

La **contractualisation des relations État/collectivités territoriales** est un préalable à une lutte efficace contre les inégalités territoriales. Rétablir le lien entre l'ensemble des acteurs de la puissance publique exige **une concertation permanente** : le simulacre de consultation qu'accorde le Premier ministre aux représentants des associations pluralistes d'élus une fois l'an est méprisant et improductif. Dans une démocratie et une économie modernes, les ministères, leurs représentants dans les territoires et les collectivités territoriales doivent agir de concert pour l'intérêt général, par-delà les échéances et les alternances. Seules l'écoute, la contractualisation et l'évaluation peuvent le permettre.

4.3.4 Faire confiance au local

Les collectivités territoriales sont des lieux d'innovation et d'expérimentation. Fortes de leur proximité avec les citoyens et les acteurs de la vie économique et sociale, elles sont de précieux relais pour la mise en place des « compétences du futur », dans le cadre d'une citoyenneté renforcée. Une société où chacun prend soin de l'autre a vocation à se déployer pour que la solidarité ne soit pas une incantation. Aussi les collectivités auront-elles un rôle majeur à jouer par exemple dans le développement des emplois à domicile à destination des personnes âgées ou le développement des crèches et du périscolaire, sécurisant pour de jeunes parents. Les nouvelles politiques du soin ont vocation à être portées à l'échelon local : c'est là qu'elles sont attendues.

III- RASSEMBLER LES FRANÇAIS ET RENOUER AVEC LA PROMESSE RÉPUBLICAINE

La République, c'est notre patrimoine commun. Ce n'est pas la droite, ce n'est pas la gauche, c'est plus que cela, c'est un au-delà ici et maintenant. La République est la condition et l'horizon de notre vivre-ensemble. Ce sont des valeurs qui donnent envie de partager un avenir commun. Ce sont des institutions qui doivent permettre la participation de tous et la reconnaissance de chacun. Ce sont des services publics qui assurent l'égalité et la justice. C'est une volonté de rassemblement par-delà les différences d'origines, de statuts, de territoires d'appartenance, d'itinéraires individuels.

La République est notre histoire. Hélas, pour beaucoup de nos compatriotes, elle n'est pas réellement notre présent. Pour la première fois sous la V^e République, le chef de l'État ne fait pas sienne la promesse républicaine. Pis, avec l'appui de sa formation politique, il a méthodiquement attaqué, abîmé ce qui fonde notre pacte national. **La liberté** ? Réduite au chacun pour soi. **L'égalité** ? Assimilée à l'uniformité. **La fraternité** ? Oubliée au profit d'une division de la société en catégories, générations, fractions, groupes d'intérêts. La laïcité, ce joyau français dans le monde, ce ciment de paix civile ? Affaiblie par l'encouragement aux revendications identitaires, communautaires et religieuses.

Ce n'est pas un hasard si Stéphane Hessel a lancé ce cri : « *Indignez-vous !* », rappelant à la mémoire des jeunes et des moins jeunes les idées et les réformes qui avaient inspiré le programme du Conseil national de la Résistance. Jamais celles-ci n'avaient été bafouées comme elles le furent au cours du quinquennat qui s'achève. Des discours de haine et de peur. Des institutions ébranlées par une pratique du pouvoir qui fait la part belle à l'argent et aux amis. Ce qui est « public » continûment attaqué : biens publics offerts aux appétits marchands, comme l'éducation, la santé ou l'énergie ; entreprises publiques paupérisées et stigmatisées, tels EDF ou la SNCF ; services publics soumis au supplice du garrot budgétaire ; agents publics dénoncés à la vindicte faute de feuille de route digne de ce nom – comment prendre soin de chacun quand on doit « *faire du chiffre* » ? Rarement, on aura vu un tel malaise s'exprimer dans toutes les catégories de la fonction publique, dans l'enseignement, dans le monde hospitalier, dans la magistrature, dans la diplomatie, dans l'armée. **Dans les actes, mais aussi dans les mots et les comportements, M. Sarkozy a souvent contrevenu à l'esprit de la République.** Ce que nous pensons, de nombreux Français le pensent : « *la France mérite autre chose, elle mérite mieux* ».

Cet autre chose, ce mieux, s'appelle la République. **Oui, la République est notre avenir !** Lui redonner des couleurs, celles de notre drapeau et celles de la mondialisation, exige une mobilisation de chaque Française et de chaque Français, de métropole et des Outremer. Grande tâche. Cinq ans de dérives autoritaires, dix ans de promesses non tenues qui nourrissent l'abstention, font craindre le risque d'une démocratie sans le peuple, où l'extrême droite s'épanouirait

dans les têtes et dans les urnes. En 2012, il faudra rassembler nos concitoyens. Réaffirmer les valeurs républicaines. Donner un contenu aux droits fondamentaux, et d'abord à la sûreté et à la justice. Combattre toutes les discriminations. Redonner de l'oxygène à notre démocratie, à tous les étages de la chose publique. C'est la responsabilité des socialistes et de la gauche en 2012. Une responsabilité d'intérêt général.

1 RESPECTER LES DROITS, FAIRE RESPECTER LES DEVOIRS

1.1 Être français en 2012

Chaque Français a une histoire singulière avec la France, selon ses origines, sa culture, ses croyances, avec un pays qui a une longue histoire, avec ses lumières et ses ombres, mais qui n'a jamais cessé de porter des valeurs exigeantes. Au point qu'elles sont revendiquées par les peuples qui, dans le monde, luttent contre les tyrans. C'est pourquoi les valeurs qui font l'identité de la France sont un bien trop précieux pour être soumis aux aléas des joutes électorales et aux vivats d'une propagande gouvernementale.

Depuis 2002, des Français entendent l'UMP, au plus haut niveau, leur dire qu'ils ne méritent pas d'être français. À d'autres, on dit qu'ils ne le deviendront jamais pleinement. Comme si, dans notre pays, entre stigmatisation et discrimination, il n'était ni possible, ni souhaitable, de construire une même nation. L'identité de la France n'a cessé d'être instrumentalisée pour diviser le pays. **Aux valeurs d'ouverture et de citoyenneté qui font la France, le pseudo-débat sur « l'identité nationale » a opposé des idées de repli et des paroles de stigmatisation.** Cette tentative de détournement de notre identité pour en faire un ferment de division est non seulement indigne, mais aussi dangereuse. Face aux mauvais résultats économiques et sociaux, face au sentiment de déclassement des Français, face aux doutes sur l'avenir de notre pays, la droite cherche des échappatoires et des boucs émissaires. Personne n'est dupe des motivations électoralistes des chefs de la droite.

1.1.1 Être français, c'est réaffirmer notre identité républicaine

Nous réaffirmons et réaffirmerons sans relâche que la France est porteuse d'une vision civique et républicaine de la nation. **La France offre les mêmes droits et les mêmes devoirs à chaque citoyen.** Elle revendique la diversité, qui la renforce et la prolonge. Elle récuse les manifestations d'enfermement dans des communautés qui seraient séparées de la société. **Elle bannit toutes les formes de xénophobie, de racisme, de sexisme.**

Être français, c'est avant tout être un citoyen acteur de son histoire. C'est être invité au « *plébiscite de tous les jours* » qui résume l'identité républicaine de la France. C'est accepter les principes fondamentaux de la République et affirmer vouloir s'y conformer parce qu'ils sont la condition de notre vivre-ensemble. Nous proposerons **un programme d'éducation à la citoyenneté, aux droits fondamentaux, à la laïcité et aux valeurs de la République pour toute la jeunesse** qui ira au-delà de la seule éducation civique dans l'enseignement scolaire. L'identité de la France n'est pas figée et ne saurait se réduire –

quoiqu'en disent les slogans trompeurs de l'extrême droite et d'une partie de la droite – à une époque ou à un dogme. **L'identité de la France s'inscrit dans le temps long : elle se construit et se reconstruit avec tous ceux qui veulent être partie prenante de son avenir.**

1.1.2 Être français, c'est revendiquer la laïcité pour tous

À l'article 1 de sa Constitution, la France revendique – première dans l'Union européenne – d'être une nation laïque : « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ». La loi de 1905 a consacré l'esprit et la lettre de la laïcité – loi dont Jaurès disait qu'elle est « *la plus grande chose qui ait été tentée dans notre pays depuis la Révolution* ». La loi de 1905 a fixé trois principes : la liberté de conscience, la séparation des Églises et de l'État qui doit être neutre en matière religieuse, le libre exercice de tous les cultes. C'est pourquoi la laïcité impose en France deux obligations : l'impossibilité de discriminer entre les individus à raison de leurs croyances philosophiques ou religieuses et l'impossibilité pour les citoyens de se prévaloir de leurs croyances pour s'affranchir des règles communes.

Dans la conception française de la laïcité, aucune religion n'est incompatible avec le vivre-ensemble puisque la religion doit rester du ressort privé, individuel, intime. À cet égard, le « débat sur l'islam » organisé par l'UMP est en réalité un débat contre l'islam. **La laïcité est un principe d'inclusion et de rassemblement, elle permet aux citoyens de se retrouver.** Tout le contraire de ce que M. Sarkozy et le Front national, à des degrés divers, veulent en faire : un principe d'exclusion et de séparation. C'est un contresens total.

Depuis son élection, l'actuel président de la République a multiplié les atteintes à la laïcité : affirmation de la supériorité de la morale religieuse sur les valeurs laïques, de la supériorité des croyants sur les non-croyants, de la supériorité du catholicisme sur les autres cultes, mais aussi référence permanente aux racines chrétiennes de la France et incompatibilité constamment sous-entendue de l'islam avec l'identité française. Tout au long de son mandat, M. Sarkozy aura gravement manqué aux devoirs de sa charge, en particulier de « veiller au respect de la Constitution », comme le lui recommandait son article 5.

Tournant le dos à cette pente dangereuse, **nous réaffirmerons le sens de la laïcité** face aux attaques et aux détournements dont elle est l'objet. Les questions posées par les religions et les cultes dans la France du début du XXI^e siècle trouvent leurs réponses dans la loi de 1905 ou d'autres textes du droit positif. Nous réaffirmerons la liberté de conscience. Nous assurerons **le libre exercice des cultes** : l'interdiction du financement public des lieux de cultes doit être préservée et les voies permises par le juge administratif (aménagement de lieux culturels ou ludiques) préservées. **Nous refuserons les fondamentalismes qui nient la séparation entre la sphère privée (dont relève la religion) et l'espace public (où doit prévaloir la neutralité).** Le port du voile intégral ne sera pas accepté car il est l'expression d'un fondamentalisme religieux, non d'une religion, et parce qu'il refuse aux femmes la liberté et l'émancipation. De même, à l'hôpital public, les soins ne sauraient être empêchés au motif

que le médecin qui les prodigue serait un homme. Autre impératif : les enseignements à l'école – notamment ceux de l'histoire ou des sciences naturelles – ne sauraient être perturbés ou contestés pour des motifs religieux.

Nous ferons respecter les règles du vivre-ensemble et la séparation du public et du privé dans une société laïque, notamment pour ce qui concerne l'école, l'hôpital, les services publics, mais aussi tout espace public (rues, bâtiments et équipements publics). Aucune affirmation d'un droit à la différence ne doit conduire à une différence des droits dans la République. La liberté et l'égalité d'accès à tous les services publics doivent être garanties.

1.1.3 Être français, c'est défendre la langue française et la francophonie

Notre langue est un élément constitutif de l'identité et de l'unité françaises. Elle est aussi une réalité vivante et évolutive depuis les origines de la nation. Elle n'a rien à craindre des langues et parlars régionaux qui concourent à la richesse culturelle de notre pays. Notre littérature, nos films ou nos chansons en témoignent.

Le français peut et doit être un vecteur de dialogue et d'ouverture dans le monde de la francophonie qui est en expansion : l'alphabétisation croissante et la dynamique démographique permettent d'envisager près d'un milliard de francophones dans le monde en 2050. À condition que nous nous donnions les moyens politiques, culturels et économiques de faire progresser notre langue. Nous mettrons en place une politique commune d'appartenance en proposant **la construction d'un espace de la francophonie, matérialisé par un passeport francophone.** Une Agence francophone de l'éducation sera créée pour mettre en place un **programme « Erasmus » francophone.** Nous développerons des Maisons de la francophonie.

Nous veillerons au respect de l'utilisation de la langue française dans les organisations internationales, tel qu'inscrit dans les différents traités. Nous serons également attentifs à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité culturelle adoptée par l'Unesco en 2005 et à son application concrète.

1.2 Pour un pacte national de sécurité publique

L'échec de la droite en matière de sécurité est patent, alors que Nicolas Sarkozy veut en faire son principal argument politique. Elle a empilé, sur fond de discours agressifs, des textes de loi sans efficacité, instrumentalisant le Parlement à des fins d'affichage électoral pour exploiter les faits divers et l'émotion légitime qu'ils suscitent en chacun de nous.

Les forces de l'ordre accomplissent des missions difficiles et souvent périlleuses. Constamment mis sous pression, policiers et gendarmes sont toujours moins nombreux et doivent supporter des conditions de travail dégradées. **Depuis 2007, la droite a détruit 10 792 emplois parmi les forces de sécurité et elle a programmé la disparition de 6 700 postes d'ici 2013.** Les résultats parlent malheureusement d'eux-mêmes : les « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ont augmenté de près de 18 % depuis 2002, les « violences physiques non crapuleuses » de 28 % depuis 2007. L'État est apparu impuissant pour protéger les Français, notamment les plus fragiles.

L'efficacité de la droite en matière de sécurité est une rumeur infondée à laquelle les victimes – toujours plus nombreuses, hélas – ne croient plus. **L'UMP a mis en place une politique du chiffre, au détriment d'une culture du résultat. Demain, la gauche devra mettre un terme à ces errements pour reconstruire le lien entre la société et les gardiens de l'ordre.** Nous proposons une politique de sécurité capable d'apporter la tranquillité à nos concitoyens. Elle repose sur deux principes.

- Lorsqu'un délit est commis, il existe toujours une responsabilité individuelle. Il convient de la rechercher et d'y répondre par une sanction rapide et proportionnée. **Nul ne doit ignorer, encore moins transgresser, les règles élémentaires de la vie en société.**

- Mais **si la responsabilité individuelle existe, l'action est toujours collective.** Parce que la lutte contre la violence ne peut qu'émaner de la société tout entière, la sécurité doit être le fruit de partenariats étroits entre les forces de sécurité, les acteurs de la prévention de la délinquance, les collectivités locales, toutes les structures et associations qui œuvrent dans le domaine éducatif, social, sanitaire.

Parce qu'elle prendra appui sur ces deux principes forts, **notre action reposera sur la prévention, la dissuasion, la sanction, la réparation.** Au-delà, ce sont l'ensemble des politiques publiques qui doivent contribuer à construire une société moins violente. Croire que la question de la sécurité n'est qu'un problème de sûreté est une illusion. Une politique de sécurité efficace s'inscrit dans une volonté d'ensemble en vue de diminuer les causes de la violence et de la délinquance en conjurant l'échec scolaire, en favorisant l'emploi, en combattant toutes les discriminations, en mettant un terme à la ségrégation urbaine.

1.2.1 Assurer la présence quotidienne des forces de sécurité

Garantir la tranquillité publique réclame des moyens humains. La mission de police repose sur une capacité d'intervention, mais aussi sur une présence effective dans le temps et dans l'espace urbain, péri-urbain et rural : elle implique nécessairement un niveau conséquent d'effectifs. Durant la prochaine mandature, nous nous fixons un objectif de **10 000 postes supplémentaires de policiers et gendarmes.** Parce que la chaîne pénale doit être considérée dans sa globalité, **nous mettrons progressivement à niveau les moyens de la justice pour que la France rejoigne enfin les premiers rangs européens,** désengorger les tribunaux et mieux accueillir les victimes.

Nous définirons des « **zones de sécurité prioritaire** » qui mobiliseront, le temps nécessaire, les services de répression et de renseignement concernés par la lutte contre l'économie souterraine et les violences urbaines. Un magistrat du parquet sera désigné comme référent des forces de sécurité dans chacune de ces zones.

Dans ces villes, nous déploierons **une « police des quartiers » destinée à créer un climat de confiance avec la population.** Sous la responsabilité des chefs de circonscriptions publiques, elle permettra la coordination de l'ensemble des effectifs dans leur ressort territorial.

Nous utiliserons **la vidéo-surveillance quand elle est utile,** dans les endroits clos ou pour aider à résoudre des problèmes ponctuels comme des trafics. Elle ne constitue pas une solution miracle :

elle peut s'avérer utile, mais c'est la présence humaine qui crée la sécurité. Nous développerons la formation, notamment continue, des forces de l'ordre : jamais les besoins dans ce domaine n'ont été aussi impérieux en raison des difficultés et de la dangerosité croissante des métiers.

Il est décisif de **mieux coordonner les acteurs présents sur le terrain.** Une nouvelle génération de « contrats locaux de protection et de tranquillité publiques » sera mise en œuvre. Sous la présidence des élus, ces contrats auront pour vocation de devenir les piliers d'une véritable instance de codécision entre les préfets, les magistrats et l'ensemble des parties prenantes pour donner naissance à de véritables « stratégies locales de sécurité ».

Nous améliorerons **l'accueil et la protection des victimes,** par la mise en place de dispositifs dédiés comprenant avocats, psychologues et personnels administratifs formés à la saisie des plaintes. Nous veillerons à ce qu'elles soient systématiquement informées des décisions judiciaires concernant l'auteur de l'acte, tout comme les services de sécurité ayant eu à traiter ces affaires.

Nous déploierons la police technique et scientifique sur les lieux d'infraction relevant de la délinquance de masse en rétablissant le principe d'individualisation des crédits.

1.2.2 Garantir l'effectivité, la proximité et la rapidité de la sanction

Là où la droite propose des peines aussi automatiques que lourdes mais régulièrement inappliquées, la gauche aura recours à des sanctions proportionnées à la gravité de l'acte, mais systématiquement exécutées. Plus que sa dureté, c'est la réalité de l'exécution de la peine qui fait l'efficacité d'une politique de sécurité. Nous octroierons des moyens renforcés à la justice afin qu'elle puisse fonctionner dans des délais raisonnables.

Il est décisif d'**apporter une réponse efficace et adaptée dès la première infraction.** Nous créerons des « **travaux d'intérêt éducatif** » **dans les écoles,** afin de favoriser l'obligation scolaire comme mode de sanction disciplinaire (heures obligatoires de soutien aux devoirs, d'aide au personnel ATOS, de nettoyage, etc.).

Nous revitaliserons la fonction de « **délégués du procureur** » destinés à assister les magistrats du parquet. Leur mission sera de mettre en œuvre les mesures alternatives aux poursuites pénales : rappel à la loi, médiation ou composition pénale, mesure de réparation, etc.

Nous développerons les « **travaux d'intérêt général** ». Des moyens juridiques et financiers seront mis à la disposition des préfets pour inciter les collectivités locales et les organismes publics à y avoir recours. Nous créerons des lieux de réparation dans les villes d'une certaine taille, qui pourraient être confiés à des associations ou au secteur public de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en lien avec les mairies. Le développement des mesures de réparation ordonnées par le parquet – notamment pour les primo-délinquants – limitera l'engorgement des tribunaux pour enfant.

Pour les mineurs, nous accentuerons les instruments de réponse proportionnée. Bien sûr, les sanctions prévues par la loi peuvent aller jusqu'à l'enfermement indispensable dans les cas les plus graves.

Mais d'autres choix existent comme les mesures et sanctions éducatives, qui doivent permettre d'éviter une incarcération dont on sait bien les possibles effets à terme, notamment en raison des désastreuses conditions de détention dans notre pays. Nous réorganiserons le dispositif des établissements et services de la PJJ, notamment pour prendre en charge sans délai les mineurs délinquants : lieux de vie éducatif et d'insertion, internats scolaires, établissements de placement éducatif, centres éducatifs renforcés ou fermés. Pour les multirécidivistes sur lesquels les mesures prises en milieu ouvert sont demeurées sans effet, **le recours à des centres de discipline et de réinsertion sera expérimenté**. À la sortie de ces établissements, un suivi éducatif et social sera assuré grâce à une intensification des moyens consacrés à la protection judiciaire de la jeunesse.

1.2.3 Coordonner la politique territoriale de prévention et combattre la société de violences

Lutter contre l'insécurité, c'est d'abord bâtir une société qui crée de la sécurité. C'est attaquer les inégalités à la racine. C'est lutter contre toutes les formes de ségrégation spatiale productrices de ségrégation sociale. **L'aménagement de nos territoires doit être un des outils de la transformation de notre société**. Des grandes agglomérations aux zones rurales, il doit créer les conditions d'une équité sociale et générationnelle permettant à chaque habitant de vivre sa sécurité individuelle solidairement à la sécurité collective. En cherchant à construire des centres urbains plus aérés et plus apaisés, des banlieues moins enclavées, des campagnes moins reléguées, les élus socialistes apportent chaque jour des réponses sur le terrain. Nous développerons la prévention des violences urbaines en utilisant les leviers de l'architecture et de l'urbanisme. Nous réduirons la vulnérabilité de nos campagnes en facilitant le développement des solidarités intercommunales. Parce qu'il est indispensable de sanctuariser tous les lieux de services, de rencontres et d'échanges où se joue une bonne part de la cohésion sociale, **nous proposerons une réglementation cadre dédiée aux établissements recevant du public**. Nous ferons émerger les expertises nécessaires au sein des services de l'État et des opérateurs privés : aménageurs, constructeurs, maîtres d'œuvre, propriétaires. Les prérogatives des préfets dans ces domaines seront développées. Sur le modèle de la class-action mise en place aux États-Unis, nous ferons en sorte **que les maires puissent saisir la justice de plaintes au nom d'un groupe (collectif d'habitants, commerçants, enseignants, etc.) pour lutter contre la loi du silence** en cas de voies de fait, de menaces, dégradations, ventes de stupéfiants, occupations abusives de halls d'immeubles commis à l'encontre d'habitants de résidences collectives. Pour donner aux maires les moyens réels de coordonner la politique territoriale de prévention, nous créerons une filière dans la fonction publique territoriale pour former des « éducateurs de la prévention de la délinquance ». Les polices municipales verront leurs missions recentrées sur la tranquillité publique.

1.3 Pour une justice indépendante et des droits respectés

L'institution judiciaire est affaiblie moralement et matériellement. Classée 37^e sur 43 au sein du Conseil de l'Europe pour le budget consacré à la justice, la France continue à chuter dans les classements européens. **Alors que la justice est** « rendue au nom du peuple français », **nos compatriotes doutent de leur justice**. Depuis

2002 que M. Sarkozy est aux responsabilités, comme ministre puis comme chef de l'État, la législation par l'émotion – « un fait divers, une loi » – a fait de la justice un outil de communication politique. Les nombreuses interventions du pouvoir exécutif dans les affaires de justice mettent en cause la séparation des pouvoirs. Le contrôle des nominations, particulièrement des procureurs, porte atteinte à l'indépendance de la justice.

Pour nous, la justice est à la fois une autorité constitutionnelle, qui doit être indépendante et avoir les moyens d'agir comme un véritable contre-pouvoir, et un service public qui doit être moderne, efficace, proche des citoyens et apporter des réponses rapides. Nous donnerons les moyens à la justice de mieux fonctionner et à tous ses personnels de bien travailler. Les réformes destinées à assurer l'indépendance nécessaire à leur action seront réalisées. Nous reviendrons sur les réformes inutiles ou inacceptables, comme celles qui portent sur les peines planchers, la rétention de sûreté, les jurés populaires. Cela demande d'agir dans plusieurs directions.

1.3.1 Assurer l'indépendance de la magistrature

C'est l'indépendance des magistrats qui garantit l'impartialité de la justice. Nous avons besoin d'une justice qui ne soit pas l'objet de tentatives d'intimidation. Aujourd'hui, le pouvoir politique pèse sur l'autorité judiciaire au mépris des principes qui fondent l'équilibre démocratique de nos institutions. La justice est utilisée à d'autres fins que la sienne : soit l'institution subit des pressions de l'exécutif ou du parti majoritaire pour éviter d'instruire les dossiers qui concernent amis ou anciens dirigeants, soit le corps judiciaire fait l'objet d'attaques qui le désignent comme responsable de chaque affaire horrible qui se déroule dans le pays. Il est temps de retrouver une pratique simple, une pratique saine : la séparation des pouvoirs. **Les procureurs ne doivent plus être des préfets judiciaires**. Nous voulons garantir leur indépendance en réformant leur mode de nomination qui sera soumis à avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Leur statut sera aligné sur celui des magistrats du siège, notamment en matière de carrière et de régime disciplinaire.

Nous modifierons les règles de nomination des membres du CSM. Les personnalités qualifiées seront nommées conjointement par le vice-président du Conseil d'État, le premier président de la Cour de cassation, le premier président de la Cour des comptes et le président du Conseil économique, social et environnemental. Leur nomination ne deviendra effective qu'après avoir été approuvée par une majorité des 3/5^{èmes} des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Nous inscrirons dans la loi l'interdiction des instructions individuelles du garde des Sceaux. Celui-ci mènera sa politique pénale et judiciaire au moyen de directives générales. Une fois par an, il rendra compte au Parlement de la mise en œuvre de sa politique. Ce rapport donnera lieu à un débat public annuel sur la politique pénale.

1.3.2 Garantir des procédures justes et respectueuses des libertés

Dans l'état de notre organisation judiciaire, nous sommes attachés à l'existence du juge d'instruction, indépendant, en charge des affaires criminelles ou complexes. **Nous maintiendrons les juges d'instruction pour les affaires les plus importantes**. Les enquêtes les plus longues correspondant nécessairement aux affaires les plus complexes,

nous limiterons la durée des enquêtes préliminaires du parquet au-delà de laquelle un juge d'instruction devra être désigné. Dès lors qu'il existe des charges graves et concordantes, un juge doit être saisi. À terme, nous mettrons en œuvre la collégialité de l'instruction. **Toute personne, mise en cause ou victime, doit se voir garantir une procédure équitable et contradictoire, assurant le respect des droits de la défense**, y compris lors des enquêtes préliminaires.

Nous garantirons l'autorité des magistrats enquêteurs sur la police judiciaire. Les magistrats en charge des enquêtes doivent avoir les moyens d'exercer un réel pouvoir d'impulsion et de direction sur la police judiciaire.

Les compétences de l'actuel juge des libertés et de la détention seront élargies pour lui permettre d'être un véritable « juge des libertés », dont la compétence lui permettra de veiller au respect des libertés et de statuer sur l'ensemble du contentieux relatif à la liberté d'aller et venir, y compris dans le cadre de l'enquête. Il veillera au respect des procédures : contrôle de toute mesure attentatoire aux libertés pendant l'enquête (perquisitions, écoutes, mesures privatives de liberté...), vérification de son bien-fondé et des conditions de sa mise en œuvre, mais également rétention des étrangers, hospitalisation d'office, etc.

Nous mettrons en œuvre la collégialité pour toutes les décisions de privations de libertés. **La garde à vue sera réformée** pour être réservée aux infractions graves et afin que les droits du justiciable soit respectés. Le recours à la comparution immédiate sera limité.

1.3.3 Rapprocher la justice des citoyens et lui donner les moyens nécessaires à ses missions

La justice doit retrouver son fonctionnement normal et sa sérénité. Nous remettrons à niveau le budget de notre justice pour que la France rejoigne enfin les premiers rangs européens. Nous mettrons en œuvre un plan pluriannuel de rattrapage pour augmenter significativement les effectifs et les moyens alloués, et engager la modernisation de son fonctionnement.

La réforme brutale de la carte judiciaire a déséquilibré l'organisation de la justice et a laissé à l'abandon des territoires entiers. En corrigeant les erreurs les plus criantes, nous engagerons **une réflexion générale sur l'organisation territoriale de la justice**. Son but sera d'assurer à l'avenir une répartition des moyens répondant aux besoins et de rechercher la meilleure cohérence possible avec la carte administrative.

Pour garantir aux citoyens un accès, partout sur le territoire, à la justice des affaires quotidiennes, nous créerons **des « pôles de proximité »**, répartis sur la base du maillage des tribunaux d'instance. Y seront instruites les affaires touchant à la vie quotidienne des Français et qui relèvent de la compétence habituelle du tribunal d'instance. Certaines compétences relevant du tribunal de grande instance (affaires familiales, justice des mineurs) leur seront également confiées afin que les citoyens puissent voir traitées près de chez eux les affaires qui leur sont proches.

Pour assurer une égalité dans l'accès au droit et à la justice et tisser un maillage territorial pertinent, nous développerons **les Maisons de la justice et du droit** en lien avec les collectivités locales. Nous

leur donnerons les moyens matériels et humains d'assurer leurs missions d'assistance juridique.

Pour que l'égalité entre justiciables soit réelle, **les moyens de l'aide juridictionnelle seront soutenus** en renforçant la participation de l'État, essentielle, mais aussi en recherchant d'autres modalités de financement. Au sein des tribunaux, nous créerons des lieux de concertation et de consultation composés de professionnels et de représentants d'usagers afin d'associer les usagers au fonctionnement de leurs tribunaux.

1.3.4 Améliorer l'accueil, la prise en charge et l'information des victimes

La justice doit être facilitatrice, protectrice et réparatrice à l'égard des victimes. Nous mettrons en place **des accueils spécifiques dans les commissariats et les tribunaux**. La possibilité pour les victimes de se domicilier au commissariat sera prévue et dès le dépôt de leur plainte, un guide pratique leur permettra de disposer de l'ensemble des informations nécessaires au suivi de la procédure. Une aide psychologique leur sera proposée le cas échéant. Des instruments de télé-procédure seront mis en place pour que les victimes connaissent en temps réel l'évolution de leur plainte. Nous développerons l'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales et, si nécessaire, pour leurs enfants.

Nous rétablirons une possibilité directe de constitution de partie civile par les victimes et faciliterons leur indemnisation. Afin d'assurer une meilleure prise en compte effective de leurs droits, nous proposerons que la victime puisse saisir le juge, y compris en urgence, pour obtenir des mesures de protection personnelle ou patrimoniale.

Nous introduirons l'action de groupe, tant en matière pénale qu'au civil, afin de mieux protéger les victimes de dommages de faible montant. Les droits des individus seront ainsi renforcés face à la puissance de groupes industriels, financiers ou commerciaux, notamment en matière de droit de la consommation, de droit de l'environnement ou de santé publique.

1.3.5 Une justice efficace pour faire respecter les règles

La récidive est le symptôme de l'échec de la réponse pénale. Nous mènerons une évaluation des textes législatifs en matière pénale, de ce qui doit être maintenu, modifié ou abrogé. C'est un préalable à la mise en œuvre d'une politique pénale efficace. Nous ouvrirons le chantier de la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale dans un but de simplification et de clarification.

Nous développerons l'application de **sanctions diversifiées**. Le recours systématique à l'emprisonnement, sans considération de la gravité relative des faits, ni de la personnalité de l'auteur, est aujourd'hui un des principaux facteurs de récidive et d'inscription dans la délinquance de certaines catégories de la population. Nous restaurerons **une échelle des sanctions pénales lisible et proportionnée**, en réaffirmant que l'emprisonnement est la peine ultime de notre échelle pénale et non la règle.

1.3.6 Préserver la spécificité de la justice des mineurs

Un mineur n'est pas un majeur miniature mais un adulte en devenir. Adapter la justice aux mineurs demande de privilégier les sanctions réparatrices qui, mieux comprises, sont plus efficaces. Nous

voulons réaffirmer le rôle essentiel de l'État qui consiste à empêcher les jeunes de commettre une première infraction et ensuite de récidiver. Cela ne pourra se faire qu'avec un développement d'une forte et transversale politique de l'enfance et de la jeunesse, qui suppose une intervention publique forte et un renforcement de la pédopsychiatrie.

Nous réorganiserons le dispositif des établissements et services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), notamment pour **les mineurs délinquants** : lieux de vie éducatifs et d'insertion, internats scolaires, établissements de placement éducatif, centres éducatifs renforcés ou fermés. Nous aurons recours aux centres de placement immédiat pour prendre en charge sans délai les mineurs délinquants.

Nous créerons **des délégués du juge pour enfants**, sur le modèle des délégués du procureur, chargés de mettre en œuvre, pour la première infraction, les mesures alternatives aux poursuites pénales. Nous développerons la spécialisation des acteurs dans le traitement de la délinquance des mineurs. En particulier, il est nécessaire d'avoir des officiers de police judiciaire spécialisés, chargés d'assurer le traitement des infractions commises et subies par des mineurs. Lorsqu'un suivi intensif est nécessaire pour des mineurs délinquants après leur jugement, une mesure de tutorat judiciaire et éducatif sera créée. Elle permettra la désignation d'un éducateur référent de la PJJ pour suivre le mineur dans toutes les étapes de son parcours. Nous rapprocherons les interventions de la Protection judiciaire de la jeunesse et de l'Aide sociale à l'enfance. Nous rendrons à la PJJ la possibilité d'exercer des missions en faveur de l'enfance en danger. Nous revaloriserons le budget de la PJJ mis à mal depuis 2002 par la droite, et nous réorganiserons, en concertation avec les personnels, ses services et établissements. Enfin, les associations seront davantage soutenues dans leur action de prise en charge des jeunes en difficulté.

1.3.7 Moderniser et humaniser les prisons

La peine de prison doit redevenir la peine ultime de notre échelle pénale, réservée aux crimes et délits les plus graves. Toute alternative doit être préalablement recherchée.

Nous voulons mettre en place **une véritable politique d'aménagement des peines fondée sur un projet individualisé et un suivi approprié**, afin d'éviter les sorties sèches, souvent facteur de récidive, mais aussi de mettre un terme à une surpopulation carcérale insupportable.

La prison ne doit pas être seulement un lieu d'enfermement, elle doit être aussi un temps de réinsertion et de prévention de la récidive. Nous voulons privilégier les petites structures et rapprocher les détenus de leur lieu familial, et mettre en place l'encellulement individuel. Les moyens doivent être donnés à l'administration pénitentiaire, notamment pour préparer les détenus à leur sortie et accompagner les libérations conditionnelles. Un projet pénitentiaire doit être défini avec le détenu incluant des activités, une formation ou un emploi, et permettant en fin de peine un suivi efficace pour la réinsertion.

Nous devons prendre en compte la situation psychiatrique des détenus et mettre en œuvre **un plan de santé publique pénitentiaire**, qui permettrait une prise en charge adaptée de ces détenus.

Enfin nous mettrons en œuvre une politique qui permettra de

doter la France **des prisons dignes du pays des droits de l'Homme**, en poursuivant l'effort sur la maintenance et en engageant un plan pluriannuel de réhabilitation.

2 CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE

Notre contrat social, consacré par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, exige qu'aucun individu, aucun groupe, aucun territoire n'ait de droits inférieurs à un autre. Réduire les inégalités de fait réclame une volonté politique continue. La droite a abandonné pour l'essentiel ce combat et prend son parti des différences entre les individus et des divisions de la société. À l'inverse, les Français sont sensibles à la réalité des inégalités. Ils souhaitent une société plus juste et plus humaine. En 2012, il faudra renouer le fil républicain de l'égalité.

2.1 Assurer l'égalité entre les personnes

Si les progrès ont été importants au cours du XXe siècle, les discriminations en raison de la couleur de peau, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap ou le sexe restent légion. Elles s'enracinent dans les mécanismes de rejet, de domination, qui persistent dans l'inconscient collectif. Les préjugés et les stéréotypes ont la vie dure : le seul moyen de les faire durablement reculer est un engagement sans faille de la puissance publique.

2.1.1 Lutter contre toutes les discriminations

Selon l'enquête « Trajectoires et origines » réalisée par l'Insee et l'Ined et cofinancée par la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), 40 % des immigrés et enfants d'immigrés déclarent avoir subi des discriminations contre 14 % pour l'ensemble de la population. L'origine ou la nationalité et la couleur de peau – respectivement 57 % et 17 % – sont les premiers motifs de saisine de la Halde.

Les discriminations illégales se nourrissent des discriminations institutionnelles. C'est en affirmant l'égalité effective de tous devant les lois que reculeront les discriminations et les violences dans la société.

Nous assurerons l'égalité de traitement de tous les citoyens par la police et la justice, en rendant des formations spécifiques obligatoires, en rappelant que **les contrôles d'identité** sont encadrés par la loi. En concertation avec les organisations syndicales, un système d'attestations remises par les policiers lors de ces contrôles sera expérimenté.

Nous garantirons **l'indépendance de la Halde**, menacée par la droite, en assurant le suivi de ses délibérations. Sera créé **un numéro d'appel gratuit pour les personnes victimes de discriminations**, destiné également aux élus locaux ayant à connaître les cas d'exclusion. Pour disposer de données précises sur les discriminations, nous réaliserons **une grande enquête indépendante, menée par l'Insee**, sur le modèle du recensement de la population, de manière anonyme. Nous supprimerons les discriminations envers les gens du voyage en aidant les communes à respecter l'obligation de mettre à disposition un terrain aménagé et en adoptant des mesures spécifiques pour la scolarisation des enfants.

Nous aiderons les enseignants dans leur formation pour appréhender les phénomènes de discrimination et les combattre avec les élèves. Une mission annuelle fera le point sur les discriminations dans les établissements scolaires et les actions menées pour les combattre. Nous renforcerons **le cahier des charges de l'audiovisuel public** afin que ses programmes soient à l'image de toute la société.

Sur le marché du travail, nous mettrons en place **une formation anti-discrimination pour les recruteurs et les directeurs des ressources humaines**. Parce que trop de jeunes, issus des quartiers populaires mais pas seulement, postulent à une offre d'emploi sans même recevoir une proposition de rendez-vous pour un entretien d'embauche – quand ils obtiennent un accusé de réception à leurs nombreux envois –, **le CV anonyme** sera généralisé, y compris pour les stages. Nous demanderons que le bilan social annuel des entreprises fasse état des avancées et réalisations dans ce domaine. Nous lutterons contre les discriminations qui visent les personnes en raison de leur santé, notamment celles atteintes par le VIH/sida. Nous n'excluons plus les homosexuels du don de sang. Nous lutterons contre toutes les discriminations liées à l'orientation sexuelle, contre l'homophobie et la transphobie et affirmerons qu'il revient à chaque personne de déterminer son identité de genre.

2.1.2 Nous donner les moyens d'atteindre l'égalité effective entre les femmes et les hommes

Les progrès réalisés dans les décennies passées ne peuvent masquer que l'égalisation marque le pas et que des injustices inacceptables demeurent.

Les écarts de salaires entre hommes et femmes sont de 27 %. Les femmes sont davantage concernées par le chômage, les contrats précaires (83 % des temps partiels sont occupés par des femmes) et les bas salaires. En moyenne, elles partent plus tard en retraite et touchent 600 euros de moins. Le plafond de verre persiste dans la sphère économique comme dans la sphère politique. Parmi la longue liste des anomalies démocratiques, on relèvera que les hommes représentent 81,5 % des députés et 83,9 % des emplois de direction dans la fonction publique d'État.

En France, 75 000 femmes sont violées chaque année et une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups d'un conjoint ou d'un ex-conjoint. Les droits des femmes qui fondent leur autonomie – notamment l'accès à la contraception et à l'IVG – sont menacés par les restructurations hospitalières : les inégalités sociales et territoriales s'en trouvent renforcées dans l'accès à la santé. La conquête des droits reste à poursuivre. Nous soutiendrons les associations de planning familial.

Depuis des années, des lois incitatives ont été votées pour lutter contre la discrimination femme-homme et la précarité, sans résultats probants. Il faut passer aux actes ; il faut des résultats. **L'égalité salariale femme-homme** ainsi que l'absence de recours abusif aux **emplois précaires** seront une condition pour bénéficier des exonérations de cotisations patronales. Les entreprises auront un an à compter de l'élection de 2012 pour conclure un accord collectif. Nous engagerons une action avec les partenaires sociaux pour tendre vers la **disparition des temps partiels de moins de**

20 heures et pour que les entreprises facilitent la possibilité pour les salariés qui le souhaitent d'avoir un temps plein. La mise en place d'un service public de la petite enfance et la réforme des congés parentaux contribueront à une meilleure intégration des femmes dans le marché du travail. Enfin, nous voulons en finir avec le cantonnement des femmes dans des métiers trop souvent dévalorisés socialement et mal rémunérés.

Nous souhaitons promouvoir la parité et l'étendre à toute la sphère publique, qu'elle soit politique, économique ou sociale et qu'elle soit contraignante. Pour les élections nationales, **les partis politiques qui ne respecteront pas l'objectif de la parité dans le cadre des investitures verront leur dotation publique supprimée**.

Nous ferons respecter la loi qui oblige chaque structure hospitalière à disposer d'un centre IVG. Nous souhaitons que les mineures et les mineurs aient **accès à une contraception gratuite et anonyme** auprès des médecins généralistes. Pour toutes les femmes, les différents moyens de contraception seront remboursés pour permettre un choix réel du contraceptif. Un **Observatoire national des violences faites aux femmes** sera créé, il assurera notamment une formation pour les professionnels concernés. Nous combattons l'exploitation commerciale de la personne humaine par le vote d'une loi qui attaquera le système de la prostitution, en favorisant la prévention par l'éducation, le démantèlement des réseaux, le renforcement des actions de prévention de la transmission du VIH/sida et des autres IST, la réinsertion des personnes prostituées, la sanction des clients. Des mesures éducatives et, si nécessaire législatives, seront prises pour lutter contre l'excision des filles et les mariages forcés, pratiques inacceptables dans notre République car contraire au respect de la dignité de la personne humaine.

Parce que les inégalités femmes-hommes prennent racine dans les stéréotypes et les préjugés, nous formerons les acteurs éducatifs à la question de l'éducation aux rapports entre les sexes, à partir d'un travail sur les stéréotypes et les assignations de genre.

Nous rétablirons un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité pour mener les politiques transversales nécessaires.

2.1.3 Mieux prendre en compte le handicap

Le handicap est une situation répandue. Une famille française sur quatre est concernée et subit les conséquences d'une absence de politique publique adéquate. Le travail est le lieu où les difficultés et les préjugés s'expriment le plus. Dans la vie quotidienne, l'isolement est souvent le lot de beaucoup de nos concitoyens. La France est très en retard : le handicap continue d'être traité comme une question secondaire.

Nous prendrons une série de mesures volontaristes pour **permettre l'accès à la vie de la cité**, quelle que soit la situation de chaque citoyen. Nous garantirons **l'application de l'Agenda 22 et l'existence d'un volet « handicap » dans chaque loi soumise au Parlement**.

Nous assurerons la présence de personnes en situation de handicap dans toutes les institutions les concernant ou les représentant.

Nous assurerons une garantie de ressources en élevant progressivement l'Allocation aux adultes handicapés.

Nous garantirons l'exemplarité de l'État dans l'obligation d'employer 6 % de salariés en situation de handicap dans ses propres services (ministères, entreprises avec participation majoritaire de l'État)

et nous durcirons les sanctions en cas de non-respect par les entreprises et les collectivités de **l'obligation d'employer 6 % de salariés en situation de handicap**.

Nous rendrons accessibles tous les services de l'État et les administrations. Des campagnes de sensibilisation seront réalisées.

2.1.4 Égalité des genres et des familles

En l'absence d'une reconnaissance des familles homoparentales, les analyses précises font défaut. On estime cependant que plusieurs dizaines voire centaines de milliers d'enfants sont concernés par des situations homoparentales sans être protégés par des liens de filiation reconnus.

Nous ouvrirons **pour tous les couples le droit au mariage**. Nous autoriserons **l'adoption** pour tous les couples qui présenteront un projet parental cohérent (mariés, pacsés, concubins, homosexuels ou hétérosexuels). Nous renforcerons le Pacs, grande réforme de la gauche, qu'il s'agisse des congés pour événements familiaux, de la protection sociale complémentaire, du droit au séjour ou de l'enregistrement à la mairie.

2.1.5 Accès à la parentalité : encadrer et accompagner les évolutions de la société

Le rôle d'un gouvernement responsable est de promouvoir de nouveaux droits pour permettre des avancées médicales et sociétales tout en protégeant la dignité des êtres humains. En matière d'**Assistance médicale à la procréation (AMP)** et d'accès à la parentalité, notre société doit trouver un équilibre entre les revendications des individus en souffrance et le respect de la dignité de la personne humaine, tout en réaffirmant la primauté de la filiation sociale sur la filiation biologique.

L'accès à l'AMP doit être ouvert aux femmes sans condition de situation de couple ou d'infertilité. À l'inverse, face aux risques que représentent l'instrumentalisation du corps de la gestatrice et sa possible marchandisation, l'interdiction de la gestation pour autrui doit être maintenue.

Concernant les dons de gamètes, le triptyque anonymat, gratuité, consentement doit être maintenu.

Enfin, les règles applicables aux dons d'embryons doivent être simplifiées car la complexité des procédures actuelles freine la solidarité et l'aide aux couples infertiles. Les inséminations et les transferts d'embryons post mortem doivent être autorisés dans les cas où le décès du partenaire a interrompu un projet parental en cours.

2.1.6 Permettre le droit de finir sa vie dans la dignité

Agir pour l'égalité, c'est aussi garantir la dignité de chaque personne du début de la vie jusqu'à son terme. De nombreux Français, leurs familles et leurs proches, sont confrontés chaque année, en fin de vie, à une souffrance physique ou psychique très douloureuse. D'importants progrès scientifiques et médicaux ont été réalisés : les traitements antidouleurs, les soins palliatifs, l'arrêt de l'acharnement thérapeutique autorisé par la loi de 2005. Dans de nombreux cas, ils apportent des réponses et ils doivent être encouragés. Malheureusement, d'autres demeurent sans solution de cette nature. Ces malades doivent avoir la liberté et le droit de

partir dans la dignité, entourés de ceux qu'ils aiment, sans avoir à se placer eux-mêmes, leurs familles et les équipes soignantes, dans l'illégalité.

Nous proposerons, comme cela existe dans plusieurs pays européens, que toute personne majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable, puisse demander à bénéficier d'une assistance médicalisée pour mourir dans la dignité.

Ce droit devra s'appliquer dans un cadre très strict et protecteur sous le contrôle d'un collège de médecins. Nous proposerons d'inscrire ce droit dans la loi.

2.2 Assurer l'égalité entre les territoires

Le territoire national est de plus en plus fragmenté. L'aménagement du territoire et l'urbanisme actuellement en vigueur excluent, séparent, différencient. Près de 80 % de Français vivent dans un espace à dominante urbaine, mais cette donnée recouvre une réalité bien plus complexe selon qu'on habite une ville-centre, une zone pavillonnaire à la périphérie, une petite commune rurale ou ses environs, dans un quartier de la deuxième couronne des cœurs urbains. **La droite s'accommode d'inégalités grandissantes entre des France, au contraire, la gauche veut agir pour que demeure une France, unie et solidaire.**

Le prix de la distance, le prix de la ségrégation, le prix de la désertification, le prix de la désindustrialisation, le prix du chômage sont le lot de trop de Français. Les fausses promesses de la droite, le « plan Marshall » pour les banlieues et autres opérations de communication, ne cachent plus qu'aucune politique d'envergure n'a été menée pour établir des mécanismes de solidarité et de justice. À la gauche d'apporter une vision et des réponses aussi volontaires qu'innovantes.

2.2.1 Casser les ghettos urbains

La France est confrontée à un défi de réunification nationale dans une centaine de quartiers en France, dans lesquels les politiques publiques sont en échec. Depuis les émeutes de 2005, les habitants qui y vivent ont le sentiment d'avoir été abandonnés par le gouvernement. C'est vrai pour les jeunes, c'est vrai pour les autres : la part des plus de 60 ans progresse dans la plupart des quartiers sensibles. Relever ces quartiers est non seulement un impératif moral et politique, mais c'est aussi **un levier de croissance et de compétitivité pour la nation**. Il y a des talents évidents, des envies de réussite, des maires et des élus locaux mobilisés. Il y a des solidarités et des associations dynamiques dans les quartiers. Autant de raisons de briser les stéréotypes que la télévision ou le cinéma ont contribué à forger.

Rétablir la confiance dans ces quartiers impose que l'État tienne sa parole par la finalisation des opérations **ANRU** en cours et le lancement d'un **vrai programme de qualité urbaine** orienté prioritairement vers le désenclavement des quartiers, la qualité de l'espace public, les copropriétés dégradées et l'efficacité énergétique. La promesse républicaine, c'est de casser les ghettos sociaux et ethniques dans lesquels, depuis un demi-siècle, ont été reléguées

les classes sociales les plus défavorisées, souvent issues de l'immigration. **La mixité sociale** est un impératif qui se construit dans les villes peu dotées en logements sociaux par la loi SRU et dans les quartiers confrontés à une ghettoïsation sociale inacceptable. Nous encouragerons la signature de **chartes de diversité sociale entre les villes, l'at et les bailleurs sociaux**.

Pour développer l'emploi de proximité, nous accorderons des soutiens financiers aux villes et aux agglomérations qui créent des **zones d'activités** rendues attractives par la mutualisation des services, proposant des emplois adaptés aux compétences locales et nous accompagnerons spécifiquement les jeunes demandeurs d'emploi vers les **« emplois d'avenir »**.

Qualité de **l'enseignement, accès aux soins**, moyens et présence de la police de proximité, service postal et transports en commun, nul de doit plus aujourd'hui être victime de discrimination territoriale dans l'accès au service public. **Des pôles de services publics** seront installés et garantis. Les habitants y trouveront en outre **un médiateur local** capable de les orienter dans leurs démarches.

Pour s'attaquer efficacement au redressement des quartiers, la politique de la ville a besoin d'une gouvernance politique forte et interministérielle pour garantir à tous les territoires le droit commun de l'intervention publique. Elle doit s'appuyer sur une **véritable péréquation financière, la simplification des zonages et des dispositifs**.

Nous proposerons aux collectivités, aux bailleurs, aux représentants de l'État, aux associations et aux opérateurs de la ville un **« Contrat unique de développement humain et de renouvellement urbain »**, ouvert à l'évaluation des habitants, qui comportera deux volets : un volet humain pour l'emploi, la réussite éducative, la santé, l'égalité entre les hommes et les femmes, la sécurité et un volet urbain pour l'habitat, les équipements publics, le cadre de vie, les transports, les réseaux numériques.

2.2.2 Bâtir un bouclier rural

La France rurale n'est pas qu'une population agricole, elle est diverse sociologiquement : 35 % des ouvriers y habitent et y travaillent. Ces 20 dernières années, essentiellement parce que le coût du logement dans les villes-centres ou à leur périphérie immédiate était devenu trop élevé, des néoruraux se sont installés à la campagne. La France rurale, ce sont des paysages que travaillent et entretiennent des paysans, mais c'est aussi un facteur d'attractivité de la France à l'international, et d'abord pour le tourisme. Reste que les images d'Épinal ont la vie dure. La représentation médiatique de la ruralité n'échappe pas à la caricature. La réalité vécue est souvent différente : alors que 75 % des cantons ruraux connaissent un solde migratoire positif, les territoires ruraux sont largement abandonnés.

Nous défendrons la vitalité et la cohésion des territoires ruraux. Le territoire français a la particularité de posséder un maillage de villages, bourgs et petites villes qui, en s'articulant par le tissage des infrastructures physiques et électroniques, peuvent être à l'origine d'un rééquilibrage économique complémentaire aux villes et agglomérations. Nous proposerons un **« bouclier rural »** pour protéger les habitants et retisser du lien social, dynamiser les territoires, créer des synergies entre les villes et les campagnes, **garantir un temps d'accès maximum aux services essentiels**

(accueils de médecine générale avec des maisons de santé rurales, établissements hospitaliers autour de bassins de vie, écoles élémentaires et collèges, bureaux de poste, etc.).

Nous maintiendrons **une qualité du réseau de distribution de l'électricité équivalente à celle des villes**.

Nous développerons un véritable programme de **couverture numérique universelle**, avec la fibre optique pour mettre fin à l'isolement technologique. Le développement de la couverture numérique très haut débit permettra de développer le télé-travail.

Pour encourager la création de richesses, en lien avec les intercommunalités, les départements et les régions, des **zones de développement économique rural** verront le jour, favorisées par de nouveaux outils fiscaux, bancaires et réglementaires. La création de petites entreprises sera stimulée, notamment pour mettre en place **les activités et les commerces de proximité**, souvent cruellement manquants, en amenant les banques à réserver une part de l'épargne prélevée pour soutenir dans ces lieux des actions de développement. Là aussi, nous expérimenterons à partir des politiques qui ont le mieux réussi dans les collectivités que nous dirigeons.

Un ministère de l'Aménagement du territoire, disposant de moyens réels, veillera à la desserte et au développement des **transports**.

2.2.3 Mieux intégrer les Outremer

Plus de 2,4 millions de Français vivent dans l'une des douze collectivités d'outremer. Pourtant, nos compatriotes d'outremer ont toujours le sentiment d'être *« des Français entièrement à part et non des Français à part entière »*, selon la formule d'Aimé Césaire. Mal compris dans l'Hexagone, ce sentiment d'exclusion procède largement du passé colonial de la France. Voilà pourquoi **nous entendons tourner définitivement la page de la République coloniale** qui fut aussi la négation de la culture et de l'identité des Outremer. Une action volontariste sera ainsi entreprise pour faire connaître, valoriser et transmettre leurs patrimoines culturels, à commencer par la défense et l'enseignement des langues régionales.

L'action publique outremer est trop souvent vécue par les décideurs publics comme une contrainte qu'il s'agit de desserrer au moyen de représentations négatives d'où le procès permanent en assistantat, aujourd'hui, relayé au plus haut niveau de l'État. Depuis 2007, le seul budget du ministère de l'Outremer aura ainsi connu une baisse avoisinant le milliard d'euros. **Nous entendons réhabiliter l'investissement public outremer** qui s'avère profitable au pays tout entier. Il est, en effet, préférable pour notre économie que les touristes se rendent aux Antilles ou en Polynésie plutôt qu'ailleurs. Aussi est-il essentiel que l'État donne aux Outremer **un avantage comparatif en matière de liaisons avec l'Europe**, abaissement du coût qui profitera aussi aux centaines de milliers d'ultramarins qui vivent en métropole et pour lesquels, il est aujourd'hui prohibitif.

Nous voulons renouer avec la politique d'égalité républicaine en proposant à chaque collectivité d'outremer **un nouveau pacte de croissance et de solidarité** d'abord fondé sur un objectif de rattrapage. Loin des représentations stigmatisantes, notre perception des économies ultramarines part du constat qu'elles sont, pour l'essentiel, des PEI – Petites économies insulaires – dont le développement et les échanges sont structurellement contraints par l'éloignement et

l'étroitesse des marchés intérieurs. Voilà pourquoi **nous proposons aux Outremeris un nouveau modèle de développement** dont l'objectif premier sera de renforcer le contenu en emplois de leur croissance légitimement tirée par les transferts publics, en application des principes de solidarité nationale valables pour toutes les régions françaises. Seront privilégiées activités et filières pour lesquelles étroitesse des marchés intérieurs et coûts de transport sont les moins pénalisants, qu'il s'agisse de l'agroalimentaire, des services à la personne, des filières de formation, des produits et services culturels et, surtout, **des filières de développement durable pour lesquelles les Outremeris bénéficient d'atouts majeurs comme la biodiversité et, surtout, les énergies renouvelables**. Les Outremeris représentent des potentialités considérables avec l'énergie solaire, les énergies de la mer, la bagasse ou la géothermie. Seront visés des objectifs ambitieux : **la réduction des énergies fossiles** – pour l'essentiel importées dans des conditions monopolistiques contestables – et **un meilleur équilibre énergétique**, avec, dans la foulée, la possibilité – en termes de recherche-développement et d'innovation – de faire bénéficier l'Hexagone de formidables retours d'expérience.

Eu égard à la situation dramatique des Outremeris au regard du chômage, en particulier celui des jeunes, il est indispensable **que soient explorées toutes les possibilités juridiques qui permettront de mieux protéger l'emploi local** outremer comme par exemple l'introduction de clauses en ce sens dans les marchés publics. Cette approche concernera au premier chef les négociations communautaires dans le cadre desquelles **il est vital que le régime actuel de l'octroi de mer soit reconduit par Bruxelles en 2014**. À cet effet, nous réexaminerons donc les moyens actuels disponibles, non pour les réduire, mais pour les redéployer au service du développement durable et de la création d'emplois. Ceci concernera tant les dispositifs d'exonérations de charges sociales patronales, aides à l'exploitation, que la défiscalisation et les aides à l'investissement privé. Ainsi les Outremeris seront concernés au premier chef par la Banque d'investissement. En ce qui concerne la « défiscalisation », deux critères guideront les réformes à venir : exclure qu'on finance outremer par ce biais ce qui relève dans l'Hexagone d'une action publique, comme pour le logement social ; privilégier les entreprises des Outremeris et non les intermédiaires de l'Hexagone.

En matière institutionnelle, nous respecterons la volonté des populations et accroîtrons la décentralisation. La question institutionnelle outremer ne se pose plus dans les mêmes termes qu'avant 1997 puisque que nous avons partout contribué à la résoudre en recherchant des voies consensuelles et respectueuses des populations. **Les principes fondamentaux de la loi d'orientation du 13 décembre 2000**, votée à l'initiative du gouvernement de Lionel Jospin sont simples : oui au droit à l'évolution statutaire dans la République, à condition qu'elle soit localement demandée et que soit recueilli, par référendum, le consentement préalable des populations intéressées. **Cette question statutaire se pose évidemment en termes spécifiques en Nouvelle-Calédonie** avec le processus initié par des gouvernements de gauche d'abord avec les Accords de Matignon, en juin 1988, puis dix ans plus tard, avec l'Accord de Nouméa qui les a prolongés. Entre 2014 et 2018, la consultation prévue par l'Accord de Nouméa sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté devra être organisée. D'ici là, il nous faudra appliquer pleinement l'Accord qui ne l'a été

que partiellement et avec retard depuis 2002. Il reviendra ainsi à l'État de contribuer, avec les partenaires locaux, à accélérer cette mise en œuvre, spécialement sur la reconnaissance de l'identité kanak, les transferts des compétences, le rééquilibrage au profit des régions et des populations les plus fragiles, notamment des jeunes, et une insertion plus forte de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud. **Un processus spécifique sera également mis en œuvre pour Mayotte** qui vient de choisir par référendum, de devenir le 101^e département français. Le nouveau pacte que nous proposerons aux Mahorais jettera les bases d'un développement économique et social à la hauteur des formidables retards de développement que connaît depuis trop longtemps Mayotte et qui sont indignes de la République.

3 RENOUELER NOTRE DÉMOCRATIE

Une crise de confiance existe entre les citoyens et la politique. La « République irréprochable » promise par le candidat Sarkozy n'a jamais vu le jour. Au contraire, la pratique du pouvoir par l'actuel président de la République, le parti majoritaire, les proches et les amis du régime, ont altéré l'esprit public. **Nous refusons la dérive actuelle vers la monocratie.** C'est l'hyper-présidence, concept bien compliqué pour dire une réalité simple : l'Élysée décide de tout, les collaborateurs du président se comportent comme des ministres, le Premier ministre fait office d'assistant plus que de second, les ministres se muent en courtisans redoutant la disgrâce. Les contre-pouvoirs sont méthodiquement et implacablement limités, voire empêchés : l'opposition est méprisée et les syndicats marginalisés, les magistrats sont jetés en pâture et les médias sont sous pression. Pourtant – nous le constatons dans nos territoires –, **les Français aspirent à retrouver l'esprit public.** Ils sont nombreux à penser que le vote a une influence à condition qu'il soit respecté par ceux qui sont élus. Ils sont présents quand les enjeux sont importants. Ils savent se mobiliser et mobiliser, dans la rue ou les associations, mais aussi sur les réseaux sociaux et dans les débats sur le Net. La « crise du militantisme », souvent évoquée, ne frappe pas toutes les formes d'engagement collectif. De nombreux citoyens s'investissent dans l'action de proximité, comme en témoigne le développement des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). Les modes d'intervention se renouvellent, par exemple pour lutter contre le mal-logement. Sans oublier les formes inédites de communion sociale, qu'elles soient urbaines (les roller-skaters qui investissent les rues des grandes villes), domestiques (la fête des voisins) ou numériques (les communautés d'amis sur Facebook). Dans une démocratie accomplie, le triptyque citoyen ne saurait être : « allégeance, silence, sous-traitance » – allégeance aux vérités révélées ou imposées d'en haut, silence face aux choix qui engagent la vie collective et le futur, sous-traitance à la collectivité de ce que chacun doit faire pour elle.

Pour nous, c'est clair : en 2012, il ne faudra pas seulement rétablir une démocratie institutionnelle équilibrée, mais il faudra répondre aux aspirations des Français qui veulent une démocratie plus représentative, plus responsable, plus transparente, plus participative. Ces orientations seront soumises aux Français lors d'un référendum organisé avant la fin de l'année 2012.

3.1 Répondre aux demandes démocratiques

3.1.1 Rendre la démocratie plus représentative

Le principe représentatif doit rester la colonne vertébrale de nos institutions. Le fossé creusé entre les Français et ceux qu'ils élisent – avec une participation de plus en plus faible – n'a rien d'irréversible. Plusieurs moyens peuvent être mobilisés pour le combler.

Certains ont le droit de vote et n'en usent pas, d'autres ne l'ont pas et souhaiteraient en user. Pour élargir le vote et limiter l'abstention, nous proposerons de **compter séparément les bulletins blancs** pour garantir à tous les citoyens la possibilité de s'exprimer : l'équilibre sera ainsi respecté entre le droit (être sans représentant) et le devoir (l'exprimer). Nous donnerons **le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers résidant légalement dans notre pays depuis cinq ans pour les élections locales**.

La représentativité des Assemblées parlementaires sera améliorée par **l'introduction d'une dose de proportionnelle** qui supposera un redécoupage de la carte électorale. La part de scrutin proportionnel sera également élargie au Sénat pour les départements qui élisent au moins trois Sénateurs. Le collège électoral des Sénateurs sera rééquilibré en faveur des départements et des régions : ainsi la Chambre haute deviendra-t-elle celle des territoires.

La parité et la diversité, conditions de la représentativité au Parlement, seront encouragées par des mesures contraignantes. La suppression de tout financement public aux partis ne désignant pas à parité leurs candidats aux élections nationales au scrutin uninominal évitera que des amendes soient préférées à la parité. Pour que les candidates ne figurent pas seulement dans les circonscriptions « ingagnables », la modulation des dotations publiques aux partis pourra se faire aussi en fonction des résultats effectifs aux élections législatives.

Pour diversifier le profil des responsables politiques, **les parlementaires ne pourront plus cumuler leur mandat et leur fonction avec la responsabilité d'un exécutif local. Il en ira de même pour les ministres dans l'exercice de leur fonction gouvernementale.**

Le gouvernement sera composé à parité de femmes et d'hommes.

3.1.2 Rendre la démocratie plus transparente

L'exemplarité des élus et des élites est une nécessité en démocratie. À cet égard, la décennie qui s'achève apparaît comme une montagne de manquements à l'intérêt général dont l'année 2010 a symbolisé le point culminant ! Dépenses somptuaires pour l'achat de cigares ou utilisation d'avions privés, usage d'appartements de fonction, obtention suspecte d'un permis de construire de la part de ministres du gouvernement. Nominations par l'exécutif de personnalités dont la qualité relevait plus de la proximité politique ou des services rendus que de la compétence et de l'expérience professionnelles. Confusion des fonctions entre trésorier de parti, collecteur de fonds d'un cercle de riches donateurs et ministre du Budget auquel est rattachée l'administration fiscale. Intervention du ministre-trésorier en question pour que le conseiller financier d'un gros donateur de l'UMP se voit attribuer la Légion d'honneur.

Les citoyens ne peuvent avoir confiance dans un État entravé par le copinage, menacé d'opacité et trop souvent livré aux intérêts privés. La confusion des intérêts politiques et économiques ruine la crédibilité de l'action politique. **Il est impératif d'imposer de nouvelles**

règles éthiques au service d'une démocratie transparente et de rompre avec l'État-Fouquet's. C'est aussi un devoir de justice à l'égard des responsables politiques intègres qui remplissent leurs fonctions gouvernementales et parlementaires avec probité, mais aussi pour ces dizaines de milliers d'élus locaux qui, sur le terrain, sont dévoués au bien commun.

Nous mènerons donc **une lutte active contre les conflits d'intérêts** à travers trois champs d'action : la prévention, le renforcement des incompatibilités, l'accroissement des sanctions.

Nous établirons **une obligation pour les parlementaires et les ministres de publier leur déclaration de patrimoine.** Les parlementaires et les hauts fonctionnaires des trois fonctions publiques devront se soumettre à une déclaration d'intérêts.

Pour que ces décisions soient effectives, le statut et les moyens de la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques (CNCCFP) seront renforcés. De même, le Service central de prévention de la corruption (SCPC), créé en 1993 et dont les missions ont été réduites à des activités de conseil et de formation aux élus, sera consolidé et dédié à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Certains cumuls de fonction publiques et privées ne sauraient avoir cours, comme l'ont montré des cas choquants de députés avocats d'affaires ou de hauts fonctionnaires issus des « grands corps » procédant aux allers-retours entre les secteurs public et privé sans considération déontologique. Nous rendrons incompatibles les fonctions dirigeantes dans toute structure (politique ou associative) bénéficiaire de financements publics pour les ministres, ainsi que des activités dans les entreprises privées pour les fonctionnaires. Ainsi, l'exemplarité des décideurs publics sera garantie.

Les **sanctions pénales contre les délits de favoritisme et la prise illégale d'intérêts** seront renforcées. À cette fin, sera établi un contrôle systématique, assorti d'éventuelles sanctions, par une Commission de déontologie pour tous les élus, fonctionnaires et magistrats. En outre, le délai de viduité sera rallongé à cinq ans pour **éviter chez les hauts fonctionnaires la tentation du pantouflage.**

Rendre la démocratie plus transparente réclame également **une communication électronique des budgets de la présidence de la République, du gouvernement et des deux Assemblées.** Dans le même esprit, au niveau local, nous encouragerons les collectivités à permettre aux citoyens un libre accès électronique aux budgets et comptes administratifs des collectivités territoriales ainsi qu'aux rapports annuels d'activité de leurs services. Afin de mesurer la contribution du gouvernement aux efforts qu'il réclame aux citoyens, nous procéderons à la mise en ligne d'un programme budgétaire spécifique regroupant l'ensemble des dépenses des divers cabinets ministériels (effectifs, masse salariale, frais en tous genres...).

L'évaluation des politiques du quinquennat, dans le cadre des missions de la Cour des comptes, sera systématisée et largement diffusée. Elle permettra notamment lorsqu'une réorientation de la politique est proposée, de l'expliquer à partir de faits et de réalités objectives.

3.1.3 Rendre la démocratie plus participative

De nombreux citoyens s'organisent hors des cadres traditionnels, développent de nouvelles formes d'engagement et veulent participer

plus directement aux choix publics. Avec la gauche, les leviers susceptibles d'élargir les modes d'expression démocratique seront mieux utilisés. Le Conseil économique, social et environnemental, qui devra être régulièrement consulté dans l'élaboration des lois, pourra prendre l'initiative d'organiser **des forums citoyens participatifs**. Ils aideront à la prise de décision publique et ses membres seront tirés au sort sur le modèle des tribunaux d'assises.

Le référendum d'initiative partagée, créé par la révision constitutionnelle de 2008, est trop étroitement encadré. Nous modifierons la loi pour que le Parlement ne puisse bloquer toute proposition de loi référendaire soutenue par 1/5^e des parlementaires et 1/10^e des électeurs. Une procédure plus souple sera créée pour que toute demande de débat, soutenue par au moins un million de pétitionnaires, fasse l'objet d'une discussion et d'un vote au Parlement. Les nouveaux moyens de communication sont de formidables outils d'organisation d'un nouveau forum démocratique, nécessaire pour recueillir la parole des citoyens. Concrètement, **la création pour les grands débats publics de sites internet officiels**, placés sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), permettront aux citoyens de donner leurs opinions sur les grands sujets publics.

Parce que la compréhension et la connaissance des institutions sont des préalables à la participation citoyenne, nous redonnerons ses lettres de noblesse à **l'instruction civique**, en délivrant aux lycéens et à toute personne en demande une formation solide et appliquée. Élus locaux et parlementaires seront invités à se mobiliser pour apporter la connaissance vécue de nos institutions.

3.2 Garantir une information libre et pluraliste

Les difficultés des médias ont deux causes principales : une crise économique – qui touche particulièrement la presse écrite – et une crise de défiance politique – provoquée par les interventions du pouvoir sarkozyste (nomination des présidents de l'audiovisuel public, interventions multiples du pouvoir, défense de puissants groupes privés amis). Dans le classement annuel de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières, la France occupait la 11^e place en 2002, elle se situe désormais au 44^e rang mondial, derrière la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce que martèlent les professionnels, les Français l'ont compris : une majorité estime que les journalistes subissent la pression des pouvoirs politiques et financiers.

En France, c'est sur proposition des socialistes que les principes de la liberté de la presse ont été clairement réaffirmés dans notre droit par les dispositions introduites aux articles 3 et 34 de la Constitution par la réforme du 23 juillet 2008. « *La liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias* » ont désormais valeur constitutionnelle. Or, le pouvoir actuel bafoue souvent ces exigences. C'est pourquoi **nous replacerons l'impératif éthique au cœur du fonctionnement des médias**, garantir leur indépendance éditoriale et le respect effectif du pluralisme, préserver la qualité et la diversité des programmes dans l'audiovisuel public.

3.2.1 Renforcer l'indépendance des rédactions, protéger les sources des journalistes, soutenir l'audiovisuel public

Pour garantir l'indépendance des rédactions et lutter contre les pressions des actionnaires, nous instaurerons **des obligations accrues de transparence pour la composition du capital des groupes de presse** et de cloisonnement entre l'éditorial et l'économique. Chaque entreprise de presse se dotera d'une société de journalistes, disposant de pouvoirs réels.

Rechercher l'origine des sources d'un journaliste, c'est mettre en péril la démarche d'investigation, puis d'information qu'il se doit de mener librement, sans contrainte et dans la durée. Nous reviendrons sur la législation de 2010 qui ne répond hélas pas aux enjeux.

Nous mettrons fin à la nomination par le président de la République des responsables de l'audiovisuel public. Ils seront nommés par les conseils d'administration, dont la composition sera revue (France Télévisions, Radio France et Audiovisuel extérieur de la France) pour permettre une représentation paritaire entre la majorité parlementaire et l'opposition, une meilleure représentation du personnel et l'augmentation du nombre de personnalités qualifiées désignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Celui-ci sera réformé dans sa composition et rendu indépendant du pouvoir politique. La composition du CSA devra respecter le principe de parité entre hommes et femmes.

Une nouvelle ambition sera donnée au service public audiovisuel : création d'une chaîne jeunesse (enfants et jeunes adultes) sans publicité sur le canal de France 4, création d'un nouveau portail d'information alimenté par l'ensemble des opérateurs publics, création d'une marque permettant au service public de se distinguer – un « label ombrelle » – pour favoriser le vivre-ensemble, restaurer la confiance du public et encourager l'innovation, ainsi qu'une politique volontariste de mise à disposition de certains programmes à destination du public. Bien sûr, pour la gauche, **soutenir la création audiovisuelle sera un enjeu européen autant qu'un objectif national**. Le bilan de la Commission Barroso est, en ce domaine aussi, hélas calamiteux. Il y a pourtant beaucoup à faire : création d'un CSA européen, harmonisation des réglementations, soutien aux industries européennes, extension d'Arte aux autres pays européens, etc.

3.2.2 Renforcer le pluralisme des médias

Nous ferons en sorte **que le temps de parole soit réparti également entre la majorité et l'opposition**. Seules les prises de parole protocolaires du président de la République pourront ne pas être décomptées.

Face à l'aggravation des risques de monopole, **nous renforcerons les règles anti-concentration dans le domaine des médias**. Une réflexion sera engagée par le gouvernement, en lien avec le Parlement et les professionnels, sur les moyens de réduire la dépendance des opérateurs de médias à la commande publique. Une loi pour le pluralisme effectif des médias sera votée pour lutter contre la concentration, garantir l'indépendance des rédactions et protéger les sources des journalistes.

Nous encadrerons la participation des médias nationaux dans les médias locaux.

Nous moderniserons le dispositif de contrôle pluri-médias pour y intégrer la presse, y compris gratuite, et Internet.

La loi complètera les critères que le CSA est en charge d'apprécier pour les acquisitions ou les lancements de chaîne, mais aussi pour le renouvellement de licence. Il lui sera explicitement demandé de privilégier les services proposés par des opérateurs indépendants des groupes titulaires de marchés publics.

Le public d'un média qui y trouve des informations concernant des marchés, des produits ou des personnalités en lien avec son propriétaire et les intérêts directs qu'il y compte, doit être clairement averti : un dispositif d'information claire et systématique en ce sens sera imposé par la loi.

Enfin, dans le cadre des rapports entre les médias et les instituts de sondages, nous proposerons de renforcer la moralisation et la transparence des sondages et enquêtes d'opinion.

3.3 Renforcer les contre-pouvoirs et protéger les libertés

Les contre-pouvoirs sont actuellement fragilisés et menacés. Or, le respect des droits et des libertés essentiels est au cœur de la légitimité démocratique. Le contrôle continu du pouvoir par des autorités indépendantes est une nécessité.

3.3.1 Créer une véritable Cour constitutionnelle

Le fonctionnement actuel du Conseil constitutionnel n'est plus adapté à l'importance nouvelle de ses missions. Avec l'introduction de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), il est aussi devenu un échelon nouveau de notre système judiciaire. Une modification de son fonctionnement, inspirée des règles en vigueur dans les Cours étrangères, parachèvera **la mutation du Conseil constitutionnel en Cour constitutionnelle**.

Cela implique **la nomination des membres du Conseil constitutionnel à la majorité des 3/5^e du Parlement, en respectant le principe de parité homme-femme**. Cela implique aussi que soit mis un terme à la possibilité offerte aux anciens présidents de la République d'y siéger à vie. L'actualité judiciaire récente a illustré les incohérences de ce dispositif, qui ne peuvent que fragiliser le Conseil.

Pour les parlementaires auteurs d'un recours, l'établissement de la procédure contradictoire et de l'audience publique, pratiques existant déjà dans le cadre de la QPC, deviendront la règle.

3.3.2 Assurer l'efficacité

des autorités administratives indépendantes

Créées au fil des lois, multipliées au gré des années, les Autorités administratives indépendantes (AAI) ont souffert d'une absence de coordination et de lisibilité auprès des citoyens. Né de la révision de 2008, le Défenseur des droits, présenté comme une réponse à ces critiques, souffre d'une absence de moyens et d'un manque inquiétant d'indépendance.

Afin d'en faire une autorité efficace au service des citoyens, le **Défenseur des droits**, aujourd'hui nommé par le président de la République, au titre de l'article 13C, devra recueillir l'avis favorable des 3/5^e du Parlement pour être effectivement désigné. Il s'agit là d'une condition pour assurer son indépendance et garantir sa légitimité.

Par ailleurs, le Défenseur des droits ne saurait être confiné dans un rôle de cimetière des Autorités administratives indépendantes dissoutes. La proposition de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, concevant le Défenseur des droits comme un recours, au service des AAI, pour interpellier les institutions et l'opinion publique, sera mise en œuvre.

3.3.3 Renforcer le rôle des organisations syndicales et professionnelles

La démocratie sociale est complémentaire et indissociable de la démocratie politique. Le respect des droits des salariés, la reconnaissance et l'amélioration des droits syndicaux et du rôle des organisations syndicales doivent être pleinement reconnus : ils sont une chance pour l'entreprise, une condition de la vraie performance qui peut rendre notre économie durablement compétitive.

Renouer un réel dialogue social sera une de nos priorités. Dans le secteur privé – dans la lignée de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail – comme dans la fonction publique – autour des questions salariales, de l'emploi, des conditions de travail, d'évaluation des salariés, de formation professionnelle et de déroulement de carrière –, il est urgent d'engager des négociations. Nous nous engagerons auprès des partenaires sociaux à respecter les accords majoritaires qu'ils auront signés.

À l'échelle nationale, le dialogue social et **le droit conventionnel** seront valorisés. **Le niveau de négociation à l'échelle des branches sera privilégié.**

À l'échelle des entreprises, **l'obligation annuelle de négociation sera étendue. Elle prendra en compte la diversité des entreprises**, sous le contrôle d'une commission départementale ou territoriale du dialogue social.

Nous étendrons les droits des comités d'entreprise et d'établissement à l'information et à l'intervention en amont des décisions industrielles et financières. Les instances représentatives du personnel doivent avoir accès à une information loyale et régulière sur la situation et les projets de leur entreprise.

Nous renforcerons la représentativité, les pouvoirs et les moyens d'action des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des grandes entreprises.

3.4 Rééquilibrer nos institutions

La réforme constitutionnelle de 2008 n'a pas produit la démocratisation de la V^e République promise par M. Sarkozy. La concentration des pouvoirs à l'Élysée, entre les mains d'un seul ou de quelques-uns, l'a d'emblée frappée d'obsolescence. Le devoir de la gauche sera de moderniser nos institutions pour concilier les exigences de responsabilité, d'efficacité, de transparence.

3.4.1 Responsabiliser le pouvoir exécutif

Un préalable, à nos yeux : **mieux délimiter les pouvoirs du président de la République**. En encadrant le droit de dissolution. En proscrivant l'article 16C (qui octroie les « pleins pouvoirs » au chef de l'État en cas de « crise »). En limitant au seul président les garanties accordées par son statut juridique – de sorte que son entourage ne puisse s'en prévaloir pour échapper aux procédures judiciaires et aux enquêtes parlementaires conduites par l'opposition. En supprimant le droit d'expression devant le Congrès. En clarifiant la mise en œuvre du droit de destitution par la possibilité d'auditionner le président par une commission d'enquête parlementaire.

La puissance de l'exécutif doit être encadrée par le rappel d'un principe simple : **parce que le gouvernement tient d'abord son pouvoir de la confiance du Parlement, il doit lui rendre compte de son action**. Or, le fait majoritaire a rendu inopérante la motion de censure, arme principale du Parlement pour être entendu, consulté, associé par l'exécutif.

Il est donc nécessaire de prévoir d'autres modalités pour mettre en œuvre la responsabilité du gouvernement. Elle sera renforcée par **l'obligation faite au Premier ministre de présenter l'agenda des réformes au début de chaque session parlementaire. De même,**

obligation sera donnée aux ministres, à la fin de chaque session, de présenter devant le Parlement un bilan de l'application des lois votées. Un débat parlementaire sera organisé en début de procédure législative sur les études d'impact du gouvernement, les avis du Conseil d'État étant rendus publics.

Parce que sa composition politique crée un doute sur son impartialité et peut laisser croire à l'impunité, **la Cour de justice de la République sera supprimée**. Pour les actes de délinquance ordinaire, **les ministres seront jugés par des juridictions de droit commun**, même lorsque ces actes auront été commis dans l'exercice de leur fonction.

3.4.2 Renforcer le rôle d'impulsion, d'évaluation et de contrôle du Parlement

Pour dynamiser l'activité parlementaire, plusieurs mesures concrètes seront engagées : la fixation du quorum au 1/3 pour les débats en commission et au 1/10^e pour les débats en séance, l'individualisation du suivi du travail parlementaire (avec la publicité des votes individuels lors des scrutins publics, la publicité des délégations du vote), ou encore la suppression du droit de veto du Sénat en matière constitutionnelle et organique.

Donner plus de vie à l'activité parlementaire demande aussi d'octroyer **des droits à l'opposition** dans plusieurs domaines, un réel pouvoir d'alerte, la désignation d'un contre-rapporteur de l'opposition sur les projets et propositions de lois, l'octroi aux présidents de groupes parlementaires de la faculté de s'opposer quatre fois par an au temps législatif programmé.

Le contrôle du gouvernement est essentiel au bon fonctionnement des démocraties modernes. À cette fin, le droit de tirage relatif à la création de commissions d'enquête sera renforcé. Le rôle des commissions permanentes sera accru. La publicité des auditions des commissions permanentes sera assurée, sauf si les 3/5^e de leurs membres s'y opposent. Un droit de réplique pour les parlementaires sera instauré dans les questions d'actualité au gouvernement.

3.4.3 Mettre fin au cumul des mandats et des rémunérations

Dans un contexte de méfiance, voire de défiance à l'égard de la politique, la disponibilité des parlementaires est une priorité. La modernisation de la vie politique ne peut faire l'économie de **l'interdiction du cumul d'un mandat exécutif local avec un mandat parlementaire**.

Elle est vitale à l'activité du Parlement, auxquels les députés et les Sénateurs pourront alors se consacrer pleinement. C'est aussi une avancée nécessaire pour la rénovation de la vie démocratique et le renouvellement des responsables politiques.

Si les indemnités perçues dans le cadre des missions confiées par les électeurs sont évidemment légitimes et nécessaires à l'indépendance des élus, **le cumul des indemnités pour les élus locaux** doit être limité : les rémunérations annexes, comme par exemple celles qui sont octroyées dans les syndicats intercommunaux, seront intégrées dans le calcul de l'écrêtement. C'est par une exigence de probité et d'exemplarité, le respect d'une élémentaire morale publique, que nous pourrons rendre notre démocratie plus forte.

